Leila Temime Blili

Les femmes de la Maison houssaynîte

Voyage au cœur de Al Harîm al Maçoun

N° 132 - Mai 2022 - 5 DT • www.leaders.com.tn

Leaders

Social, numérique…

Rattraper tant de retard

Nizar Ben Neji
Ministre des Technologies de la communication

Malek Ezzahi
Ministre des Affaires sociales

Ahmed Ounaïes : La guerre en Ukraine et l'ordre mondial

MON PROJET AVANCE AVEC LE CONSEIL

Découvrez nos solutions pour vos projets

topnetpro.tn

Fournisseur d'accès à Internet
ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2021
TUNISIE

Sommaire

Editorial

3 Ressusciter les régions
Par Taoufik Habaieb

Opinion

18 Quand le sommet échoue, la solution peut se trouver à la base de la pyramide
Par Riadh Zghal

En couverture

25 Rattraper tant de retard
26 Malek Ezzahi : ministre des Affaires sociales, au cœur du Dialogue national
32 Nizar Ben Neji : ministre des Technologies de la communication, accélérer l'avancée numérique

International

38 Ukraine : trois hommes d'affaires tunisiens face à la guerre
42 La guerre en Ukraine et l'ordre mondial
Par Ahmed Ounaïes
50 De Kaboul à Kiev, pour un nouvel ordre mondial
Acte I, Kaboul I ou la grande machination
Par Abdelaziz Kacem
54 Sommet du Néguev ou sommet de la désertification de la sagacité des Arabes
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

58 Le télétravail des agents de l'Etat : réalité et faisabilité?
Par Najet Brahmi Zouaoui
64 Tourbet-el-Bey
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
70 Mémoires d'un Grec de Sfax
Par Dr Spiro Ampélas
74 Paganisme et croyances
Par Ammar Mahjoubi
78 Les femmes de la Maison houssaynîte Voyage au cœur de Al Harîm al Maçoun
82 Des révélations inédites sur le mouvement national dans la région de Sfax
86 L'assurance en Tunisie
A la découverte de grands moments d'un secteur
88 Annie Goldmann, l'intellectuelle féministe tunisoise
Par Janine Gdalia
94 Jean-Paul Fitoussi, l'économiste, le penseur
Par Mourad Daoud

Billet

96 La question islamiste après le 25 juillet 2021
Par Habib Touhami

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet • Leïla Mnif • Khouloud Kefi • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

LONGINES

BEN JANNET & CO
1986

Boulevard Principal, Les Berges Du Lac 1
Rue Lac Victoria, Les Berges Du Lac 1
Tunis City «Géant»

*L'élégance est une attitude

HYDROCONQUEST

L'édito

• Par Taoufik Habaieb

Ressusciter les régions

En roue libre ! Le relâchement général qui affecte la Tunisie pénalise davantage les régions. Livrées à leur sort, laissées pendant de longs mois sans gouverneur pour une bonne partie d'entre elles et subissant une rotation accélérée des directeurs régionaux, souvent dépouillés de pouvoirs, elles sont de plus en plus déconnectées de Tunis. Administration régionale et populations en souffrent. Un sentiment d'abandon est largement partagé.

Le prix à payer est lourd pour le développement des régions, la réduction des disparités et la programmation de nouveaux projets publics. L'élaboration du 13e Plan de développement 2023 -2025, devant être adopté par le gouvernement fin juin prochain, en offre une édifiante illustration. Dans un climat général de désenchantement, les régions n'ont pas su se mobiliser et s'impliquer. Conseils régionaux et municipaux, élus, partis politiques, syndicats, corporations et autres composantes de la société civile ont, pour la plupart, raté une belle occasion pour faire porter leurs voix et faire aboutir leurs demandes. Aucune vision nouvelle n'est affirmée, aucune ambition mobilisatrice n'est proclamée.

La note d'orientation Tunisie 2035 fait de la participation des régions à la définition de leurs priorités un axe central. On en est bien loin. La mise en place du système politique et institutionnel de la décentralisation tarde à voir le jour, tout comme l'activation du conseil supérieur des collectivités locales, la restructuration de l'administration régionale et locale, ou encore le transfert des attributions centrales aux administrations régionales, municipalités et conseils régionaux.

Les avancées inscrites dans la Constitution et le nouveau code des collectivités ne trouvent pas encore concrétisation. Les régions sont confrontées à un fonctionnement quasi-mécanique, sans vision, ni ambition. Avant la fin de ce mois de mai, le ministère de l'Economie et du Plan doit procéder aux rapprochements et arbitrages, à partir des rapports régionaux et sectoriels, afin d'établir la version finale.

Une ultime chance reste ouverte aux régions pour qu'elles relisent leur copie et défendent leurs projets. Quitte à accorder un délai supplémentaire de quelques semaines, le gouvernement doit laisser aux régions le temps de mettre en débat public la partie qui leur revient dans le Plan 2023 -2025, tout en se prononçant sur l'ensemble. Que vaut un plan s'il n'est pas endossé par ses bénéficiaires, comme par ceux qui le mettront en œuvre ?

Les régions sont l'avenir de la Tunisie. Quel que soit le système politique et institutionnel qui naîtra du référendum du 25 juillet prochain, il n'aura d'impact que s'il favorise la consolidation des régions en pierre angulaire de l'édifice national. Tout est désormais proximité sur le terrain, interaction locale, intégration régionale, interconnexion entre les régions. Centralisation et concentration ne sont plus de mise.

Redonner aux régions leur pouvoir de décision, dans la cohérence d'un Etat bien structuré, est l'unique option. La première action à prendre est de s'assurer que des gouverneurs de très haut niveau, compétents, imprégnés du sens de leur mission et visionnaires, sont portés aux commandes, à la tête d'équipes chevronnées et enthousiastes. Des moyens humains et financiers leur sont nécessaires. Idem pour les municipalités. Et c'est à la population de se prendre en main, à travers la société civile et les corps intermédiaires.

Ressusciter les régions et les redéployer est une rare opportunité de relance qui s'offre à la Tunisie. Les pouvoirs publics doivent s'y résoudre irrévocablement. Et les régions s'y investir.

T.H.

عيد فطر مبارك
Eid mubarak

Abderrazek Ben Abdallah, doyen d'université au Japon

C'est une grande première dans l'histoire de la prestigieuse université d'Aizu au Japon. Abderrazek Ben Abdallah, jusque-là chef du département Computer Engineering, est promu régent et doyen de l'école d'informatique et d'ingénierie. Il est le premier étranger à accéder à une aussi haute charge.

Originaire de Bir Ali Ben Khelifa, entre Sfax et Mezzouna, il est ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Pékin et titulaire d'un PhD de l'Université de Tokyo (2002). Il intègre une grande équipe de recherche en électronique avant d'être recruté par l'Université d'Aizu (300 km de Tokyo). A la tête de son laboratoire de recherche, il conduira une série de recherches aboutissant à la puce santé injectée dans le corps humain et tout récemment à l'invention et au développement du premier abri de voiture solaire hors réseau.

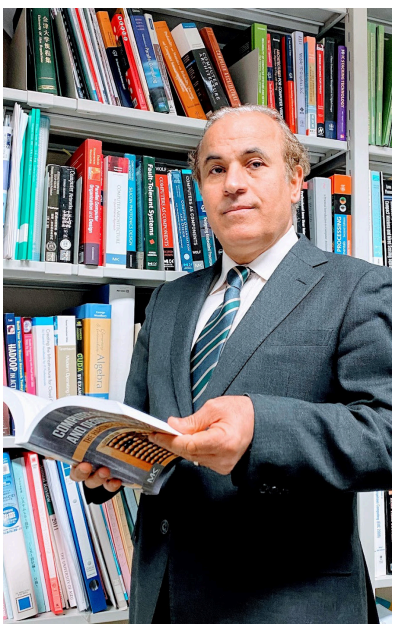

Experts-comptables et commissaires aux comptes francophones en conclave à Hammamet

Quel rôle doivent jouer les experts-comptables et les commissaires aux comptes dans le développement économique, l'inclusion de l'informel et la lutte contre le blanchiment d'argent? Tels sont les thèmes du colloque international que la Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones (Fidef) tiendra à Hammamet le 11 mai 2022, à l'occasion de la célébration de son 41e anniversaire. Présidée par Slaheddine Zahaf, la Fidef, créée en 1981, réunit 52 membres issus de 37 pays répartis sur 4 continents, et représente donc environ 80 000 professionnels.

«Cette manifestation devant rassembler près de 500 participants, dont la moitié venant de l'étranger, est particulièrement significative, souligne M. Zahaf. Elle se tient à la veille de deux grands évènements qu'abritera la Tunisie. Le premier est la 8e conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (Ticad 8), qui se tiendra les 27 et 28 août prochain sous le thème "Un levier pour le financement du secteur privé africain". Le second est le 18e sommet de la Francophonie qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2020 à Djerba et sera précédé d'une série de manifestations économiques et rencontres d'affaires.»

«Nous aurons également l'occasion lors de notre colloque, ajoute-t-il, *de débattre de la spécificité francophone de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, comme le montrent la pandémie du Covid et tout récemment la guerre en Ukraine, de nous pencher sur le rôle de l'appui de la Fidef en tant que structure d'appui et d'accompagnement aux Ordres membres et aux professionnels adhérents.»*

Alia Bornaz Baccar et sa plume vagabonde

Mettant à profit les longues semaines de confinement en 2021, Alia Bornaz Baccar est revenue sur ses écrits en langue française datant d'à partir 1979, particulièrement ceux qui n'ont pas été publiés. Elle en a retenu une cinquantaine qu'elle réunit en un recueil intitulé *«La plume vagabonde, d'une rive à l'autre, d'une culture à l'autre»*, publié par l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts, Beït al-Hikma. *« Ces textes, écrit-elle en préface, permettent de placer au premier plan des questions essentielles, littéraires, politiques et sociales. Miroir de leur temps, ils sont une contribution à la mémoire collective culturelle et académique de part et d'autre de la Méditerranée et offrent au lecteur une anthologie qui, je l'espère, lui sera profitable. »*

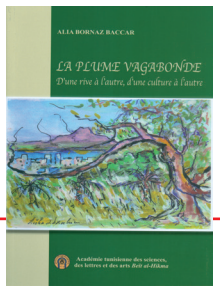

Nouveau Kuga

Des possibilités infinies

تأمينات التكافلية
Assurances At-Takafulia

alBaraka

2 mois offerts sur l'assurance auto | Contrat d'entretien inclus | Des taux imbattables

ALPHA FORD CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ
Siège : Autoroute A1 - Sortie Hammam-lif, Mornag - Ben Arous - Tél. : +216 71 100 600 - **Showroom du Lac :** Limite du Boulevard B Lotissement El Khalij - 1053 Les Berges du Lac - Tél. : +216 71 100 601 .
Agences agréées : MAISON DE L'AUTO (La Charguia) - BLUE MOTORS (Hammamet) - MESTIRI AUTO (Sousse) - SOCIÉTÉ 6S (Akouda) SERVICE GENERAL AUTO (Kairouan) - VEGA SUD (Sfax) - THALASSA AUTOMOBILE (Djerba).
Ford.com.tn Ford Tunisie

Ford

BH ASSURANCE

wininti

SOUFFLE SA 2ÈME BOUGIE

L'application leader
de l'assurance digitale
en Tunisie

Céréales et oléagineux : le grand casse-tête

Où s'approvisionner en céréales et oléagineux sur les marchés mondiaux, à des prix raisonnables et les faire acheminer en Tunisie à des coûts supportables ? C'est la quadrature du cercle qui harasse les autorités tunisiennes depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. L'invasion a en effet privé la Tunisie d'un de ses principaux fournisseurs, augmenter la demande internationale et perturber le transport maritime, se soldant par des factures faramineuses. L'impact sur le budget tunisien sera d'au moins 1 milliard de dinars en 2022, selon les estimations de la Banque centrale.

En attendant de trouver des solutions utiles, deux recommandations sont mises en œuvre. La première consiste, tout en se prémunissant contre les incendies, à maximiser la collecte des récoltes de céréales. Les services du ministère de l'Agriculture estiment en effet que 50 à 60% de la moisson sont acheminés vers les silos de l'Office des céréales, le reste étant gardé par les agriculteurs. La deuxième mesure porte sur, notamment, l'encouragement de la culture du colza. C'est ainsi qu'un colloque sur le *«Développement des filières oléagineuses : un enjeu stratégique pour la souveraineté alimentaire»* se tiendra à Tunis le 17 mai 2022. Organisé par l'Institut national des grandes cultures (Ingc), Carthage Grains, l'Association pour l'agriculture durable (Apad) et Agropol France, il entend interpeller les pouvoirs publics sur le rôle stratégique de ces filières pour faire face aux enjeux de souveraineté alimentaire et de durabilité de l'agriculture au Maghreb.

Renflouer les PME

S'il ne précise pas où il en puisera les fonds, Samir Saïed, ministre de l'Economie et du Plan, s'y engage. Dans une série de 42 mesures d'urgence pour la relance de l'économie, il s'attache à renforcer la liquidité des PME, l'accélération des projets publics, la révision de la réglementation pour l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la compétitivité des entreprises exportatrices. Le ministre s'est engagé au règlement d'une partie des arriérés dus par l'Etat à ses fournisseurs, en accordant la priorité aux entreprises de BTP. Il a également annoncé la création d'une ligne de financement extérieur d'un montant de 50 millions de dollars pour le refinancement des PME, la prolongation de 12 mois des délais de remboursement des crédits des établissements hôteliers.

Plan 2023-2025 : avant fin juin

Le calendrier est très serré. Deux dates butoirs sont fixées au processus d'élaboration du 13e Plan de développement 2023-2025, couvrant à titre exceptionnel une période de trois années, au lieu de cinq. L'ensemble des rapports régionaux et sectoriels doivent parvenir au ministère de l'Economie et du Plan avant le 15 mai. La synthèse générale et le document final doivent être soumis au gouvernement avant fin juin prochain. Sauf imprévu.

Caravane médicale au profit de Jendouba et Tabarka

Près de 1 750 patients du gouvernorat de Jendouba souffrant de différentes pathologies ont pu bénéficier d'auscultations grâce au concours de 25 médecins bénévoles. Cette action a été initiée par l'association One Day One Dream dans le cadre d'une caravane médicale conduite à Jendouba et Tabarka, en collaboration avec le ministère de la Santé.

En prolongement des consultations sur le terrain, 33 patients ont fait l'objet d'une prise en charge ophtalmologique à Tunis. L'équipe ophtalmologique composée de 10 médecins volontaires, conduite par Dr Haikel Kammoun, a en effet procédé à des interventions chirurgicales à la Clinique internationale d'ophtalmologie à Tunis.

«Le soutien du ministre de la Santé, M. Ali Mrabet, l'engagement volontaire des médecins et des paramédicaux, et en collaboration avec les autorités régionales, nous ont été précieux dans la réussite de cette caravane», a déclaré Mme Dorra Gara Ali, présidente de l'association One Day one Dream. *«Les témoignages de satisfaction exprimés par les patients et leurs familles nous sont allés droit au cœur et nous incitent à renouveler pareilles initiatives»*, a-t-elle ajouté.

«Mes confrères et moi, ainsi que toute l'équipe, sommes très émus par la reconnaissance des patients», a affirmé de son côté Dr Haikel Kammoun. *«En assurant ces consultations et en prenant en charge des interventions chirurgicales, nous ne faisons que répondre à notre devoir à l'égard de nos concitoyens démunis. Nous sommes tous engagés à étendre cette caravane à d'autres régions du pays et nous mettre au service des patients indigents»*, a-t-il conclu.

ACCESS
Épargne

الكارطة في بلاصة الشقاقة

بمحبّتكم نقدّمو

BNA BANK

www.bna.tn

Votre Pack Epargne ACCESS, Une épargne sûre, rentable et disponible.

- **Un compte d'épargne ACCESS :** rémunéré trimestriellement au **Taux de Rémunération de l'Epargne (TRE),** pour effectuer librement vos transactions bancaires ;
- **Une carte bancaire ACCESS :** afin de retirer votre argent à tout moment auprès de tous les GABs BNA ;
- **Un abonnement au service BNA eBanking :** pour consulter votre compte et effectuer toutes vos transactions en ligne ;
- **Une application mobile BNA mBanking :** pour gérer votre compte via votre téléphone portable ;
- **Un service BNAsms :** pour recevoir des notifications sur toutes les transactions effectuées sur votre compte d'épargne ACCESS.

BNA-Banque Nationale Agricole | bna.bank

Avenue Mohamed V - 1002 -Tunis - Phone : +216 71 831 000 / +216 71 831 200

1

2

3

Ministère de l'Intérieur

1 - Chokri Riahi
Colonel-major, commandant de la Garde nationale, promu au grade de général de Brigade

2 - Fadhila Khelifi
Porte-parole, directrice générale des droits de l'Homme

3 - Faker Bouzghaya
Chef du Bureau d'information et de communication au ministère de l'Intérieur

Commissaire de police générale 1ère classe, il aligne un double profil de communicateur et de sécuritaire. Faker Bouzghaya est titulaire d'une maîtrise en journalisme et communication (Ipsi, 2004), d'un mastère spécialisé en multimédia et image (2005), et d'un mastère de recherche en sciences politiques. Il est diplômé de l'Ecole supérieure des cadres de la Police et de la Sûreté nationale (2006) et titulaire du certificat d'aptitude de l'Ecole supérieure des forces de sécurité intérieure. Faker Bouzghaya a participé à de nombreuses formations et missions à l'étranger, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, les nouvelles technologies sécuritaires et les relations avec les médias. Il a assumé diverses fonctions au sein de la Sûreté nationale.

Ministère des Finances

Naziha Abbes
Chargée de mission

Jaouhar Morhben
P.D.G. de l'Agence tunisienne de solidarité (ATS)

Ministère du Commerce et du Développement des exportations

Mourad Ben Hassine
P.D.G. du Centre de promotion des exportations (Cepex)

Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime

Hatem Mernaoui
P.D.G. de la Société des courses

Ministère de l'Économie et de la Planification

Amir Elmeddeb
Chargé de mission

Ministère des Affaires sociales

• *Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (Cnrps)*

4

4 - Leila Naija
P.D.G.

5 - Nahed Ben Yahia Rajhi
Directeur général de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE)

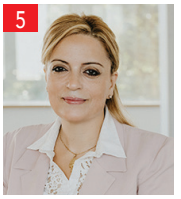
5

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

Ryadh Berjeb
Chargé de mission

Ministère de la Santé

6

6 - Zakia Ines Harzallah
Chargée de mission

7 - Ilhem Kraiem
Cheffe de cabinet

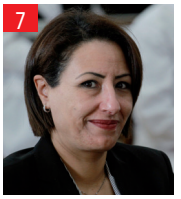
7

Hend Bouguerra
Chargée de mission

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Narjes Beltifa Hchaichi
Attachée au cabinet

Ines Slimene
Chargée de mission

Ministère des Technologies de la communication

• *Tunisie Telecom*

8 - Lassâad Ben Dhiab
P.D.G.

8

Jusque-là directeur central technique de Tunisie Telecom. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en télécommunications de l'Ecole supérieure des communications de Tunis (Sup'Com) et d'une maîtrise en sciences physiques de la faculté des Sciences de Monastir (FSM).

Ministère de l'Environnement

Wiem Sifaoui
Chargée de mission

Rabeb Amri
Attachée au cabinet

9

9 - Lotfi Ben Said
Directeur général de l'Agence nationale de protection de l'environnement (Anpe)

Ministère des Affaires culturelles

10

10 - Sonia Chamkhi
Directrice de la 33e édition des Journées cinématographiques de Carthage (JCC)

SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

LE TIVOLI COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU !

www.ssangyongtunisie.com

TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

11 - Nissaf Ben Hafsia
Directrice de la 23e édition des Journées théâtrales de Carthage (JTC)

12 - Dorsaf Hamdani
Présidente de la 8e édition des Journées musicales de Carthage (JMC)

13 - Younes Soltani
Directeur de la 4e édition de la Foire nationale du livre tunisien

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Yosr Mchiri Jedidi
Chargée de mission

• *Union Internationale de Banques (UIB)*

14 - Ilhem Bouaziz
Directeur général adjoint en charge de la Banque de détail

François Xavier Darge
Directeur général adjoint en charge des supports & opérations

Décorations

Célébration du 66e anniversaire de la création des Forces de sécurité intérieure

Ordre de la République
Commandeur

Sami Hichri
Commissaire général de la police 1ère classe, directeur général de la Sûreté nationale

Abdessamad Ben Jeddou
colonel-major, directeur général de l'Office national de la protection civile (Onpc)

Cherif Senoussi
Colonel-major, président du Comité général des prisons et de la rééducation (Cgpr)

Mokhtar Kalai
Commissaire général de police de 1ère classe, de la Direction générale de la sûreté du président de la République et des personnalités officielles

Prix littéraires

Prix Crédif Prix Zoubeïda B'chir pour les écrits des femmes tunisiennes 2021

Omeima Zaier
Lauréate du Prix de la création littéraire en langue arabe pour son recueil de poèmes *«Al Ahada achara tamrine men ajel al keyama»*.

Rafika Inoubli
Lauréate du Prix de la création littéraire en langue française pour son roman *«Je voulais vous dire…»*

Ibtissem Oueslati
Lauréate du Prix de la recherche scientifique en langue arabe pour son livre *«Mahmoud Bayrem Ettounsi»*

Malika Maysoum Aryan
Lauréate du Prix de la recherche scientifique en langue française pour son livre *«L'enfant victime de sa famille : essai comparé sur le parcours délinquant»*

1 - Sihem Debbabi Missaoui
Lauréate du Prix de la recherche scientifique sur la femme tunisienne *«Tunisie : la naissance, rites et symboles»*

Selma Alhabi
lauréate du Prix du meilleur scénario pour son film *«3ich horra»*

Distinctions

1 - Hanen Filali
Chercheuse en sciences de la terre et sciences connexes de l'environnement à l'Université de Carthage, lauréate du Prix de la fondation L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science pour la région du Maghreb pour l'année 2021

2 - Roua Lajnaf
Chercheuse en sciences biologiques à l'Université de Sfax, lauréate du Prix de la fondation L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science pour la région du Maghreb pour l'année 2021

3 - Azer Ksouri
Elève-ingénieur à l'Ecole supérieure des communications de Tunis (Sup'Com), lauréat du Prix du plus grand hackathon interuniversitaire *«UmojaHack Africa»* pour l'année 2022

4 - Nejib Belkadhi
Remporte le prix du meilleur long métrage au Festival internationale du film de New York pour son film *«Communion»*

QNB VISA GOLD, des avantages à chaque instant !

Votre carte de paiement QNB VISA GOLD Nationale et Internationale vous offre des plafonds de paiement et de retrait confortables pour régler vos transactions, en toute sécurité, en Tunisie comme à l'étranger avec de nombreuses garanties d'assistance et d'assurance.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

PACK ELECTRON

إلي تستحقو الكل بأقل FRAIS

CARTE ELECTRON

COMPTE CHÉQUE

SERVICE ATBNET

ATB
البنك العربي لتونس

@ArabTunisianBank
www.atb.tn

TÜVRheinland CERTIFIED

MSI 20000

N° Centre de la Relation Client : 70 026 267

Décès

1 - Jean-Paul Fitoussi
79 ans, économiste français d'origine tunisienne, professeur à Sciences Po et à l'université Luiss de Rome, ancien président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce) de 1989 à 2010.

2 - Moncef Kaouach
Financier, enseignant, ancien directeur de plusieurs institutions financières, ancien maire de Carthage et vice-président de l'Espérance Sportive de Tunis (EST).

3 - M'hamed Belhaj
Ancien P.D.G. de Tunisair et du Club Athlétique Bizertin (CAB).
Hassine Boujarra, enseignant universitaire, chercheur, syndicaliste, ancien secrétaire général de la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Fegers) relevant de l'Ugtt.

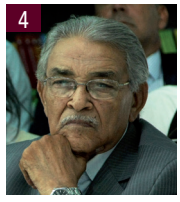

4 - Younes Chetali
91 ans, colonel-major retraité de l'armée tunisienne. Il avait dédié toute sa vie au sport, civil et militaire. Tour à tour footballeur au sein de l'Etoile sportive du Sahel, dès la fin des années 1940, avec plus tard ses deux frères Abdelmajid et Lazhar, puis jeune officier de l'armée nationale, après sa formation à l'Ecole de Saint-Cyr, au sein de la direction des sports militaires, il sera commissaire général des sports, président de la Fédération tunisienne de football (1996-1997), puis de celle de l'athlétisme (1999-2009), avant de présider le Comité national olympique (2011-2013). Younès Chetali jouera un rôle clé dans l'organisation des Jeux méditerranéens de Tunis (septembre 2001), en qualité de président de la Commission des Jeux, en charge du déroulement des compétitions dans 27 disciplines et 42 sites.

5 - Mohamed Larbi Khrouf
Docteur, ingénieur, expert international en matière d'assainissement, longtemps directeur au sein de l'Office national de l'assainissement (Onas). Diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, (Enseeiht, Toulouse) et titulaire d'un doctorat de l'Université Paul-Sabatier, Toulouse. Il a conduit de nombreuses missions en Tunisie et à l'étranger pour le compte notamment de la Banque mondiale et du Pnud.

6 - Moncef Charfeddine
94 ans, écrivain, homme de théâtre, fondateur de la maison d'édition « Ibn Charaf » et de la revue culturelle et sportive intitulée "Forum'.

7 - Mustapha Ben Jemia
Cinéaste, ancien directeur technique de la Société anonyme tunisienne de production et d'expansion cinématographique (Satpec).

8 - Moncef Dhambri
72 ans, journaliste, enseignant, docteur en langue et littérature anglaises à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba (Flahm), ancien directeur du magazine «Dialogue» et au quotidien «*Le Renouveau*».

9 - Sadok Baccouche
Ancien handballeur de l'Equipe nationale, entraîneur du Club Africain.

10 - Eya Guezguez
17 ans, championne olympique de nautisme à la voile, skippeuse.

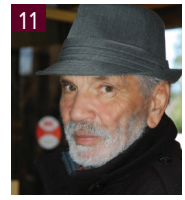

Hmida Jarray
60 ans, poète et compositeur.

11 - Bechir Khammouma
Homme de théâtre

12 - Mohamed Ali Sfaxi
Musicien

13 - Mohamed El Aoud
Musicien

14 - Malek Ben Salah
Ingénieur général d'agronomie, consultant indépendant, spécialiste d'agriculture/élevage de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (Enssaa) de Paris, ancien directeur général de la production agricole au ministère de l'Agriculture. Il est auteur de plusieurs articles sur l'agriculture publié dans *Leaders*

Arrêt sur image

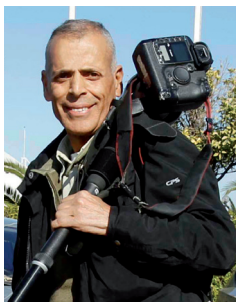

• Par Mohamed Hammi

Hachemi Marzouk

A 80 ans, Hachemi Marzouk garde toute sa vivacité et son talent de sculpteur. Dans son atelier, adossé à sa maison d'Essaidya, non loin du Bardo, il continue à exercer son art, au gré de sa muse. Ses bustes et statues équestres de Bourguiba font partie de ses plus belles œuvres. En 2019, il avait réalisé une statue d'Hannibal devant prendre place au mausolée qui lui sera dédié. A présent, Hachemi Marzouk travaille sur un buste de Kaïs Saïed. Sans la moindre commande, précise-t-il.

• Par Riadh Zghal

Quand le sommet échoue, la solution peut se trouver à la base de la pyramide

Il faut se rendre à l'évidence et admettre que depuis le soulèvement de 2010-2011, le système de gouvernement qui a depuis présidé aux affaires de l'Etat a échoué lamentablement, conduisant le pays à une crise multisectorielle de plus en plus grave. En l'absence d'issue à tous les maux qui rongent le pays en usant ad aeternam des mêmes outils de gouvernement centralisé, n'est-il pas temps de tenter un autre mode de gouvernement plus adapté à la demande de démocratie et d'équité dans le traitement des régions et la distribution des richesses ?

Une multitude de facteurs ont provoqué l'échec de la nouvelle classe politique à assurer une bonne gouvernance du pays : soif de pouvoir, idéologies inconciliables, incompétence, inexpérience, incapacité de faire primer l'intérêt général sur les intérêts partisans et individuels, d'admettre la différence et de gérer la diversité en réalisant les accommodements et compromis nécessaires pour la conduite des affaires publiques dans un contexte d'intérêts divergents. A tout cela s'ajoute la défiance des citoyens à l'égard de l'Etat sur un fond de perte du sens de la citoyenneté avec ce qu'il implique comme valeurs et responsabilité vis-à-vis de soi et des autres *«membres de la cité»*. Quand tous ces facteurs négatifs sont réunis, qui peut croire à l'efficacité d'un pouvoir centralisé qui, de plus, mise davantage sur les pratiques bureaucratiques d'un autre temps que sur des choix stratégiques adaptés à un nouveau contexte national et international ? La sortie de crise aurait été possible si l'engagement des acteurs sociaux de divers bords était sollicité, si les politiques s'étaient appuyés sur la valorisation des ressources humaines et matérielles disponibles mais sous-exploitées ou mal exploitées.

Pourtant, des lois ont été promulguées pour mobiliser les énergies, mais l'échec de leur application est cuisant. On est donc face à un problème complexe d'exercice du pouvoir et dans le cas d'espèce, c'est d'un pouvoir centralisé qu'il s'agit. C'est un pouvoir qui n'a pas réussi à créer l'espoir et observe impuissant la fuite des cerveaux qui saigne le pays de ses compétences, ou ne s'en soucie probablement pas car le principe d'allégeance domine aux dépens de celui de la compétence et du sens de l'intérêt général.

Parmi les règles énoncées par René Descartes dans son Discours de la méthode pour l'analyse d'un phénomène, celle de la division des difficultés en éléments simples: *«Diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre»*. S'agissant de la conduite des affaires publiques, cela suggère de renoncer à vouloir résoudre tous les problèmes au sommet et de reconnaître que de nombreux problèmes particuliers peuvent être traités par les acteurs sociaux locaux si on leur accorde une autonomie, autrement dit un pouvoir de décision et des moyens d'action. Cela revient à décentraliser. Certes la Constitution adopte explicitement le choix politique de la décentralisation à travers l'article 131 qui stipule que *«le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des municipalités, des régions et des districts qui couvrent l'ensemble du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi. D'autres catégories spécifiques de collectivités locales peuvent être créées par la loi»*. Il est même prévu des élections au suffrage universel des conseils municipaux et des conseils régionaux qui, à leur tour, élisent les conseils de district. Mais outre les élections des conseils municipaux, le reste demeure encore lettre morte.

Pourtant, vu les problèmes multifactoriels vécus par certaines régions plus que d'autres, la décentralisation s'impose. En effet, il existe des problèmes trop particuliers à un contexte social et économique pour se prêter à un traitement au niveau national. Très souvent, la spécificité des contextes empêche les solutions «*prêtes à porter*», conçues dans des bureaux d'administrateurs ou d'experts, d'aboutir. D'autre problèmes nécessitent des choix stratégiques nationaux qui orientent, fixent les lignes politiques à suivre au service de l'intérêt national. C'est le cas par exemple d'une politique agricole orientée par une stratégie d'indépendance alimentaire ou une politique industrielle orientée par l'incitation à l'innovation technologique. Par contre, les problématiques d'un faible taux d'activité entrepreneuriale dans une région ne peuvent être adressées sans prise en considération des activités locales, de l'organisation sociale des agents économiques, de la culture locale dominante et des divergences d'intérêts en présence. Cependant, si derrière le local, il y a une stratégie d'incitation à la constitution de groupements d'intérêt économique, à l'innovation et à la coopération entre les institutions de recherche et les agents économiques, alors le traitement des problèmes par les acteurs institutionnels et sociaux agiront à l'image du dieu Janus qui regarde à la fois devant et derrière lui, considérant à la fois le contexte local et les choix stratégiques nationaux. Par ailleurs, la décentralisation a l'avantage de solliciter les intelligences collectives et les initiatives locales et de favoriser un changement dans la perception des populations et de leurs potentialités. A cet égard, c'est particulièrement la perception des pauvres qui sera transformée si on ne les regarde plus comme de pures victimes sans défense, mais comme des personnes qui disposent d'un potentiel pouvant les amener à devenir des agents économiques créateurs de richesse. «*Nous avons besoin de voir les pauvres comme producteurs et insister sur la nécessité de leur acheter plutôt que de leur vendre. Le seul moyen de réduire la pauvreté est d'élever le revenu des pauvres*», écrivait le professeur Aneel Karnani de l'université de Michigan[1].

La décentralisation n'est pas seulement administrative. Pour que l'action du pouvoir décentralisé soit possible, il faut des moyens financiers autant que de moyens institutionnels. Le pays dispose aujourd'hui d'un cadre institutionnel qui n'attend qu'à être actionné si les décrets d'application sont établis et si les études relevant les insuffisances des textes de loi et de fonctionnement des collectivités locales relevées par certaines études sont prises en considération. A titre d'exemple, je citerai l'étude réalisée par Dafflon & Gilbert relative à la décentralisation en Tunisie[2]. Cette étude relève le flou de plus d'une disposition juridique et organisationnelle. Ce flou apparaît au niveau de la définition des régions (seraient-elles des collectivités territoriales ou non), du partage des taxes et des redevances, des objectifs des transferts financiers, de la destination des dotations de l'Etat aux collectivités locales au titre I ou au titre II lorsqu'il s'agit de leur utilisation effective, de la nomenclature budgétaire et des divers équilibres, de ce qui fait la différence entre les régions en tant que collectivités territoriales et les gouvernorats en tant qu'autorités «*déconcentrées*»… C'est «*un flou qui laisse une marge de manœuvre dans les applications ultérieures*», préviennent les auteurs, mais qui aura la latitude de manœuvrer?

La fédération nationale des municipalités a mené une enquête en 2021 auprès des municipalités et a relevé entre autres défaillances institutionnelles : les décrets d'application de certains articles du code des collectivités locales ne sont pas encore publiés, les élections des conseils régionaux ne sont pas organisés, ce qui bloque la constitution du conseil supérieur des collectivités locales prévu par la loi, les textes qui définissent les relations entre les représentants de l'administration centrale dans les régions et les collectivités locales ne sont pas révisés, les moyens permettant aux municipalités d'appliquer leurs décisions ne leur sont pas fournis . Ces insuffisances institutionnelles ne sont pas sans effet sur les nombreux dysfonctionnements liés aux relations humaines et à la gestion municipale.

En cette période de transition démocratique, si les défaillances de la gouvernance au sommet sont patentes, il est peut-être temps de faire le zoom sur les moyens d'instituer une gouvernance décentralisée mobilisatrice des énergies diverses car, comme l'écrivait le philosophe Edgar Morin: «*La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité.*»

R.Z.

(1) Karnani, Aneel (2006) "Misfortune at the Bottom of the Pyramid" Greener Management International Summer 2006, Issue 51, p99-110
(2) Bernard Dafflon & Guy Gilbert (2018) L'économie politique et institutionnelle de la décentralisation en Tunisie, état des lieux, bilan et enjeux, AFD.

Cartographie

Le cabinet du président Kaïs Saïed

Khaled Yahyaoui

Naoufel Hedya

Ihsen Sbabti

C'est un staff très réduit qui forme le cabinet du président de la République. Composé de 11 membres, dont deux femmes, il comprend trois conseillers principaux, trois conseillers et cinq attachés. Depuis le départ de l'ancienne ministre-directeur du cabinet présidentiel, Nadia Akacha, fin janvier dernier, c'est Walid Hajjem, diplomate de carrière, ministre plénipotentiaire, conseiller auprès du président de la République et chef du département diplomatique, qui assure la coordination du cabinet.

Sur cette photo, prise le 18 avril 2022, à l'occasion de la célébration du 66e anniversaire de la création des forces de sécurité intérieure, on reconnaît huit parmi les onze membres du cabinet.

Première rangée, de droite à gauche

• Abderraouf Atallah, conseiller principal, chargé des fonctions de secrétaire permanent du secrétariat permanent du Conseil de sécurité nationale
• Mourad Halloumi, conseiller principal, chargé des services communs
• Walid Hajjem, conseiller chargé du département diplomatique
• Daygham Ben Hassine, conseiller

Deuxième rangée, de droite à gauche

• Souad Trabelsi, attachée, département diplomatique
• Maher Ghedira, attaché chargé du département des affaires sociales
• Houssem Mzoughi, attaché chargé de l'information et de la communication
• Amir Arfaoui, attaché, chargé de l'informatique
• Maroua Jabou, attachée, département diplomatique

Trois autres membres du cabinet ne figurent pas sur cette photo, devant assurer ce jour-là leur mission lors de cette cérémonie. Il s'agit de :
• Khaled Yahyaoui, conseiller principal, directeur général de la Sécurité du président de la République et des personnalités officielles
• Naoufel Hedya, conseiller chargé des services du Protocole
• Ihsen Sbabti, attaché, département de l'information et de la communication

DON BY UIB

L'application innovante au service de la solidarité

Don by UIB, à la fois application mobile et plateforme web, permet aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de recevoir des dons de manière totalement sécurisée. Initiative inédite et solidaire, Don by UIB permet à tous les porteurs de cartes bancaires de réaliser un don en 3 clics. Votre don sera entièrement reversé au profit de l'association choisie.

JE DONNE EN 3 CLICS

Connectez-vous sur www.donbyuib.com.tn ou téléchargez l'application Don by UIB sur PlayStore. GET IT ON Google Play

الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GROUPE SOCIETE GENERALE

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by UIB

REPUBLIQUE TUNISIENNE

AL KARAMA HOLDING

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
POUR LE CHOIX D'UN CABINET CONSEIL POUR UNE MISSION D'APPUI A LA CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES DIRECTES ET INDIRECTES DETENUES DANS LE CAPITAL DES SOCIETES

NOUVELAIR TUNISIE & NOUVELAIR HANDLING

Al Karama Holding lance un Appel d'Offres International auprès des Banques d'Affaires et des cabinets de conseil pour l'accompagner dans une mission d'appui à la cession des participations publiques directes et indirectes représentant 23,85% du capital de la société NOUVELAIR TUNISIE et 2,76% du capital de la société NOUVELAIR HANDLING.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer à partir du Vendredi 15 Avril 2022 à 10H00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING sis au Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis-Tunisie, les Termes de Référence contre le paiement d'un montant de 500 DT non restituable.

La date limite de remise des offres est fixée au Jeudi 19 Mai 2022 à 17H00.

Chronologie

28 mars 2022

Le président de la République Kaïs Saïed reçoit le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Corée du Sud, Jeon Hae-Cheol.

29 mars 2022

Kaïs Saïed s'entretient avec le Commissaire européen à la politique de voisinage, Oliver Varhelyi.

Le président de la République Kaïs Saïed reçoit le président de l'organisation patronale française (Medef), Geoffroy Roux de Bézieux, en présence du président de l'Utica, Samir Majoul.

Limogeage de la gouverneure de Sousse, Raja Trabelsi.

Limogeage du gouverneur de Sfax, Faouzi Mrad.

30 mars 2022

Le chef de l'Etat reçoit le président du conseil d'administration d'Ooredoo (international), Sheikh Faisal Bin Thani Al Thani.

Le chef de l'Etat reçoit les membres de l'équipe nationale de football à l'occasion de leur qualification à la Coupe du monde Qatar 2022.

Kaïs Saïed annonce la dissolution du parlement au cours de la réunion du Conseil de sécurité nationale. Publication du décret présidentiel n°2022-309 du 30 mars 2022 portant dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

31 mars 2022

Le président de la République Kaïs Saïed s'entretient par téléphone avec ses homologues algérien Abdelmadjid Tebboune et égyptien Abdel Fattah al-Sissi.

1er avril 2022

Remise au chef de l'Etat des résultats de la consultation nationale électronique.

Visite de la présidente de la Commission européenne pour la démocratie, Claire Bazy Malaurie, en Tunisie Le président de la République Kaïs Saïed reçoit les membres du bureau exécutif de l'Ugtt et de l'Utica ainsi que le bâtonnier des avocats, Me Brahim Bouderbala.

2 avril 2022

Entretien téléphonique entre Kaïs Saïed et le Roi Salman Ben Abdelaziz Al Saoud à l'occasion du mois de Ramadan.

4 avril 2022

Kaïs Saïed reçoit la présidente de l'Union nationale de la femme tunisienne (Unft), Radhia Jerbi, le vice-président de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie) Farouk Bouaskar, et le président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (Ltdh), Jamel Msallem.

5 avril 2022

Visite d'adieu de Donald Blome, ambassadeur des Etats-Unis en Tunisie, au chef de l'Etat à l'occasion de la fin de sa mission.

6 avril 2022

Kaïs Saïed se rend au mausolée d'Habib Bourguiba à Monastir, à l'occasion de la 22e commémoration du décès de l'ancien président de la République.

7 avril 2022

Entretien téléphonique entre Kaïs Saïed et son homologue algérien Abdelmadjid Tebboune.

9 avril 2022

Cérémonie de commémoration du 84e anniversaire de la fête des Martyrs, au carré des Martyrs à Sijoumi (Tunis).

Publication du décret présidentiel n° 2022-20 du 9 avril 2022 relatif à la fondation Fidaa pour l'assistance aux victimes d'attaques terroristes parmi les militaires, les forces de sécurité intérieure et les douaniers, ainsi que les ayants droit parmi les martyrs et blessés de la révolution.

11 avril 2022

Le président de la République reçoit une délégation de parlementaires européens.

12 avril 2022

Le président de la République reçoit l'envoyé spécial du président français Emmanuel Macron, Gilles Kepel.

Publication du décret présidentiel n° 2022-310 du 5 avril 2022, portant organisation du régime de télétravail pour les agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements, entreprises et instances publics.

Publication du décret présidentiel n° 2022-318 du 8 avril 2022, fixant les conditions générales d'exercice de la télémédecine et les domaines de son application.

13 avril 2022

Le président de la République Kaïs Saïed reçoit une délégation de l'Union africaine conduite par Aggrey Ambali, chargée de l'implantation de l'Agence africaine des médicaments.

15 avril 2022

Entretien téléphonique entre le président de la République Kaïs Saïed et le roi Abdallah II du royaume hachémite de Jordanie.

Le chef de l'Etat reçoit des membres du bureau exécutif de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (Utap) dans le cadre du dialogue national.

16 avril 2022

Un navire transportant 750 tonnes de pétrole fait naufrage dans le golfe de Gabès.

18 avril 2022

Le chef de l'Etat préside la cérémonie de la célébration du 66e anniversaire des forces de sécurité intérieure.

20 avril 2022

Le président de la République reçoit Abderrahman Hedhili, président du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (Ftdes).

21 avril 2022

Décret-loi portant amendement de certaines dispositions de la loi organique n° 2012-23 en date du 20 décembre 2012 relative à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie).

Aujourd'hui, donnez vie à vos projets en optant pour l'épargne FOR-ME.

En exclusivité avec QNB, une épargne à court terme sans frais et sans risque à un taux de rémunération évolutif pouvant atteindre 6.25% selon les fonds épargnés à travers des virements permanents programmés à la souscription.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

Rattraper tant de retard

Au mieux, il va falloir attendre le mois de février 2023 pour que la Tunisie puisse se doter d'un nouveau gouvernement. C'est-à-dire dix mois pour qu'une nouvelle équipe, issue des élections législatives anticipées, promises pour le 17 décembre prochain, soit légitimement hissée aux commandes, pour une période espérée stable. D'ici là, le gouvernement Najla Bouden doit pouvoir tenir et résister aux aléas des multiples crises. Son unique salut est de ne guère se considérer comme un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes, de dépoussiérer tant de dossiers ensevelis par des gouvernements précédents et relégués aux oubliettes d'une administration désenchantée.

Le gouvernement Mechichi, rapidement rattrapé par la disgrâce de Carthage, dès le début de 2021, a vogué de tiraillements politiques en blocages, accumulant les chantiers laissés à l'abandon. Ralentissement général, relâchement quasi-total, ni réformes, ni nouveaux projets, juste des effets d'annonce. Le retard est un peu partout pris dans la gestion des affaires courantes, comme dans l'avancement des projets en cours. Les guerres parlementaires ont totalement anéanti tout débat programmatique. Plus personne dans les états-majors politiques ne prenait à bras-le-corps les véritables préoccupations des Tunisiens, encore moins celles de l'avenir. La société civile, de son côté, pare au plus urgent.

La remise à plat des politiques publiques et l'émergence de nouvelles orientations ne trouvent pas de parties prenantes. La rotation rapide des ministres ne favorise guère une action en profondeur et finit pas échauder l'Administration. Les dossiers moisissent dans les boîtes d'archives et les retards s'accumulent.

Déblocage et visions innovantes

Que peuvent faire les ministres de Kaïs Saïed ? Sont-ils capables de lever tant d'entraves ? Comment procèdent-ils pour relancer leurs départements et faire redéployer leurs services ? Deux exemples sont examinés dans ce numéro de Leaders. Il s'agit de celui du ministre des Affaires sociales, Malek Ezzahi, et du ministre des Technologies de la communication, Nizar Ben Néji.

Le premier affiche un profil politique, vient de la société civile et fait partie du noyau dur de l'équipe de Kaïs Saïed depuis de longues années. Il se retrouve à la tête d'un ministère en première ligne tant pour ce qui est des relations professionnelles que de la lutte contre la précarité. Mais aussi impliqué dans le dialogue national annoncé.

Le second est technologique. Enseignant-chercheur et expert international, il a été choisi pour sa compétence et son indépendance. Sa première grande mission sera de concevoir et faire tourner la plateforme électronique de la consultation nationale. Tout en relançant les grands projets, en accélérant les chantiers du numérique et en introduisant des visions innovantes.

Portraits et interview.

Malek Ezzahi

Ministre des Affaires sociales

Au cœur du Dialogue national

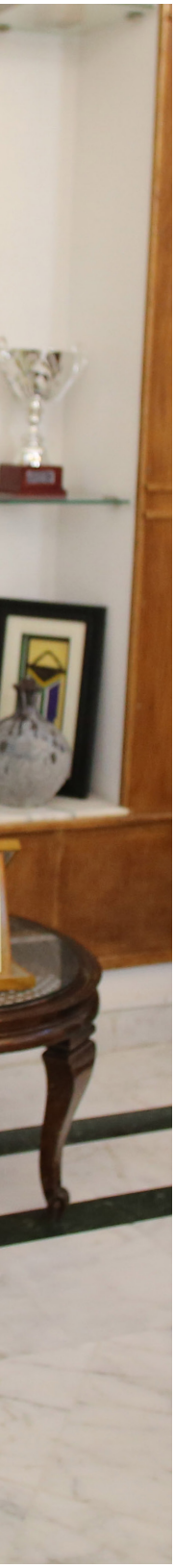

Porter le dialogue national tant promis par le président Kaïs Saïed, pour paver la voie au référendum du 25 juillet 2022. Malek Ezzahi, compagnon de route et fidèle parmi les fidèles, aura lui aussi à s'y investir. Ministre des Affaires sociales, il est au carrefour des concertations avec les organisations syndicales nationales, et de nombreuses composantes de la société civile.

Mais au-delà du ministre se profile un long parcours politique croisé avec un engagement dans l'action militante, depuis ses années au Campus universitaire au sein de l'Uget (2000-2001). Très actif, depuis lors, dans de nombreuses manifestations (en faveur de la Palestine, pour les droits et libertés, etc.) ainsi que les grands évènements politiques et sociaux, il sera aux premiers rangs, au lendemain du 14 janvier 2011, dans les sit-in de la Kasbah 1 & 2. C'est à cette occasion qu'il fera la connaissance du futur président de la République, Kaïs Saïed. Un nouveau combat commence, jusqu'à la conquête du pouvoir. Il se poursuivra après l'accession à Carthage pour relayer la parole présidentielle, entretenir les relations, expliquer la vision et porter le projet.

Malek Ezzahi, soulignent ses proches, a toujours été *«un homme de contacts, d'échanges, de discussion»*. *«En toute discrétion, il établit les liaisons, fait passer les messages, et assure le rapprochement des points de vue, soutiennent ses proches».* Homme de confiance de Kaïs Saïed, très imprégné de sa vision, proche de l'Ugtt et de l'Utica, mais aussi de la Ltdh et d'autres acteurs significatifs, resté à l'écart des tiraillements, et bien connecté avec les ''Tansikiet", il est en mesure de contribuer à l'aboutissement du dialogue national, estiment ceux qui le connaissent de près.

Qui est Malek Ezzahi ? Quel rôle joue-t-il dans le nouvel échiquier politique post-25 juillet 2021 ? Et comment gère-t-il son ministère ?

Portrait & Interview

Front dégarni, léger embonpoint qui obère une silhouette de judoka, et le propos direct. A 42 ans, titulaire d'une maîtrise en gestion et d'un mastère en gestion des risques, marié et père d'une fille, cet agent général d'assurance a toujours évolué, depuis sa naissance, dans un milieu d'activisme politique et syndical. Fils unique d'un père, Mohamed Moncef Ezzahi, longtemps membre du bureau exécutif de l'Ugtt (chargé de la Fonction publique) et d'une mère fonctionnaire, il a déjà hérité de son grand-père le sens du patriotisme. Né à Gafsa où il fera ses études primaires, il suivra ses parents qui montent s'installer à Tunis, élisant domicile à la Mornaguia. Cette proche banlieue de Tunis, jadis rurale, deviendra son fief… et même son lieu d'incarcération, lorsqu'il sera arrêté avec des camarades de quartier, dans une affaire d'atteinte à la sécurité et détenu en tant que préven pendant six mois, avant d'être acquitté, comme le confirmera Me Mokhtar Trifi.

Activiste, syndicaliste

Etudiant à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de Tunis, Malek Ezzahi trouvera au campus d'El Manar un vaste champ de militantisme. Nationaliste arabe, il évoluera à travers différentes mouvances, se fera élire au bureau exécutif de l'Uget et côtoiera de près les Bassam Trifi, Abdennaceur Layouni, et autres Semia Faraoues… Son enthousiasme le portera au sein des différents comités de soutien à la cause palestinienne, aux actions de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (Ltdh), etc.

Recruté au sein de la compagnie d'assurances AMI, Malek Ezzahi y grimpera les échelons jusqu'à

devenir chef de service commercial et secrétaire général du syndicat de base…Il finira par obtenir son agrément d'agent général d'assurance et ouvrir sa première agence en 2012 à Regueb, dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Le choix de Regueb, au-delà de la symbolique révolutionnaire de la ville, explique-t-il, s'est fait par les nombreuses amitiés qu'il y avait nouées en 2011. Plus encore, aucune compagnie d'assurances n'y était représentée à l'époque. Cette agence, il la gardera jusqu'en 2019, lorsqu'il s'installera au Bardo.

Aux origines d'El Machrouu, avec Kaïs Saïed

L'année 2011 sera celle du grand tournant pour Malek Ezzahi. Très engagé dans les mouvements contestataires au lendemain du 14 janvier, il fera partie de l'équipe centrale des sit-in successifs à la Kasbah 1&2. «*Déjà, Kaïs Saïed nous rendait visite*, confie-t-il à *Leaders. Il aimait venir discuter avec les protestataires et leur témoigner de son soutien. Mais, c'est surtout lors du sit-in du Destin, organisé en 2012 à la Place des Droits de l'Homme, sur l'avenue Mohamed-V, que nos liens se sont affermis, à la faveur des cercles de discussion. Nous étions tous animés d'un même idéal révolutionnaire, déterminés à rompre avec un passé toxique et soucieux de forger un nouveau projet pour notre pays et notre peuple.*»

«*Nos idées*, poursuit Malek Ezzahi, *se sont croisées avec celles de Kaïs Saïed, pour s'approfondir et cheminer ensemble vers un véritable ''Machrouu''. Nos discussions étaient interminables et nous allions avec Kaïs Saïed dans différentes localités rendre visite aux familles de martyrs de la révolution et au chevet de blessés. Et aussi soutenir des mouvements de protestation un peu partout. Le président a été très ému par sa visite à Menzel Bouzayane, l'un des berceaux de la révolution, dans la région de Sidi Bouzid. D'ailleurs, il continue à l'entourer de son attention…* »

Le mystère du chiffre 17

«*Autour de Kaïs Saïed, poursuit-il, nous avions formé une petite équipe composée notamment de Sonia Charbati, Kamel Feki, Faouzi Daas, Ahmed Caftar, Samir Abdellaoui et d'autres compagnons de lutte. Là où on allait, on rencontrait des gens, on nouait des amitiés. Ce vaste carnet d'adresses ainsi constitué servira de base aux coordinations ''Tansikiet'' qui animeront notre campagne électorale en 2019. Le noyau dur était composé de 12 personnes, en plus de Kaïs Saïed, soit 13 au total.*»

«*Nous n'avions pas de moyens*, ajoute Malek Ezzahi, *et nous ne pouvions que compter sur nous-mêmes. C'est ainsi que nous avons pu louer un petit local, dans un vieil immeuble du centre-ville pour en faire notre quartier général et dû utiliser nos vieilles voitures personnelles, cotisant pour payer l'essence, et prenant chacun à sa charge nos frais d'hébergement dans de modestes hôtels. Les ralliements se faisaient de plus en plus nombreux, renforçant nos rangs par des jeunes et des moins jeunes, de toutes les catégories : demandeurs d'emploi, avocats, médecins, pharmaciens et autres. Au fur et à mesure, il fallait choisir les membres des ''Tansikiet'', désigner les chefs de file et les aider à se déployer. En neuf jours, durant cette tournée électorale, nous avons visité 106 délégations, du nord au sud du pays, du littoral à l'arrière-pays.*»

Une nouvelle mission

Point de trêve pour Malek Ezzahi après l'accession de Kaïs Saïed à la présidence de la République en octobre 2019. « *Ma charge a redoublé de poids, nous* confie-t-il. *L'euphorie des premiers jours s'est rapidement convertie en sens profond de la mission qui nous attend, nous les proches compagnons de Kaïs Saïed. Notre place ne devait être ni au palais de Carthage en tant que conseillers, ni au gouvernement, en tant que ministres et secrétaires d'Etat. Il fallait en effet entretenir le lien que le président avait déjà tissé avec des organisations nationales, la société civile et autres partenaires. Cette mission fondamentale a toujours été cruciale, à différentes étapes, pour porter le projet qui est le nôtre, l'expliciter, en débattre.*»

C'est dans la continuité de l'accomplissement de cette même mission que Malek Ezzahi considère sa nomination à la tête du ministère des Affaires sociales. Certes gérer un département clé où doit se réaliser une bonne partie de la vision d'ensemble du président Saïed, mais aussi entretenir un dialogue qu'il juge «*absolument nécessaire*» avec de larges franges du paysage politique et sociétal tunisien.

Mes grands chantiers

Le 28e ministre des Affaires sociales, depuis Me Fethi Zouhir, à l'aube de l'indépendance, a du pain sur la planche. Dès son arrivée, Malek Ezzahi n'y est pas allé de main morte : changement de 18 directeurs généraux et 12 directeurs régionaux, ainsi que du chef de cabinet et du PDG de l'Office des Tunisiens à l'étranger, rappel de 52 attachés sociaux à l'étranger, reprise en main du fonds de ressourcement des caisses sociales, redéploiement des 2 000 travailleurs sociaux et lancement d'un programme de dons financiers allant jusqu'à 50.000 D pour la création de projets en faveur des démunis. Son agenda reste chargé d'autres projets.
En prenant ses fonctions dans ce bureau historique du 27 boulevard Beb-Bnat, Malek Ezzahi a immédiatement réalisé l'ampleur de l'héritage reçu : près d'un million de familles tunisiennes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Elles n'étaient que 320 000 en 2011, et leur nombre s'est multiplié par trois en dix ans pour atteindre 960 000 familles en 2021. Le chômage s'accentue, affectant 20% de la population active. La migration clandestine se multiplie. Deux millions d'illettrés, alors qu'ils n'étaient qu'un million en 2011. Le déséquilibre des caisses sociales s'aggrave sans cesse… L'image d'un grand paquebot à la dérive.

Interview

Vous vous attendiez à rejoindre le gouvernement et à être nommé ministre des Affaires sociales ?

Pas particulièrement. Diverses rumeurs circulaient, me désignant à diverses fonctions. Jusqu'à la dernière minute, je n'en avais aucune certitude. Puis, ça s'est confirmé.

Comment avez-vous trouvé le ministère ?

Je le connaissais un peu déjà ou plutôt, je le pratiquais, en tant que syndicaliste et militant de la société civile. Et il ne m'était pas étranger, de par les charges syndicales de mon père. J'ai toujours été conscient du rôle central qu'il joue sur divers plans, qu'il s'agisse des relations professionnelles, des assurances sociales, du développement social ou des Tunisiens à l'étranger. Tout cela m'a incité à appréhender mes nouvelles fonctions avec attention et enthousiasme. Formellement, il n'y avait pas eu de passation de pouvoir avec mon prédécesseur, Mohamed Trabelsi, alors souffrant. Je lui ai rendu visite chez lui pour lui souhaiter prompt rétablissement, sans chercher à l'encombrer de questions. Et je me suis mis au travail.

Qu'est-ce qui a le plus attiré votre attention dès les premiers jours de votre entrée en fonction ?

La nécessité de donner plus de moyens pour vaincre la bureaucratie et faire face aux multiples demandes. Je viens du secteur privé, animé d'un esprit d'efficience

et de célérité. Mais aussi de la société civile, attaché à répondre aux attentes des citoyens. D'emblée, j'ai tenu à donner une série de signaux forts : rappel, par note de service, des bonnes règles de l'assiduité et du port d'une tenue correcte, évaluation des hauts cadres, mouvement à la tête de grandes directions générales et régionales ainsi que de certains organismes et du corps des attachés sociaux à l'étranger, et redéploiement des travailleurs sociaux dans les 274 unités locales qui constituent la première ligne.

De grandes vagues de nouvelles nominations ?

C'était indispensable ! Pas moins de 18 directions générales et 12 directions régionales ont changé de titulaires, mais aussi au niveau du chef de cabinet et du PDG de l'Office des Tunisiens à l'étranger. J'ai également procédé au renouvellement de l'ensemble du corps des attachés sociaux affectés à l'étranger, qui sont au nombre de 52, pour une relève progressive par des cadres tous issus du ministère et des établissements relevant de sa tutelle. Un premier contingent vient de suivre une formation appropriée pendant un mois pour prendre ses nouvelles fonctions.

Comptez-vous ouvrir de nouveaux postes dans d'autres pays ?

Effectivement, nous devons revoir la carte de notre réseau social à l'étranger en fonction de la taille de notre communauté émigrée et de ses besoins. D'ores et déjà, trois nouveaux postes d'attachés sociaux seront ouverts auprès de nos ambassades à Washington DC, Londres et Abidjan.

Notre objectif est de redonner aux Tunisiens à l'étranger une pleine confiance en leur pays et de les entourer de toute la sollicitude qu'ils sont en droit d'attendre et qu'ils méritent.

Le déséquilibre structurel des caisses sociales et de maladie est de plus en plus préoccupant. Comment comptez-vous y remédier ?

C'est une grande priorité. La réforme est indispensable et la diversification des sources de financement urgente. Un fonds approprié a été créé et placé sous la gestion du ministère des Affaires sociales, ce qui permet de consacrer entièrement les prélèvements de 1% au titre de la contribution sociale de solidarité directement au profit des caisses. Mais beaucoup d'efforts restent à faire.

Vous avez parlé des travailleurs sociaux de la première ligne. Comment comptez-vous renforcer ce dispositif ?

Par des moyens, des encouragements, du suivi et de la mobilisation. Ils sont près de 2 000 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble du territoire tunisien, servant dans les 274 délégations. Placés en contact direct avec les citoyens, sollicités pour traiter leurs problèmes, répondre à leurs demandes, leur délivrer des cartes de soins, d'assistance, de personne handicapée et autres, ils sont en charge d'une mission de toute première importance. Mais ils manquent terriblement de moyens.

Pour connaître les difficultés qu'ils rencontrent et leur avis sur les renforcements à leur apporter, j'ai procédé à une consultation en ligne qui a été bien accueillie. Pas moins de 1700 réponses ont été reçues. Je me suis également rendu dans plus d'une centaine de délégations, pour me rendre compte de visu de la réalité sur le terrain. Plus encore, j'ai réuni tous les travailleurs sociaux, répartis en groupes régionaux dans quatre grands districts, pour les écouter et les mobiliser.

Parmi les mesures prises en leur faveur, l'affectation d'une voiture à chaque unité locale et la mise à leur disposition de 1 500 micro-ordinateurs. Pour les motiver, 875 décisions d'avancement et de promotion ont été signées.

Vous fondez beaucoup d'espoir sur la création du Conseil supérieur du développement social et sa mise en place imminente. Quelles seront ses premières décisions ?

C'est un acquis précieux qui vient renforcer notre dispositif social. De par sa mission, ses attributions spécifiques et sa composition, il constitue l'instance clé dans l'élaboration des politiques publiques en matière d'action sociale, de concertation, de coordination et d'évaluation. Parmi les toutes premières questions qui seront inscrites à son ordre du jour, la création d'un programme d'accès des populations défavorisées à la réalisation de projets économiques, grâce à des dons, et non des prêts, pouvant aller jusqu'à 50.000 D. Une première dotation budgétaire de 6 millions de dinars est d'ores et déjà disponible. Mon objectif est de porter cette dotation, dans les années à venir, à 50 millions de dinars, voire 60 millions.

Parcours

Profil

Né à Gafsa, le 9 juillet 1979
Marié, père d'une fille

Etudes

• 2006 : maîtrise en gestion des affaires, faculté des Sciences économiques et de Gestion de Tunis
• 2008 : mastère en économie et gestion des risques
• 2011 : diplôme en techniques de communication et sophrologie

Carrière professionnelle

• 2007 : recrutement au sein de la compagnie d'assurances AMI, et promotions successives jusqu'au poste de chef du service commercial
• 2012 : agréé agent général des assurances et ouverture d'une agence à Regueb (Sidi Bouzid)
• 2019 : cession de l'agence de Regueb et ouverture d'une agence au Bardo

Engagement militant

• 2000-2001 : membre de l'Uget, Université de Tunis El Manar
• 2009 : secrétaire général du syndicat de base des Assurances AMI
• Militant politique et en faveur des libertés, actif au sein de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et de différents comités de soutien au peuple palestinien
• Président d'une association de développement local «Ain ala El Mornaguia»
• Très impliqué, au lendemain de la révolution, dans l'organisation de divers mouvements de protestation et de sit-in, notamment la Kasbah 1 & 2.

Nizar Ben Neji

Ministre des Technologies de la communication

Accélérer l'avancée numérique

A 40 ans, Nizar Ben Neji est le plus jeune ministre du gouvernement. Jusque-là enseignant-chercheur et consultant expert international, féru de lecture et de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), le voici aux commandes. Tout s'est rapidement enroulé. Savourant ses vacances estivales d'universitaire, sa carrière devait basculer ce soir-là, lorsqu'un appel téléphonique lui parvient du palais de Carthage. Les services de la présidence voulaient vérifier un renseignement le concernant, sans lui donner davantage de précision. S'ensuit un silence radio, jusqu'à ce qu'il soit invité à se rendre à la Présidence : il est nommé ministre des Technologies de la communication, en remplacement, au pied levé, de Fadhel Kraiem. Nous sommes le 2 août 2021, une semaine après le 25 juillet 2021…

En le recevant, le président Kaïs Saïed lui fixera clairement sa mission : assurer la relève et tout accélérer. Élogieux sur son parcours, il l'assurera de sa pleine confiance et de tout son soutien. A lui alors de faire ses preuves. Sa confirmation ne tardera pas : deux mois seulement après, Nizar Ben Neji sera maintenu au sein du nouveau gouvernement que formera Najla Bouden, le 11 octobre 2021. Il est le benjamin des ministres.

Sa première grande épreuve de feu sera de concevoir la plateforme numérique pour la consultation nationale électronique décidée par le président de la République en prévision du référendum du 25 juillet. Toute la dimension technologique lui reposera sur les épaules.

Des plantes rares…

Le premier geste qu'entreprendra le nouveau ministre sera de fleurir son bureau et d'y introduire de la verdure. Au dernier étage de cet immeuble moderne non loin de la place Pasteur, le bureau du ministre est doté de larges baies vitrées, en coin, installées sur une petite élévation de plinthes. Grand amateur de plantes rares dont il compte plus de 1 000 espèces dans sa précieuse collection, il en ramènera de magnifiques spécimens. Bricoleur, aimant fabriquer des meubles et des présentoirs à partir de morceaux de bois récupérés, il installera dans un coin ensoleillé un présentoir qu'il garnira de plantes, créant ainsi son jardin de ressourcement. C'est aussi un message à l'adresse de son équipe et de ses visiteurs.

Plongée dans la canicule, Tunis était quasi vide en ce début du mois d'août. La période de congés battait son plein. Et pourtant, il fallait à Nizar Ben Neji se mettre immédiatement à l'ouvrage. S'il connaît bien le secteur des TIC, il doit rapidement prendre en main les commandes du ministère que, jusque-là, il n'avait pratiqué que de l'extérieur, et à travers des organismes placés sous sa tutelle. L'initiation sera facile. Nizar Ben Neji procédera aux diagnostics nécessaires pour cerner les problèmes dont souffre le secteur : textes juridiques très anciens, absence des briques de base (ElectronicID, MobileID, MPayment, …), gap technologique, fuite des compétences dans le domaine de l'IT, résistance aux changements, etc.

L'urgence de la situation et le contexte spécifique dans le pays rendent la responsabilité plus haute. La mission était d'autant plus délicate à assurer lorsqu'il s'agit du choix des nouveaux responsables (membres de l'équipe) ou de prioriser les actions à entreprendre afin de gagner rapidement la confiance de l'écosystème ainsi que de confirmer la confiance qui lui a été accordée par la hiérarchie.

Insuffler un sang neuf

Le premier centre d'attention du ministre Ben Néji était la constitution d'une équipe jeune, compétente, dynamique et engagée à affecter au cabinet et surtout au niveau des entreprises sous tutelle. C'est ainsi que pour la première fois en Tunisie, un appel public à candidature a été

lancé pour le choix d'un PDG pour Tunisie Télécom. Une première réussie malgré la polémique et le lobbying assuré pour faire avorter cette initiative.

Aussi a-t-il hissé de jeunes responsables talentueux, expérimentés et engagés à la tête des structures d'importance comme l'ANF, l'ANSI, l'ATT et des directions clés au ministère à l'instar des directions générales des technologies de la communication et de l'information. Ces désignations ont porté des personnes chevronnées et bien réputées dans le secteur à la tête du CNI et de l'INT, ainsi que du cabinet ministériel.

Rattraper le retard

Les équipes bien constituées, il fallait s'attaquer aux grands chantiers.

Le président de la République et la cheffe du gouvernement misent sur le digital pour la transformation des services offerts pour et par l'Administration tunisienne, dans l'objectif de bien servir les citoyens. Le message a bien été reçu. Les premiers fruits ne se sont pas fait attendre (Voir encadré).

Rapidement, la consultation nationale électronique, décidée par le chef de l'Etat pour recueillir l'opinion des Tunisiens à propos des grandes réformes à entreprendre, leurs appréciations des services publics et de leurs attentes, accaparera de grands efforts. Toute la partie technologique était en effet confiée au ministère. Une course contre la montre était alors lancée, et devait vaincre tant d'obstacles.

Le grand défi technologique de l'E-Istichara

Réussir était l'unique option. L'objectif était de réaliser en un temps record de

En guise de bilan d'étape

- Mise à jour de la stratégie tunisienne du digital: ramification des axes pour plus de précision et d'efficacité (10 axes) :
  1. Révision des textes juridiques et du mode de gouvernance
  2. Inclusion sociale (numérique et financière)
  3. Développement de l'infrastructure réseau et de la capacité d'hébergement
  4. Transformation digitale des divers services de l'administration
  5. Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité
  6. Exploitation des données, IA et veille technologique
  7. Renforcement des capacités dans le domaine du numérique
  8. Positionnement de la Tunisie comme terre du numérique et de l'innovation
  9. Coopération internationale comme auxiliaire facilitateur
  10. Communication et conduite du changement
- Révision du code du numérique qui est devenu obsolète avec l'évolution technologique rapide dans le monde.
- Nomination de 10 nouveaux responsables entre entreprises sous tutelle et départements au sein du ministère
- Révision de la composition des conseils d'administration des entreprises sous tutelle
- Constitution du nouveau collège des start-up : membres proposés par le ministre des TIC et confirmés par la cheffe du gouvernement
- Une première en Tunisie : la délivrance en ligne du premier document administratif reconnu par les textes juridiques et reconnu à l'international, pour des millions de citoyens : le fameux passe vaccinal
- Une première en Tunisie : la mise à niveau d'Evax.tn, le plus grand service G2C (Gouvernement - Citoyen) destiné à des millions de Tunisiens qui permet de digitaliser le processus de vaccination de bout en bout.
- Mise en place des deux premières plateformes d'e-participation en Tunisie : e-istichara.tn et e-Iblagh.tn : e-Istichara pour faire une enquête nationale d'opinion à grand public et e-Iblagh pour le signalement des problèmes que l'internaute tunisien rencontre en ligne.
- Mise en place d'une plateforme en ligne avec l'Agence nationale des fréquences pour informer le citoyen sur le niveau du champ et de la pollution électromagnétique dans son environnement.
- Lancement des travaux pour la mise en place d'une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle visant principalement à connecter les observatoires sectoriels et à la superposition des données sectorielles pour la création de valeur et la mise en place de solutions

moins de trois mois, et sans aucun budget additionnel, une plateforme en ligne d'enquête d'opinion dans divers domaines (politique, économie, affaires sociales, qualité de vie, développement durable, éducation et culture).
Au niveau technologique, le défi était d'assurer les aspects suivants:
• Anonymat dans la participation
• Protection des données personnelles
• Unicité de la participation avec possibilité de mettre à jour la réponse
• Transparence dans les différentes phases du projet
• Facilité et équité dans l'accès
• Sécurité et stabilité de plateforme face à la montée en charge et face aux tentatives d'attaques des jeunes amateurs, qui était face à un architecte et un spécialiste en la matière.

La responsabilité est lourde à assumer dans un environnement jalonné de nombreux obstacles politiques, économiques, sociaux et humains. Nizar Ben Neji devait avancer à pas sûrs sur un chemin épineux. Rapidement, il s'est entouré d'une bonne équipe compétente en communication pour l'accompagner dans l'accomplissement de ce projet délicat et totalement inédit en Tunisie et dans la région. Les index de performance à atteindre sont multiples : il fallait à la fois réussir la plateforme, s'assurer d'un bon taux de réponses, traiter les données et établir les rapports y afférents ainsi que la synthèse globale, et aussi tenir la date butoir.

Nizar Ben Neji, épuisé, comme ses collaborateurs, par l'enchaînement de nuits blanches et de semaines sans repos, mais tous exaltés par les résultats enregistrés, était ravi de soumettre, à la date fixée (le 20 mars 2022), au président de la République le rapport de la consultation. Le génie technologique tunisien a bien fonctionné.

intelligentes et d'aide à la décision dans divers secteurs.
• Lancement des travaux pour le déploiement de l'IPv6 en Tunisie : un projet qui n'a pas pu bouger depuis des années. Un sujet d'une grande importance pour l'IoT et le 5G, un sujet complétement négligé par les anciens ministres.
• Lancement des travaux pour mettre en place un mobile-ID avec les opérateurs télécom et les structures sous tutelle comme CNI, Ance et l'Ansi. Le service mobileID va permettre au citoyen de s'authentifier et de signer d'une manière électronique les documents, pouvant ainsi éliminer la signature légalisée et bien servir les citoyens en ligne.
• Un portail citoyen en cours de conception en parallèle de la conception du mobile ID, afin que le citoyen puisse enfin avoir son extrait de naissance en ligne, par exemple, avec toutes les preuves électroniques nécessaires.
• Préparation d'un programme national pour l'audit réglementaire des systèmes d'information des entreprises publiques et accompagnement à la certification ISO27001. 6 millions de dinars pour la première phase du projet qui va durer deux ans, un projet très important pour que le cas de la Banque centrale ne se reproduise plus.
• Préparation d'une stratégie nationale pour l'hébergement des applications nationales et la mise en place d'un système de labélisation GCloud et NCloud : la souveraineté numérique nécessite une régulation bien claire pour le stockage des données et pour les services Cloud.
• Préparation d'une solution intelligente pour les systèmes de péage au niveau des autoroutes tunisiennes: sans contact, sans espèces, sans ticket, sans badge, plus économique et plus efficace pour les conducteurs de véhicules.
• Préparation d'un référentiel national pour les compétences et les métiers du numérique qui sera un document de référence entre l'université et l'entreprise pour unifier les concepts et bien définir les métiers du digital.
• Visite des lieux de toutes les entreprises sous tutelle pour cerner de près les problèmes et les soucis et interagir avec les employés du secteur. Des visites réalisées chaque vendredi et marquées par l'hashtag #Vendredi_Des_Entreprises sur les réseaux sociaux
• Rencontre de l'écosystème pour savoir les attentes des divers acteurs : Utica, Connect, Ordre des ingénieurs, jeunes entrepreneurs, entreprises privées, start-up …
• Lancement de trois appels à candidature pour la sélection des meilleures start-up tunisiennes afin de les inciter à faire la prospection et exposer dans des évènements de rencontre assez prestigieux dans le monde en matière de TIC :
  • Dubai Espo 2021
  • Sitic Africa 2022
  • VivaTech 2022

Parcours

Profil

Né le 27 juin 1981, à La Manouba
Issu d'une famille d'enseignants, père inspecteur pédagogique dans l'éducation et mère institutrice. Fils cadet ayant deux frères.

Études

- École primaire Ibn-Jazzar (Babassat) à La Manouba
- Collège Ibn-Rochd à Denden
- Lycée Ibn Abi Dhief à La Manouba

Toujours le premier de sa classe, il a obtenu un baccalauréat mathématique. Il était major de sa promotion pour la spécialité mathématique dans son lycée.

Après deux années d'études préparatoires en math-physique à l'Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Tunis (Ipeit), il choisit de continuer ses études d'ingénieur en informatique à l'École nationale des sciences de l'informatique (ENSI), pour enchaîner avec deux ans de mastère de recherche en télécommunications à l'École supérieure des communications de Tunis (Sup'Com). Il a poursuivi ses études doctorales à la même école pour obtenir le diplôme de doctorat en technologies de l'information et de la communication en 2012.

Il a continué ses recherches postdoctorales à l'université du Massachussetts à Amherst, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre du prestigieux programme Fulbright.

Ses travaux de recherche ont porté essentiellement sur la cryptographie et la cybersécurité en général. Il compte à son actif plusieurs publications scientifiques (articles, journaux et brevets). Ses efforts dans la recherche scientifique étaient couronnés par le prix du meilleur article à la 37e édition de la conférence IEEE LCN 2011 à Bonn en Allemagne et le prix de la meilleure thèse de doctorat en 2012 à Sup'Com.

Loisirs

- Collectionneur de plantes rares (~1 000 espèces)
- Bricoleur
- Doué en photographie, bon footballeur
- Bon joueur aux échecs

Carrière professionnelle

- Début de sa carrière : ingénieur et chef de plusieurs projets à l'Agence nationale de certification électronique de 2005 à 2013, responsable de l'accompagnement des entreprises publiques et privées dans la dématérialisation de leurs services et l'intégration des éléments de confiance comme la signature électronique et l'horodatage électronique.
- Depuis 2013, enseignant chercheur à l'université de Carthage, au début à la faculté des Sciences de Bizerte puis à Sup'Com
- Consultant expert en TIC travaillant avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation Commonwealth des télécommunications (CTO) et l'Organisation arabe des technologies de l'information et de la télécommunication (Aicto)
- Il a assuré plusieurs missions en tant qu'expert dans le domaine des TIC (formation professionnelle, audit de sécurité, intégration de solution, etc.), dans plus d'une vingtaine de pays dans le monde, à savoir:
  - o France, Italie, Allemagne, Hongrie, Espagne, Roumanie, Grèce ;
  - o Algérie, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad, Burundi, Cameroun, Nigeria, Afrique du Sud, Mozambique;
  - o Indonésie, Malaisie ;
  - o USA, République dominicaine et Trinité et Tobago…

HUAWEI

Au service de la Tunisie depuis 1999

Ukraine

Trois hommes d'affaires tunisiens face à la guerre

Faut-il baisser les bras, fermer l'entreprise et fuir la guerre en Ukraine ? Outre les deux milliers d'étudiants tunisiens qui y étaient établis, plusieurs dizaines d'hommes d'affaires, pour la plupart d'anciens étudiants eux-mêmes, y sont installés. Mariés à des femmes ukrainiennes, pères d'enfants, ayant créé leurs propres entreprises, acquis des biens et développé des affaires rentables, ils ont été surpris par l'invasion et doivent prendre l'ultime décision : rester ou partir ? Combien de temps durera la guerre ? Quels seront ses dégâts et ses conséquences ? Comment se dessinera la nouvelle Ukraine post-guerre? Et quel avenir faut-il espérer ? Autant de questions qui les taraudent.

Trois Tunisiens d'Ukraine étaient récemment à Tunis. Ils ont bien voulu accepter de répondre aux questions de Leaders. Taïeb Dridi est chef d'entreprise à Odessa, spécialiste en exportation de céréales et féculents. Mabrouk Tlig, pharmacien à Remada, continue à superviser des affaires familiales d'import-export de produits alimentaires, initiées depuis ses années d'études au Donbass. Ghazi Maherzi, ingénieur, est le chef du bureau de liaison du numéro 1 ukrainien des produits métallurgiques Metinvest, ouvert à Tunis pour l'Afrique du Nord.

Tous les trois ne lâchent pas prise et gardent un grand espoir de reprise. Leur hantise, l'arrêt du transport maritime, la hausse vertigineuse des coûts de transport et des frais d'assurance. L'impact sur la Tunisie est significatif, tant sur l'importation des céréales et produits oléagineux que sur les produits métallurgiques. Les prix subiront des augmentations très significatives, mais faudrait-il encore s'assurer de l'approvisionnement et de l'acheminement.

Trois parcours, trois récits et un même attachement à la Tunisie et à l'Ukraine.

Taïeb Dridi
Toujours à Odessa pour exporter des céréales et des féculents

Taïeb Dridi aligne 35 ans en Ukraine, à Odessa plus précisément. Marié à une Ukrainienne, père de deux enfants et trois fois grand-père, il dirige une entreprise de traitement et d'exportation de produits céréaliers (orge, blé, etc. et des féculents : pois chiches, lentilles, etc.) vers de nombreux pays arabes, y compris la Tunisie. Depuis le déclenchement de l'invasion russe, tout devient subitement difficile. Mais, il ne baisse pas les bras. Il doit maintenir à flot son entreprise, garder sa vingtaine d'employés, protéger ses hangars, et trouver le moyen de continuer ses exportations.

Le port d'Odessa, comme tous les autres ports d'Ukraine, est fermé. La mer est minée. L'unique voie possible est celle du transport terrestre, en passant par la Roumanie, la Bulgarie et d'autres pays proches. A partir de là, il s'agit de convoyer la marchandise vers la Turquie pour entreprendre d'autres circuits terrestres ou maritimes.

Les prix ont tous flambé. Qu'il s'agisse des produits agricoles dans son cas, mais tous les autres aussi, du transport ou de l'assurance. D'ailleurs, les compagnies d'assurances ont en outre suspendu le risque de guerre. Rien que le transport a augmenté d'au moins 3 500 $ par container. Aux commandes, sans relâche, du matin au soir, Taïeb Dridi fait tourner son entreprise à flux tendu, s'appuyant sur ses bureaux de liaison établis en Géorgie et en Bulgarie. Son fils, Mohamed, qui dirige une entreprise de transport, lui prête main-forte.

Tenir bon, ne rien lâcher

Tout a commencé pour Taïeb Dridi, originaire de Boussalem, en 1988, lorsqu'il avait obtenu une bourse d'études en ex-Urss. Titulaire d'un mastère en télécommunications, il rentre en Tunisie et se lance dans un projet de chalutier de pêche. Face aux difficultés rencontrées, il changera de fusil d'épaule et rejoindra le journal La Presse, en 1995, en tant qu'ingénieur informaticien. Près de trois ans après, il se résoudra à repartir pour Odessa, en 1997, monter son entreprise.

«Les premiers jours de l'invasion, confie Taïeb à Leaders, furent terribles pour nous tous. Mais, nous avons dû nous y faire et surtout tenir bon. Pouvais-je laisser tomber mes salariés, mes biens et une partie de ma proche famille implantée en Ukraine ? » Profitant d'un évènement familial et de la fin du ramadan, il est rentré à Tunis pour quelques jours. Une surprise attendait sa femme, Mariana : elle devait obtenir un visant d'entrée bien qu'elle soit mariée

à un Tunisien et que son contrat de mariage soit dûment établi en Tunisie et inscrit au registre de l'état civil et celui consulaire. Une semaine lui a été finalement accordée…

Taïeb Dridi et son épouse reprennent donc le chemin d'Odessa par avion via Istanbul puis la Moldavie, et le reste en voiture. Ils ont hâte de retrouver leurs enfants, petits-enfants, employés, compatriotes et amis. La ville ne comptait pas moins de 300 étudiants tunisiens. Si certains ont quitté l'Ukraine, d'autres ont préféré rester à Odessa.

Mabrouk Tlig
Entre l'Ukraine et la Tunisie pour l'import-export des produits alimentaires

Etabli en Ukraine depuis plus de 20 ans, il a toujours été dans le commerce familial, tout en réussissant ses études en pharmacie et en industrie pharmaceutique. Originaire de Ben Guerdane, Mabrouk Tlig, 40 ans, a grandi dans l'univers des affaires. Son père, Mohamed Tlig, avait fondé, parallèlement à ses activités commerciales, des unités d'embouteillage d'huile d'olive et des conserveries de thon et sardines, opérant notamment à l'export. Parti en Ukraine, en 1991, étudier la pharmacie, Mabrouk servait également de liaison aux affaires familiales, s'implantant à Zaporijjia, dans le Donbass. Outre l'exportation des produits tunisiens, il s'adonnera à l'importation à partir de l'Ukraine de produits alimentaires, notamment des dérivés du lait, comme le lait concentré sucré, destinés au marché tunisien, mais aussi à de nombreux autres pays africains.

Mabrouk Tlig a ouvert sa pharmacie à Remada, où elle sera la première et à ce jour l'unique officine de la ville. Parallèlement, il continue à suivre les affaires familiales, se rendant fréquemment en Ukraine. Il était en Tunisie quand la guerre a éclaté, et venait juste de s'assurer qu'une cargaison de produits alimentaires destinés à la Tunisie était bien embarquée à bord d'un navire… Tout sera bloqué. Mais Mabrouk ne perd pas espoir, restant confiant quant à une sortie de guerre imminente.

De nouvelles opportunités

Optimiste, il signale une grande opportunité qui s'offre à présent en Ukraine. Tous les produits qui seront introduits sur le marché local bénéficieront d'une exonération totale des taxes, y compris les taxes douanières. De plus, les entreprises ne paieront qu'une taxe réduite de 2% seulement sur le chiffre d'affaires réalisé et les montants effectivement recouverts.

«Le défi à relever, nous confie Mabrouk Tlig, est de trouver des circuits sécurisés afin d'exporter des produits ukrainiens et, dans le sens inverse, placer en Ukraine des produits tunisiens à des prix certes en hausse, mais raisonnables.»

Ghazi Maherzi

Le représentant du géant ukrainien de produits métallurgiques

Une grande partie des importations tunisiennes en produits métallurgiques passe par le numéro 1 du secteur en Ukraine, le groupe Metinvest, qu'il représente en Afrique du Nord. Entre l'Ukraine, la Tunisie, où il a établi depuis 2009 un bureau de liaison, et Le Caire, Ghazi Maherzi se déploie sans relâche. Tôle forte en plaques et en bobines laminées à chaud et à froid pour l'infrastructure, la construction navale, les tubes et autres, produits semi-finis en billettes, ronds à béton et autres constituent l'essentiel des produits commercialisés.

La production annuelle s'élève à 8 millions de tonnes de produits métallurgiques et 30 millions de tonnes de minerais. Le groupe Metinvest, qui affiche un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de dollars, appartient à l'homme le plus riche d'Ukraine, réalise 6% du PIB. Il compte dans son périmètre une banque, une compagnie d'assurances et des filiales spécialisées en énergie.

Une réussite remarquable

L'année 1996 sera cruciale pour Ghazi Maherzi. Après des études en méthodes d'économie quantitative à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de Tunis, il se décidera à donner à son parcours une carrière d'ingénieur. C'est ainsi qu'il partira pour l'Ukraine s'inscrire à la Polytechnique du Donbass, où il obtiendra son diplôme d'ingénieur. Déjà étudiant, il était sollicité tant par des industriels locaux que par des laminoirs tunisiens pour développer des relations commerciales. A la fin de ses études, il entreprendra des missions en free-lance, avant de parvenir à se faire recruter, en 2004, par la Leman Company, l'ancêtre de Metinvest. Ghazi Maherzi commencera par bien connaître les différentes opérations avant de se spécialiser dans le commercial et d'ouvrir de nouveaux marchés. Son champ d'action couvrira bientôt l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et d'autres régions, jusqu'à ce que la décision fût prise pour ouvrir un bureau de liaison à Tunis et de lui confier sa direction.

Marié à une Ukrainienne, père de quatre enfants, il se déploie de toute son énergie pour développer davantage le volume des affaires. Début février dernier, il devait se rendre en Ukraine, lorsque des ennuis de santé le retiendront à Tunis où il réside avec sa famille. La guerre viendra tout arrêter. Il fallait d'emblée mettre fin aux commandes en invoquant un cas de force majeur, constitué par la guerre. Certaines cargaisons étaient déjà à bord de navires. Mais tout le transport maritime est à l'arrêt. La Tunisie importe d'Ukraine près de 20% de ses besoins en produits métallurgiques. Il va falloir trouver d'autres sources d'approvisionnement et aussi réduire au maximum la hausse des prix du transport et des frais d'assurance. Un grand défi pas facile à relever.

La reconstruction de l'Ukraine

Ghazi Maherzi pense également aux nouveaux besoins de l'Ukraine lorsqu'elle devra amorcer sa reconstruction. Les estimations s'élèvent à près de 50 milliards de dollars, dont 7 milliards de dollars à fin 2022. Les besoins en produits métallurgiques seront énormes, tant les dégâts causés ont lourdement affecté bâtiments, infrastructures et autres. Metinvest est d'ores et déjà mise à contribution dans ce nouvel effort qui s'annonce. Après avoir exporté, il lui appartiendra d'importer. Ghazi Maherzi y voit une opportunité pour l'industrie tunisienne, notamment le fil machine et le fer marchand.

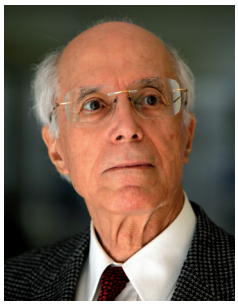

• Par Ahmed Ounaïes

La guerre en Ukraine et l'ordre mondial

La guerre en Ukraine nous interpelle. Elle pose crûment le problème du maintien de la paix et de la sécurité en Europe. Nous réalisons à vif que l'ordre de sécurité européen est précaire, que la diplomatie est impuissante à endiguer les forces de guerre et que l'ère de paix promise par la Charte des Nations unies, qui a conféré un statut privilégié aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, n'a pas permis de surmonter une crise impliquant au premier chef les membres permanents eux-mêmes.

Jusqu'au XXIe siècle, les crises qui avaient secoué la scène européenne étaient surmontées par le recours, en dernier ressort, à l'entente stratégique entre deux camps relativement équilibrés. L'ordre de sécurité en Europe reposait, jusqu'à la disparition de l'Urss, sur le principe de l'entente stratégique entre l'Est et l'Ouest. Les pays européens non membres des alliances militaires – Otan et Pacte de Varsovie – étaient également assurés d'un ordre de sécurité global, fondé sur un rapport de force équilibré et sur la politique d'entente stratégique. La crise des missiles de Cuba en octobre 1962 était ainsi résolue par l'entente entre John Kennedy et Nikita Khroutchev : l'un et l'autre admettent de retirer les missiles déployés soit en Turquie et qui menaçaient le territoire de l'Urss, soit à Cuba et qui menaçaient le territoire des Etats-Unis. La crise était surmontée en moins de 15 jours. L'ordre de paix et de sécurité global était raffermi par l'initiative des pays européens non membres des deux Alliances, qui ont lancé le processus de la Csce (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) et qui ont fait évoluer l'ensemble des acteurs de la posture d'affrontement vers la politique de détente et de coopération. La sécurité européenne est ainsi convenue entre toutes les parties et consolidée par les mesures de confiance, par les accords de limitation des armements puis de désarmement et par une politique de coopération ayant bénéficié aux pays concernés et à l'ensemble du monde.

La dissolution du Pacte de Varsovie en juillet 1991 n'entraîne pas la dissolution de l'Otan ; dès lors, l'équilibre de la scène européenne rompt et l'Otan, passant de 16 à 30 membres, dont 28 européens, inaugure la politique du fait accompli. La montée en puissance n'est pas innocente. Avec la poussée à l'Est, les déploiements d'armements avancés et les concentrations de troupes, au voisinage de la Russie, se multiplient de l'Estonie au Nord, sur la Baltique, jusqu'en Roumanie et en Bulgarie au Sud, sur la Mer noire.

Le président Bush décide, en janvier 2007, d'installer sur les frontières de la Pologne et de la Tchéquie un système de missiles balistiques pointés à l'Est (baptisé Bouclier Anti-Missiles) afin de contrer, dit-il, d'éventuelles attaques iraniennes. Vladimir Poutine conteste le bien-fondé du projet et le déclare fermement à la tribune de la Conférence de Munich sur la sécurité, en février 2007, face aux principaux membres de l'Otan. Le président Obama, en janvier 2009, met fin au projet. Etait-ce par respect pour les exigences légitimes de la Russie ? Subsiste-t-il un certain esprit d'entente stratégique ?

Mais déjà en avril 2008, le sommet de l'Otan à Bucarest approuvait le principe de l'adhésion à l'Otan de l'Ukraine et de la Géorgie, expressément désignées. Au bout de quelques semaines, le 7 août 2008, éclate la guerre de Géorgie. Appelée à la défense de deux provinces géorgiennes qui avaient proclamé leur indépendance, la Russie les soutient militairement et, à la fin des hostilités, le 26 août, maintient des forces armées dans les deux nouveaux Etats, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Ces forces s'y maintiennent jusqu'à nos jours. Qu'en est-il, dès lors, de l'adhésion de la Géorgie à l'Otan ? Est-elle renvoyée sine die ?

A son tour, l'Ukraine, depuis l'éclatement de la "Révolution Orange" en novembre 2003, oscille entre des gouvernements tantôt pro-russes, tantôt pro-occidentaux, au risque de basculer à chaque nouveau mandat dans la guerre civile. En mars 2014, en réaction à une nouvelle montée de fièvre pro-occidentale à Kiev, le Parlement provincial de Crimée proclame l'indépendance de la péninsule où la Russie occupait déjà, en vertu d'un accord bilatéral, la base de Sebastopol. L'acte d'indépendance de la Crimée est validé le 16 mars par référendum et, le 18 mars, un traité d'ahésion est signé avec la Fédération de Russie. Tandis que l'armée ukrainienne se retire de Crimée, les forces armées russes l'investissent. Le mois suivant, en avril 2014, deux provinces ukrainiennes, Donbass et Louhansk, se proclament chacune République populaire indépendante, respectivement le 7 et le 27 avril. Leur sécession est confirmée par référendum le 11 mai. Les offensives de l'armée nationale ukrainienne échouent à réduire la résistance des indépendantistes, adossés à la Russie. D'escarmouches en affrontements, la violence armée s'installe. Indéniablement, l'Ukraine oscille entre l'Est et l'Ouest.

Le 6 juin 2014, à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire du débarquement allié de Normandie, quatre pays se penchent sur le drame ukrainien : la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine. Le mini-sommet s'efforce de jeter les bases d'un cessez-le-feu. En vain. Les efforts reprennent à Minsk où un premier protocole est signé le 5 septembre 2014 puis un second le 11 février 2015 (Minsk II), assorti de mesures fermes: retrait des armes lourdes, retrait des troupes étrangères, échange de prisonniers. Mais les combats reprennent indéfiniment.

Vladimir Zelensky, nouveau président de l'Ukraine en mai 2019, ne réussit pas davantage à vaincre la résistance des indépendantistes, et finit par prendre la tête de la campagne d'adhésion à l'Otan, en estimant que la bataille de l'Ukraine contre les pro-russes du Donbass n'était que la façade de la guerre réelle, celle du monde libre contre la Russie. Pour Zelensky, telle est la vraie guerre, et l'option de l'Otan est la seule garantie pour l'Ukraine. Le jour même du déclenchement des hostilités, le 24 février 2022, les camps réels s'affirment en effet sans ambages. Le mois suivant, le secrétaire général de l'Otan déclare que les groupements tactiques déployés en Europe seront doublés et portés à huit, les quatre nouveaux champs de déploiement étant la Slovaquie et la Hongrie, ainsi que la Roumanie et la Bulgarie. Dans l'intervalle, les livraisons d'armes à l'Ukraine en guerre sont entreprises par les pays membres et non membres de l'Otan, incluant des pays européens neutres.

En Europe, le statut de neutralité est désormais ébranlé. Ce statut avait favorisé la stabilité européenne et permis, au cœur de la guerre froide, de lancer le processus de la détente qui avait abouti, après le Sommet d'Helsinki en 1975, à l'institution de l'Osce. Cette organisation, associant l'ensemble des pays européens, a pu entretenir l'esprit du dialogue intereuropéen, développer la politique de détente et poursuivre la mise en œuvre des engagements fondamentaux de l'Acte d'Helsinki. Le renoncement au statut de neutralité au Nord et au Centre de l'Europe précipite la militarisation et relance, dans un contexte de déséquilibre croissant, la politique de réarmement et la stratégie d'affrontement.

La Déclaration finale du sommet de l'Osce du 2 décembre 2010 affirme que tout État est libre de choisir ou de modifier ses dispositions en matière de sécurité, notamment les traités d'alliance. La même Déclaration ajoute que la sécurité de tout Etat «est indissociable de celle de tous les autres» et que les Etats « ne renforceront pas leur sécurité au détriment de celle des autres». Une telle connexion renvoie aux évolutions stratégiques du théâtre européen où l'envahissement de l'Otan pouvait s'avérer déstabilisateur. Ainsi, les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe ont-ils collectivement défini les bases de la sécurité commune.

Les buts de guerre

La Russie, en effet, ne requiert pas plus qu'un ordre de sécurité européen négocié, un ordre qui ne soit pas livré aux initiatives unilatérales ni des pays individuellement, ni de l'Otan en tant qu'alliance. Elle se déclare à son tour disposée à fournir les garanties qui lui incombent. Le mémorandum soumis par la Russie aux Etats-Unis le 17 décembre 2021 pose le problème. Il est accompagné d'un projet d'accord « sur les mesures pour assurer la sécurité de la Fédération de Russie et des Etats membres de l'Otan ». Le problème est repris lors du Dialogue sur la stabilité stratégique à Genève le 10 janvier 2022 entre la Russie et les Etats-Unis, puis à Bruxelles le 12 janvier, lors du Conseil Otan-Russie où la Russie et les 30 membres de l'Otan discutent «de la situation en Ukraine et autour de celle-ci, et des implications pour la sécurité européenne». La délégation russe s'explique sur la nécessité d'établir, en Europe, un ordre de sécurité pour l'ensemble des pays concernés et de promouvoir des garanties suffisantes à cette fin. En définitive, les pays membres de l'Otan rejettent l'offre d'un ordre de sécurité négocié. L'Alliance n'est pas disposée pour l'entente stratégique. Le contexte est clairement défini.

Dans la région arabe, nous comprenons le dilemme parce que nous subissons un ordre de sécurité soumis au bon vouloir d'un acteur qui n'admet nulle limitation à sa toute puissance. Cet acteur, Israël, s'estimant militairement supérieur à l'ensemble de ses voisins, multiplie les faits accomplis. Il occupe déjà nos villes et nos terres, étend la politique de colonisation, rejette les résolutions des Nations unies et s'oppose aux visites, dans les territoires occupés livrés aux assauts de ses forces armées, des commissions d'enquête décidées par les Nations unies. Quand, devant le Conseil de sécurité, nous réclamons tout juste «des mesures de garanties pour la sécurité et la protection» du peuple palestinien, les Etats-Unis opposent un 44e veto. Quand les pays arabes s'accordent sur une offre de paix fondée sur le droit, qui soit négociée et admise par l'ensemble des pays concernés, l'offre est superbement rejetée.

En comparaison, la Russie aujourd'hui, comme hier l'Union Soviétique, dispose de la capacité de se prémunir par elle-même contre la menace d'envahissement. Depuis 20 ans, des dispositifs militaires coordonnés enserrent de plus en plus étroitement ses frontières terrestres et maritimes. Aux groupements tactiques

SSANGYONG

DRIVE THE NEW MUSSO

GARANTIE 3 ANS OU 100 000 km

The very new ***PICK UP***

MUSSO

SsangYongTunisie.Officielle

TUNIS
Rte de Sousse, GP1 km7- 2033 Megrine
Tél: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax: (+216) 71 425 253

SOUSSE
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax: (+216) 73 343 233

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

SFAX
Rte de Gabès, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél: (+216) 70 130 020
Fax: (+216) 74 281 020

GABÈS
Rte de Tunis km 1 BP 6001 - 31 Hached Gabès
Tél: (+216) 70 130 090
Fax: (+216) 75 274 151

Offre promotionnelle

CRÉDIT ACHAT LOGEMENT

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE

ACHETEZ LA MAISON DE VOS RÊVES

Offre valable jusqu'au 31 mai 2022

Vous souhaitez acheter un logement ou investir dans une résidence secondaire ?
La Banque de Tunisie vous permettra de concrétiser vos rêves et vos projets immobiliers en vous proposant le crédit achat logement.

- **Crédit immédiat sans épargne préalable.**
- **Taux d'intérêt exceptionnel.**
- **Délai de réponse (48 heures).**
- **Crédit sans plafond en fonction de votre revenu.**

Pour plus d'informations appelez le 81 10 12 12

www.bt.com.tn

de l'Otan qui s'étendent tout au long du voisinage proche ou contigu, s'ajoutent des déploiements militaires bilatéraux. A quelle fin ? Jusqu'à quand la Russie doit-elle subir passivement l'expansion méthodique de l'Otan et de ses membres ? Le rejet de l'offre de négociation russe signifie pour nous la même politique pratiquée par Israël vis-à-vis de son voisinage. Il s'agit de la même alliance, de la même mentalité, des mêmes moeurs. Telle est la politique de puissance. Dans ce tableau, le risque n'est pas mince. Dans le monde arabe, en Afrique et en Asie, nous ressentons la menace d'un même cœur et d'un même cerveau. Nous comprenons la démarche préventive, à ce stade du déploiement de la stratégie. Pourquoi attendre le bouclage du dispositif en cours?

Les enjeux

L'Union européenne, à son tour, est contrainte. L'ambition du projet européen de sécurité et de défense a toujours été freinée de l'intérieur et de l'extérieur, a fortiori quand perce la perspective d'une ambition pan-européenne. La coopération établie dans ce champ en vertu de l'Acte d'Helsinki et, plus tard, en vertu des accords conclus avec la Fédération de Russie, n'est endossée par les Etats-Unis qu'au prix de la subordination des Européens à la suprématie américaine. La coopération structurée qui se développe entre la Russie et les pays membres de la Communauté européenne puis de l'Union européenne est dûment contrôlée. Elle évolue cependant dans tous les domaines, portée par les réseaux de la mondialisation et, quant à l'énergie, par la complémentarité évidente des parties.

Trois gazoducs liant la Russie à l'UE jettent les bases d'une politique de coopération structurée appelée à des développements porteurs : les premiers gazoducs, Droujba via l'Ukraine et la Hongrie et Yamal via la Biélorussie et la Pologne ; puis Nord Stream, décidé en 1997 et entré en service en 2012. Le quatrième gazoduc, Nord Stream 2, conçu en parallèle du précédent et techniquement achevé en décembre 2019, était fermement défendu, quant au principe et au choix stratégique qu'il représente, par des leaders européens, Vladimir Poutine certes, mais aussi Gerhard Schröder (Parti social-démocrate allemand) et Angela Merkel (Parti démocrate-chrétien allemand), tous trois profondément acquis à la logique de complémentarité et, surtout, à l'idée du destin commun de la communauté européenne et de son rôle pour l'avenir de l'Europe et du monde. La politique de détente et de coopération évolue et se donne un contenu.

Le projet Nord Stream 2 était d'emblée attaqué, de l'intérieur de l'UE, par le sous-groupe constitué par la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie, et de l'extérieur, par les Etats-Unis où les campagnes électorales successives de Donald Trump (Parti républicain) et de Joe Biden (Parti démocrate) se déchaînent tour à tour contre le principe même du gazoduc. Par-delà les motifs du noyau anti-russe au sein de l'UE, le calcul réel des partis républicain et démocrate américains va plus loin : les Etats-Unis, pôle mondial de plus en plus affaibli par la montée irrésistible de pôles émergents en Asie et en Europe, craignent l'édification en Europe d'une base économique qui, d'étape en étape, permette la montée d'un pôle de puissance fondé de toute évidence sur des atouts redoutables.

Dans cette logique, diverses initiatives sont lancées par les Etats-Unis pour enrayer la politique d'affirmation stratégique de l'Europe et de ses tentatives d'autonomisation. Les plus récentes initiatives sont le gel du gazoduc Nord Stream 2 et l'alliance AUKUS, négociée secrètement avec le Royaume-Uni et l'Australie. Ces faits délibérés illustrent la stratégie de démantèlement des bases d'un futur pôle européen qui soit fondé sur une coopération structurée et évolutive entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Entre septembre 2021 (alliance AUKUS) et février 2022 (guerre en Ukraine), les Etats-Unis réussissent des coups stratégiques majeurs qui ont pour effet de retarder le déclin de la suprématie américaine, alors qu'elle vient d'être frappée, en août 2021, par le retrait humiliant d'Afghanistan.

Le glissement vers l'affrontement armé avec la Russie était conscient de part et d'autre. La partie qui se joue au prix de la guerre en Ukraine est assumée. L'issue immédiate de la guerre n'en sera qu'une phase. La finalité de l'affrontement dépasse l'Ukraine et l'Union européenne présente. Les moyens mis en œuvre vont au-delà de la balance des forces militaires, au-delà d'un compromis politique ou d'une victoire de terrain. Le front n'est pas strictement européen. Il s'agit de l'esquisse de l'ordre mondial du futur. La politique d'intimidation tous azimuts, la nature des moyens de destruction, des sanctions, des domaines ciblés, des médias, des idéologies mobilisées… tracent les contours

d'un ordre qui s'instaure, sans la perspective d'un retour à la normale qui serait en effet un retour en arrière. L'escalade, aussitôt déclenchée sur un front transeuropéen, et qui mobilise un arc de moyens très large, ainsi que les forces de résistance qui lèvent et qui s'affermissent dans tous les continents, signifient que deux projets sont en jeu, dont la portée est loin d'être ukrainienne ou même européenne.

L'ordre mondial esquissé par les Etats-Unis, s'il n'est pas rompu par le camp adverse, n'aura rien de secret pour nous. L'ordre mondial dominé par un pôle, les Etats-Unis, est déjà illustré par la politique israélienne à l'échelle de notre région. Affranchi de tout principe, Israël domine par le fer et par le feu. Il se sait protégé contre toute sanction par le veto automatique des Etats-Unis et, du reste, il détient le monopole de l'arme nucléaire dans la région. L'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil des droits de l'Homme, la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale… se prononcent évidemment, à des niveaux divers, sur les violations commises par Israël, mais sans la moindre efficacité. Depuis plus de cinquante ans, plus encore depuis la guerre de Gaza en mai 2021, Israël illustre le modèle du pôle de puissance qui s'instaure peu à peu sous nos yeux.

Ni dans le monde arabe, ni en Afrique, nous ne sommes dupes des proclamations qui se prévalent soudain des principes du droit, du respect du droit humanitaire, des buts et principes de la Charte des NU. Si les pays occidentaux invoquent aujourd'hui les principes et qu'ils prennent collectivement des sanctions, c'est parce que le peuple frappé par la violence armée est européen. Nous ne voyons rien de tel quand le peuple victime de la violence armée est palestinien. Leur foi dans les principes est ethniquement lestée. S'agit-il de principes ?

La guerre en Ukraine éveille enfin les peuples européens à la sensibité brûlante des catastrophes : les familles chassées de leurs demeures, les hordes de réfugiés, la vulnérabilité des peuples face à la destruction et à la mort. D'un coup, l'Europe redécouvre l'idée de résistance face à la violence armée. Elle retrouve les mots justes pour qualifier la tragédie et pour agir. Le fond de sa propre histoire réémerge. Dès lors, la résistance n'est plus dénaturée, mais dûment qualifiée comme telle. Quand la même tragédie frappe le peuple palestinien, la routine européenne qualifie la résistance de terrorisme. Le même acte, l'Union européenne le dénature et lui dénie la légitimité et le droit. Pour nous, les principes et les valeurs ne reposent ni sur la race, ni sur la religion. Telle est la culture du droit.

Nous voyons fort bien la nature de l'ordre promis par l'Occident et qui portera, au-delà de notre région, à l'horizon du monde. Nous sommes attachés au principe de l'équilibre stratégique, seul en mesure de prémunir contre la politique de puissance et de déterminer le sens de l'auto-restriction, de la modération et de l'authentique négociation. Nous voyons bien que l'Ukraine est fermement soutenue par ''le monde libre'' afin de pouvoir aborder la négociation inéluctable : l'Ukraine n'est pas abandonnée, elle n'est pas acculée à négocier ''le pistolet braqué sur la tempe'', comme le rappelle Yves Le Drian. Si telle est la véritable négociation, pourquoi donc forcer le peuple palestinien à négocier le couteau sous la gorge ? Est-ce loyalement la négociation ? N'est-ce pas la voie où l'Otan, précisément, s'efforce d'acculer la Russie ? La guerre en Ukraine nous en apprend.

Nous voyons bien que l'Organisation des Nations unies, dès l'avènement de l'Administration Trump, est menacée et que les buts et principes de la Charte cessent de guider les Etats membres, jusqu'à ceux qui assument une responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos villes et nos territoires, Jérusalem et le Golan, sont adjugés impérialement à la puissance occupante en violation des résolutions les plus claires des Nations unies, leur destin tranché d'un trait. Les décrets impériaux ne sont pas annulés par l'Administration Biden : la loi de la force prévaut. Au surplus, c'est l'universalité même des Nations unies qui rompt quand il s'agit d'évincer, hors des organes principaux, des Etats membres rebelles à la suprématie américaine. N'en doutons pas, l'universalité et la coexistence fondent la légitimité des Nations unies. Nous ne consentons pas à un ordre mondial qui renie les buts et principes de la Charte. Nous soutiendrons fermement un ordre démocratique, multilatéral, fondé non sur la force, mais sur le droit et sur le respect égal des peuples.

A.O.

LA CARTE AGILIS

ÉLUE PRODUIT DE L'ANNÉE POUR

LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

ELU PRODUIT DE L'ANNÉE®
2022
إنتخِبَ مُنتَج العام
من المُستَهلك التونسي

دراسة احصائية مستقلة مركزة على التجديد أجريت من قبل معهد العموري للدراسات على عينة متكونة من 2400 مستهلك تونسي

Agil

• Par Abdelaziz Kacem

De Kaboul à Kiev, pour un nouvel ordre mondial

Acte I, Kaboul I ou la grande machination

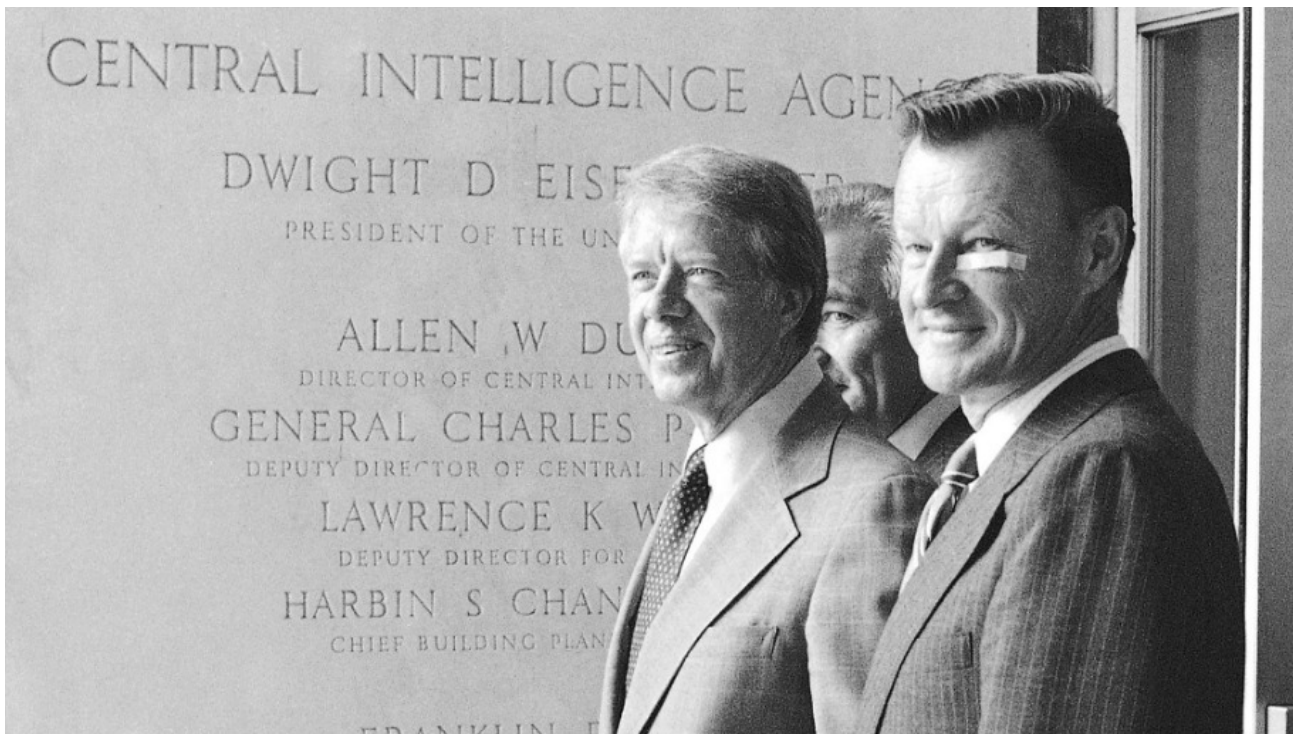

On ne peut comprendre la guerre en Ukraine sans revenir quelques décennies en arrière. Non pas aussi loin qu'en 1945, quand, sûrs d'avoir sauvé l'Europe de la domination de l'Allemagne hitlérienne, les USA tentent, Plan Marshal à l'appui, de vassaliser le Vieux Continent ; non pas aux temps où ils ont aidé les empires coloniaux britannique et français à disparaître pour les remplacer ; non plus aux tentatives infructueuses et parfois humiliantes de barrer la route à l'expansionnisme de l'Urss, indésirable cosignataire de la victoire sur le nazisme. Après tant de déboires, le Pentagone, la CIA, les néoconservateurs, les Évangéliques, Wall Street et acolytes misèrent sur le XXIe siècle qu'ils voulaient, exclusivement, définitivement, américain.

Tout a commencé en 1979, année de tous les dangers. Au mois de février, Khomeiny quitte Neauphle-le-Château et fait un retour triomphal à Téhéran, à bord d'un avion Air France. L'image de sa descente, accoudé au bras du commandant de bord français, est dans toutes les mémoires. Les laïcs européens de tous bords sont émerveillés devant cette ombre prophétique, qui, par la seule force d'un charisme taiseux, réussit à abattre un monarque parmi les plus puissants de la terre. C'est à travers le miroir européen, pour la première fois valorisant, que des jeunes immigrés se découvrent une gratifiante islamité identitaire.

Cette année-là également, le monde arabe subit une irréparable cassure. Il rompt avec l'Égypte de Sadate, coupable d'avoir unilatéralement reconnu Israël et bradé la cause palestinienne.

Cette année-là, surtout, la CIA, avec la complicité des services pakistanais et saoudiens, se met à former et à armer une guérilla contre le gouvernement communiste de Kaboul. Ce dernier, le couteau sous la gorge, appelle l'Armée rouge à son secours. Les Russes débarquent. Une formidable nuée de barbus est lancée moins contre « *l'envahisseur* » que contre l'athée. La religion, dans ces régions-là, continue d'assurer l'intérim d'une patrie aux contours encore flous. Jamais l'anticommunisme primaire n'a joué aussi pleinement qu'en ces contrées.

La CIA n'aura aucun mal à manipuler ses partenaires. La manne pétrolière dont ils disposent doit servir la cause d'Allah et au diable le progrès ! Ils iront à l'assaut de la forteresse Union soviétique impie. Pour ce faire, ils fourniront argent, volontaires et un chef qu'ils renieront par la suite : Oussama Ben Laden. La guerre

d'Afghanistan a été cyniquement préparée. Zbignew Brzezinski, qui, à l'époque, était conseiller du président Carter pour les affaires de la sécurité, déclare au Nouvel Observateur (n° 1732, du 15 au 21 janvier 1998, p. 30) :

«Oui, selon la version officielle de l'histoire, l'aide de la CIA aux moudjahidin a débuté, courant 1980, c'est-à-dire après que l'armée soviétique eut envahi l'Afghanistan, le 24 décembre 1979. Mais la réalité gardée secrète jusqu'à présent est tout autre : c'est en effet le 3 juillet 1979 que le président Carter a signé la première directive sur l'assistance clandestine aux opposants du régime prosoviétique de Kaboul. Et ce jour-là, j'ai écrit une note au président dans laquelle je lui expliquais qu'à mon avis cette aide allait entraîner une intervention militaire des Soviétiques». Il ajoute : *«Le jour où les Soviétiques ont officiellement franchi la frontière, j'ai écrit au président Carter, en substance, "Nous avons maintenant l'occasion de donner à l'Urss sa guerre du Viêt-Nam". À l'étonnement de voir les USA s'allier à des gens peu fréquentables, il fit cette réponse : "Qu'est-ce qui est le plus important au regard de l'histoire du monde? Les Talibans ou la chute de l'Empire soviétique ? Quelques excités islamistes ou la libération de l'Europe centrale et la fin de la guerre froide?"».*

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela est loin d'être aimable pour ces « excités » qui ont bien accompli la sale besogne pour laquelle ils ont été montés. Certes, le piège a bien fonctionné, mais les Américains, peu enclins à l'autocritique, ne pensent presque jamais à l'effet boomerang.

À l'époque, l'Europe séculière et ultramoderne, jetait sur les événements afghans, en particulier, un regard plus que complice. *«Ces moudjahidin, écrivait R. Jacquard, avaient une immense qualité pour les Occidentaux, et surtout pour les Américains : ils étaient farouchement anticommunistes et le faisaient savoir aux Soviétiques et au monde entier, ils étaient des héros photogéniques et tout leur était dû, tout leur était pardonné»*[(1)]. En 1982, le premier volet de la série Rambo a été dédié aux valeureux moudjahidin. Cela est si effrayant quand on pense à ce dont ces «valeureux» étaient capables.

Une de leurs *«méthodes favorites» est de torturer leurs victimes, de leur couper le nez et les oreilles, ainsi que les parties génitales, et ensuite d'enlever une fine couche de peau, l'une après l'autre, pour provoquer une mort lente».* Michel Collon ajoute: «Malgré des rapports très documentés sur ces atrocités, le président US Ronald Reagan invita un de ces groupes à la Maison-Blanche et les présenta ainsi aux médias : *«Ces gentlemen sont les équivalents moraux des pères fondateurs de l'Amérique»*[(2)]. S'il le dit…

Curieux et palpitants, des journalistes européens de tous bords, animés, le plus souvent, par un anticommunisme opportuniste, sont allés voir les barbus enturbannés, lâchés contre la prestigieuse Armée rouge et, par ricochet, contre toute velléité moderniste. On les invite à participer, caméras en main, à des attaques aussi audacieuses que fructueuses. On ne peut qu'admirer ces guerriers quasi analphabètes, manipulant des missiles stinger, véritable cauchemar des hélicoptères soviétiques.

Je ne suis pas communiste, mais mon désaccord avec le système est plus esthétique qu'idéologique. Le sort de Mohammad Najibullah (1947-1996), cinquième et dernier président de la République démocratique d'Afghanistan, est profondément bouleversant. Réfugié dans les bâtiments de l'ONU à Kaboul, les talibans, au mépris de l'immunité des lieux, l'en délogèrent pour le torturer à mort.

L'Occident avait préféré miser sur ses assassins. Cependant, un sondage a été effectué, en 2008, par Radio Kaboul. À la question : *«Sous quel régime l'Afghanistan était-il le mieux gouverné ?»*, 93,2 % des sondés ont répondu : *«Sous le régime de Najibullah».* Le pire fait aimer le mauvais. Mais à la fin, les Occidentaux sont-ils conscients du fait que toutes les victimes de leur acharnement, bonnes ou méchantes, finissent par bénéficier d'une grande sympathie posthume?

Pour Richard Labévière, la connivence occidentale avec les barbares utiles est une vieille histoire. Il la situe à trois moments critiques : *«la guerre d'Afghanistan, ou comment les États-Unis ont retourné l'islamisme contre l'armée soviétique ; la ruée vers le pétrole, ou comment les États-Unis ont favorisé l'islamisme pour garantir leurs besoins énergétiques ; la chute de la maison Nasser, ou comment les États-Unis ont canalisé l'islamisme contre les nationalismes arabes ».* L'Europe, complice, a fini non seulement par croire aux vertus de l'islamisme «modéré», c'est-à-dire docile, mais aussi par nous le vendre.

Prochain article : Acte II, Bagdad ou le mensonge organisé.

A.K.

(1) R. Jacquard, Au nom d'Oussama, Poche, Paris, 2003, p. 26.
(2) Michel Collon, Je suis ou je ne suis pas Charlie, Éditions Investig'Action, Bruxelles, 2015, pp. 40-41.

STAR
Assurances تأمينات
عمّل علينا

L'épargne
comme vous ne l'avez
jamais vue

Épargne 7ayya

Plus de revenus
Moins d'impôts

www.star.com.tn/7ayya

دراسة احصائية مستقلة مركزة على التجديد أجريت من قبل معهد العموري للدراسات على عينة متكونة من 2400 مستهلك تونسي بالإضافة إلى عينة متكونة من5700 مستهلك تونسي عن طريق تطبيق "élu produit de l année"

• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Sommet du Néguev ou sommet de la désertification de la sagacité des Arabes

■ Yair Lapid, Sameh Shoukry, Abdullatif bin Rashid al-Zayani, Sheikh Abdullah bin Zayed bin Sultan al-Nahyan, Nasser Bourita et Antony Blinken, au sommet du Néguev, le 28 mars.

Le dimanche soir et le lundi matin 27 et 28 mars 2022, à deux jours seulement de la commémoration annuelle de la journée palestinienne de la terre, les ministres des Affaires étrangères d'Israël, des Etats-Unis d'Amérique et de quatre pays arabes qui sont les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Maroc et l'Egypte, se sont réunis à Sde Boker, un kibboutz du désert du Néguev où a vécu et est enterré David Ben Gourion, le fondateur d'Israël. Appelée, au mépris de la tradition bien établie, «Sommet du Néguev» pour souligner son importance, cette réunion a été qualifiée par les Israéliens d'exceptionnelle, d'inédite et d'historique. Elle a porté essentiellement sur le prochain retour à l'accord de 2015 sur le programme nucléaire de l'Iran et le retrait du corps des Gardiens de la révolution islamique (CGRI) iranien de la liste américaine des organisations terroristes.

L'Iran est devenu, ces derniers temps, la préoccupation centrale pour Israël et certains pays du Golfe. Outre que leur posture diverge avec celle des États-Unis à l'égard de Téhéran, ils s'inquiètent de la volonté de Washington, de plus en plus préoccupé par la montée de la Chine et le retour en force de la Russie, de se retirer de la région du Moyen-Orient, et craignent que la levée des sanctions infligées à l'Iran ne donne un nouveau souffle à l'économie iranienne et permette à Téhéran de financer son programme de missiles, et ses affidés en Irak, en Syrie, au Liban et au Yémen…

Ils redoutent également qu'un arrêt de la mise à l'index des Gardiens de la Révolution, qui sont le bras armé du régime iranien, n'encourage Téhéran à poursuivre sa politique d'expansion au Moyen-Orient.

Si pour certains analystes ce sommet n'est qu'une simple opération de communication du ministre israélien des Affaires étrangères et une simple cérémonie destinée à célébrer les accords d'Abraham, pour d'autres, il est bel et bien un événement extraordinaire, en raison sinon de ses résultats, du moins de ses visées.

Par sa tenue, dans un lieu si symbolique, Israël visait, en effet, à sceller avec les pays arabes y ayant pris part une alliance contre l'Iran. Et même si cet objectif n'a pas pu, semble-t-il, être atteint totalement, il est clair, selon les déclarations du ministre israélien des Affaires étrangères, que la rencontre a permis aux participants d'envoyer un message fort à l'Iran. A ce titre, *«la photo de famille»* de la rencontre où l'on voit les six ministres alignés, main dans la main, formant ainsi une sorte de chaîne humaine, est éloquemment parlante.

En tous les cas, il est sûr qu'elle a constitué un premier pas vers la création de cette alliance, que d'aucuns assimilent à une *«Otan israélo-arabe» qui devrait permettre à ses membres de coordonner leurs positions et leurs actions afin de contrer la menace iranienne. Concrètement, les participants ont décidé de développer un système de communication commun qui permettra à chaque partenaire de se prévenir en temps réel, en cas de détection de drones de l'Iran ou de ses mandataires. Selon le ministre israélien des Affaires étrangères, le partage des capacités de défense devrait permettre «d'intimider et de dissuader nos ennemis communs, en premier lieu l'Iran».*

En outre, le secrétaire d'État américain a tenté d'apaiser les craintes de ses alliés israéliens et arabes. Lors d'un point de presse avec son homologue israélien, il a notamment déclaré que *«accord ou non, nous allons continuer de travailler ensemble, et avec nos autres partenaires, pour contrer les agissements de l'Iran visant à déstabiliser la région»*. Il a expliqué que *«les États-Unis pensent que le retour à la mise en œuvre complète de l'accord sur le programme nucléaire iranien de 2015 est la meilleure façon de remettre ce programme dans la boîte où il était avant qu'il ne s'en échappe lorsque les États-Unis ont quitté l'accord en 2018». Et d'ajouter que «lorsqu'il est question des choses les plus importantes, nous logeons à la même enseigne: nous sommes chacun engagés, déterminés à faire en sorte que l'Iran n'obtienne jamais l'arme nucléaire».*

Apparemment non convaincu par les propos de son homologue américain, le ministre israélien des Affaires étrangères a répliqué en affirmant que bien qu'Israël et les États-Unis travaillent ensemble pour empêcher l'Iran d'obtenir l'arme nucléaire, *«Israël va, à la fois, faire tout ce qui doit être fait pour stopper le programme nucléaire iranien».*

La rencontre a, par ailleurs, été une occasion pour esquisser quelques premiers traits du nouveau Moyen-Orient ou du Moyen-Orient recomposé voulu depuis longtemps par les Etats-Unis et où Israël émergera comme la puissance protectrice de la région. A son issue, le ministre israélien des Affaires étrangères l'a bien souligné lors de la conférence de presse qu'il a tenue aux côtés du secrétaire d'État américain et de ses homologues arabes en disant : *«Nous écrivons ici l'histoire, bâtissons une nouvelle architecture basée sur le progrès, la technologie, la tolérance religieuse, la sécurité et le renseignement […] Cela intimide, dissuade nos ennemis communs, en premier lieu l'Iran».*

En somme, on peut dire qu'après cette rencontre, nous nous trouvons en face d'une nouvelle donne au Moyen-Orient. Donne dont les caractéristiques seront précisées progressivement dans le futur, car le sommet du Néguev devrait être régulièrement réédité, d'après le ministre israélien des

Affaires étrangères qui a affirmé que les participants à sa première édition auraient décidé de faire du *«Forum du Néguev un rendez-vous régulier pour discuter des questions régionales, ouvrant des fenêtres à tous, y compris les Palestiniens»*.

D'ailleurs, il n'est pas exclu que la deuxième édition de cette rencontre se tienne au Sahara occidental puisque le ministre marocain des Affaires étrangères a déclaré en clôture du sommet: *«J'espère que nous nous reverrons bientôt dans un désert différent, mais dans le même esprit»*.

Sur un autre plan, il faut relever que le grand absent de cette rencontre, ce sont les Palestiniens et l'affaire palestinienne. Non seulement le conflit israélo-palestinien a été exclu de son ordre du jour, mais aucun des quatre ministres arabes présents n'a pris la peine de se déplacer à Ramallah. Seul le secrétaire d'État américain a rendu visite à Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, et a souligné, lors de la conférence de presse, l'importance de résoudre le conflit israélo-palestinien, en disant que *«les gains liés aux accords d'Abraham ne sont pas un substitut à des progrès entre Palestiniens et Israéliens»*.

Mais tout le monde sait que ce ne sont là que des paroles creuses et des vœux pieux, car Antony Blinken, qui a réaffirmé le soutien des Etats-Unis à la solution à deux Etats, sait pertinemment que l'espoir d'une résolution politique du conflit israélo-palestinien est devenu extrêmement mince, et qu'un Etat palestinien viable aux côtés d'Israël n'est plus possible, d'autant plus que les Israéliens le rejettent catégoriquement, continuent leur politique de colonisation à outrance, et ne montrent aucune disposition à reprendre le processus politique avec les Palestiniens.

En tout cas, par cette exclusion du conflit israélo-palestinien de son ordre du jour, le sommet a réaffirmé, encore une fois, que la cause palestinienne n'est plus une priorité pour certains pays arabes et surtout pour certaines monarchies du Golfe pour qui la seule et unique urgence est, désormais, de faire face à l'Iran.

« *Il faut relever que le grand absent de cette rencontre, ce sont les Palestiniens et l'affaire palestinienne. Non seulement le conflit israélo-palestinien a été exclu de son ordre du jour, mais aucun des quatre ministres arabes présents n'a pris la peine de se déplacer à Ramallah. Seul le secrétaire d'État américain a rendu visite à Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, et a souligné, lors de la conférence de presse, l'importance de résoudre le conflit israélo-palestinien, en disant que «les gains liés aux accords d'Abraham ne sont pas un substitut à des progrès entre Palestiniens et Israéliens».* »

Force donc est d'admettre que la solidarité arabe avec la légitime résistance des Palestiniens à l'occupation israélienne a fait son temps et qu'elle laisse sa place à une morbide *«realpolitik»* pro-israélienne, qui ouvre la voie au *«Deal du Siècle»* par lequel Donald Trump a voulu enterrer la cause palestinienne.

Compte tenu de ce déplorable bilan, il ne sera pas erroné, à mon avis, de dire qu'autant ce sommet tenu, à dessein, dans le désert du Néguev constitue une nouvelle et énorme percée pour Israël qui pourra, dorénavant, jouer un rôle pivot dans la région, autant il traduit ce que j'appelle le sommet de «la désertification» de la sagacité des Arabes, ou du moins de certains Arabes.

En effet, par leur alliance anormale avec Israël pour faire face à l'Iran qui est leur voisin pour l'éternité, ils ne font qu'aggraver l'instabilité de la région et augmenter les risques de son embrasement, sans aucun doute à leur détriment. Ils contredisent, ainsi, les propos du secrétaire d'Etat américain qui a voulu faire croire que *«la normalisation avec Israël est la nouvelle normalité»* dans la région, ainsi que les propos du ministre marocain des Affaires étrangères qui s'est montré outre zélé et a appelé à ce que fleurisse un «esprit du Néguev, celui de la coexistence».

D'ailleurs, un vigoureux démenti à ces assertions n'a pas tardé à venir sur le terrain, avec la reprise, en force, de la courageuse lutte des Palestiniens contre l'occupation israélienne, en ce mois sacré de Ramadan.

M.I.H.

SIMPAR
ISO 9001
Résidence
Onyx
Chotrana 1
RESIDENCE
ONYX
Bloc A
www.simpar.tn
Tel: 29 921 003 - 71 840 244 - 29 921 011

• Par Najet Brahmi Zouaoui

Le télétravail des agents de l'Etat : réalité et faisabilité?

1- «Autres temps, autres mœurs»[1]. Et pastichant ce proverbe français, on dira autre réalité sociale, autres règles de droit. Cette affirmation serait d'autant plus justifiée que le législateur tunisien s'est engagé depuis des années dans une voie de réformes tous azimuts. Il en est particulièrement de son engagement à la mise en place d'un processus servant de cadre légal à la numérisation de l'administration tunisienne. Son action vient répondre au souci d'une adaptation avec les impératifs de l'évolution de la société tunisienne appelée à répondre des besoins de la mondialisation. Le Covid-19 a activé le processus de la numérisation et plusieurs décrets-lois ont vu le jour en 2020[2]. Le télétravail a

alors été retenu comme une alternative au travail au sens classique du terme. Une introduction de la technique a été dans le secteur public, y compris l'administration judiciaire. Cela ne s'est pas fait sans hésitation et tracas. L'expérience du procès pénal à distance[3] s'est heurtée à plusieurs difficultés. En saisissant le fait, le droit numérique semblait alors faire figure d'un intrus qui n'avait pas encore sa place vu le défaut d'initiation à la technique du numérique. Initiée au besoin de contourner le risque d'une suspension obligée du travail des tribunaux, le procès judiciaire à distance était très limité dans le temps et dans l'espace. L'expérience devait prendre fin sitôt le pic de la vague 4 du Covid-19 était dépassé.

2- L'Etat d'exception en Tunisie décrété depuis le 25 juillet 2021 aurait obligé à de nouvelles mesures [4]. Le télétravail n'y échappe pas ! Et l'on trouverait dans le décret présidentiel n°2021/310 relatif au télétravail des agents publics de l'Etat et établissements publics la marque de l'intérêt porté par le législateur tunisien au télétravail en tant que mode alternatif au travail.

3- Composé de 25 articles, le décret présidentiel n°2021/310 se compose de 4 titres portant respectivement dispositions générales[6], télétravail permanent [7], télétravail provisoire [8] et mesures de suivi et d'évaluation[9]. Le texte viendrait exaucer le vœu pieux d'une partie de la population active en Tunisie empêchée pour une raison ou une autre de se rendre à leur lieu de travail.

4- Sa mise en œuvre, si elle était faisable (II), n'en serait pas moins sans révéler plusieurs limites. Le texte semble réellement(I) se heurter au contexte !

I-Réalité du télétravail

5- De par son domaine, le décret présidentiel semble s'accommoder d'une conception stricte et exceptionnelle du télétravail. Et de par ses alternatives, le télétravail semble être loin de l'être.

A- Le télétravail : quel domaine ?

6- Le décret présidentiel définit le domaine juridique du télétravail(a). Il passe sous silence son domaine chronologique(b). Il doit donc faire l'objet d'une application immédiate. Les règles d'application de la loi dans le temps dont l'effet immédiat de la loi devant s'appliquer face à l'absence de toute règle dérogatoire. En fait, il n'en est rien ! L'application du texte ne semble pas être de mise.

a) Domaine personnel

7- Aux termes de l'article 4 du décret présidentiel, « le télétravail profite aux agents de l'Etat excepté les agents suivants :
• Les agents des établissements publics de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur et dont la nature de leur travail exige la communication directe avec les élèves ou les étudiants et ce sur la base d'une liste qui sera fixée par arrêté du ministre concerné.
• Les agents qui ne peuvent exercer leur travail qu'en présentiel. Une liste de ces fonctions sera fixée par des arrêtés ministériels.
• Les agents de l'Etat chargés de fonctions qui requièrent le traitement et l'accès à des données critiques contenues dans un support papier ou électronique, y compris les données personnelles ou les données qui peuvent nuire aux relations extérieures du pays et ce conformément aux lois et règlements en vigueur et en tenant compte de la disponibilité et de la possibilité d'utiliser des programmes sécurisés en vue de garantir ces données dans leurs différentes catégories.

Au besoin, ces exceptions peuvent être révisées intégralement ou partiellement. Il peut aussi y avoir ajout d'autres exceptions par voie d'arrêtés ministériels et après avis de la commission consultative prévue par l'article 25 du présent décret présidentiel».

8- Ainsi rédigé, l'article 4 du décret présidentiel serait source de plusieurs réserves. Et pour cause, l'absence de critères précis pour l'exclusion de certaines personnes du domaine du télétravail d'une part et le renvoi à un pouvoir souverain des ministres concernés pour définir l'assiette des activités soustraites au télétravail de l'autre. A cela s'ajoute la possibilité d'agir sur le domaine des exceptions dans le sens de la révision intégrale ou partielle.

9- S'agissant tout d'abord de l'absence de critères précis pour l'exclusion de certains agents publics du domaine du télétravail, elle trouve sa marque dans la formule de « données critiques » retenue dans l'article 4 alinéa susvisé. Que faut-il en effet entendre par donnée critique ? La réponse n'est pas aussi aisée qu'on le pense. Du coup, un pouvoir souverain du chef de l'établissement public sous la tutelle duquel travaille l'agent public postulant au télétravail se trouve établi. C'est de la bonne volonté du chef que dépendra le sort de la demande du télétravail. Deux demandes similaires peuvent déboucher sur des sorts différents car répondant de deux interprétations différentes du terme « critique ». Il va sans dire que par cette façon de procéder, le législateur aurait brisé le principe de l'égalité entre les citoyens garanti par l'article 26 de la Constitution tunisienne. Aussi et si le terme critique était réellement incontournable pour le législateur tunisien, il aurait dû lui donner le sens qu'il entendait pour éviter tout abus et garantir une application du texte dans les mêmes conditions à tous les agents publics.

10- S'agissant ensuite du renvoi au ministre concerné pour définir les activités qui doivent échapper au télétravail, il semble

tenir d'un choix peu réfléchi. En effet, la liste des activités aurait à changer d'un ministre à l'autre selon la conception que chaque ministre se fera de l'activité. La réserve serait d'autant plus justifiée que le poste de ministre est marqué par une grande précarité. Être ministre ne tient pas d'un acquis. Et si l'affirmation est historiquement établie, elle n'en est pas moins justifiée à présent vu l'état d'exception. Dans les deux secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le sort de la demande de télétravail va dépendre alors de la notion d'activité obligeant à un contact direct avec les élèves et les étudiants. Et c'est le ministre de l'Education ou celui de l'Enseignement supérieur, selon les cas, qui en décide. Le risque serait moindre si le ministre était inchangé. Mais tout est possible car tout est précaire! Aussi et en vue de contourner le risque, le législateur aurait songé à prévoir une définition de la notion de l'activité qui oblige à une communication directe avec les élèves ou les étudiants. Le législateur aurait mieux gagné à définir les notions clés en vue d'une bonne application du texte. Malheureusement, il ne l'a pas fait !

11- S'agissant enfin de la possibilité de réviser, au besoin, le domaine des exceptions par voie d'arrêtés ministériels, elle semble tenir d'un choix critiquable. Notre réserve est d'autant plus justifiée que le décret présidentiel passe sous silence la notion de besoin. Le ministre concerné peut procéder à la révision du domaine des exceptions quand bon lui semble. Deux demandes similaires peuvent, en raison du besoin défini par le ministre, déboucher sur deux décisions différentes.!

b) Le domaine chronologique

12- Le décret présidentiel n°2022/310 ne réserve aucune disposition spéciale à son application dans le temps. Il sera donc d'une application immédiate. Le principe de l'effet immédiat de la loi étant de mise. Paradoxalement cependant, l'application immédiate du décret présidentiel n° 2022/310 semble se heurter à plusieurs obstacles. Mieux encore et nonobstant la volonté avouée du législateur de donner un effet immédiat au décret présidentiel, celui-ci reste loin de pouvoir réaliser ses effets escomptés d'emblée. Deux séries d'écueils peuvent être relevés. Les uns sont d'ordre légal et les autres sont d'ordre logistique.

13- S'agissant des obstacles légaux à l'application immédiate du décret présidentiel, ils tiennent du recours du législateur à la technique du renvoi à des textes d'application. Il en est particulièrement, et à titre d'exemple, du renvoi de l'article 6 du décret présidentiel à un arrêté ministériel qui aura pour objet de fixer la composition et les attributions de la commission spécialisée chargée d'examiner la demande de révision de la décision du rejet de la demande de télétravail. La commission est prévue par l'article 6 du décret présidentiel et œuvre au sein de l'établissement de tutelle de l'agent contestataire de la décision de refus du télétravail. Elle tiendrait d'une composante indispensable du processus du télétravail. Celui-ci ne saurait donc réaliser ses effets escomptés sans la mise en place de la commission de révision au sens de l'article 6 susvisé. A dix jours de la publication du décret présidentiel n°2022/310, la commission n'est toujours pas mise en place. Le décret-loi continue à être in opérationnel. Sa mise en œuvre dépendra, entre autres, de la mise en œuvre de ladite commission. Tarderait-elle à venir ? Quelle que soit la réponse, elle demeure loin de contourner tous les obstacles liés à la mise en œuvre du décret présidentiel. Cela tient du fait qu'au-delà des obstacles d'ordre juridique, la mise en place du télétravail serait freinée par des obstacles d'ordre logistique.

14- S'agissant des obstacles d'ordre technique et logistique, ils tiendraient de la difficulté, voire l'impossibilité à l'administration publique à son état actuel, de pouvoir aménager les bureaux de télétravail de la façon dont le décret présidentiel prévoit. Pour s'en convaincre, il y a lieu de rappeler les exigences du texte avec une confrontation à la réalité de l'administration tunisienne. Sauf à croire à des changements radicaux et imminents de ladite réalité. Deux dispositions du décret présidentiel seraient en mesure de venir à l'appui de notre réserve. Il s'agit respectivement des articles 12 et 13 du décret présidentiel régissant les obligations du chef de l'établissement de tutelle de l'agent autorisé au télétravail. Le premier oblige à un aménagement spécial du milieu de travail convenu et le second à des obligations du chef de l'établissement. L'article 12 renvoie à un cahier des charges qui fixe les différents critères et conditions liés à l'hygiène et à la logistique. Le cahier des charges est élaboré à la demande du chef de l'entreprise et après concertations techniques et pratiques et selon la nature de l'activité, l'avis de l'Institut de santé et de sécurité professionnelle, le processus du télétravail. Le télétravail dépendrait donc et en grande partie de la bonne volonté du chef de l'entreprise qui reste maître de la situation, faute de critères objectifs bien déterminés.

II- La faisabilité ?

15- Tel que conçu par le décret présidentiel n2022/310, le télétravail interpelle le juriste quant à sa faisabilité! Celle-ci serait d'autant plus critique que le législateur semble inverser l'ordre de priorité du processus législatif(A) d'une part et subordonner le jeu du télétravail à des conditions logistiques et techniques peu réalisables dans la pratique. (B)

A-La faisabilité du télétravail ou lorsque le processus législatif se trouve inversé !

16- Aux termes de l'article 23 du décret présidentiel n°2022/310, «l'instance de contrôle général des services publics avec l'instance générale des finances et l'instance des contrôleurs des dépenses publiques, sont chargées de la réalisation

PUBLICIS IMPACT
Boga
و
AZIZ
حكاية
حب
DEPUIS 8 ANS
Boga mon Amour

REPUBLIQUE TUNISIENNE

AL KARAMA HOLDING

APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX D'UN CABINET CONSEIL POUR UNE MISSION D'APPUI A LA CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE MEDITERRANEENNE DES MEDIAS ET DES TELECOMMUNICATIONS « MED TELECOM »

QUI EXPLOITE LA LICENCE DE LA RADIO

Al Karama Holding lance un Appel d'Offres auprès des Banques d'Affaires et des Cabinets de conseil pour l'accompagner dans une mission d'appui à la cession des participations publiques représentant 13,28% du capital de la société MEDITERRANEENNE DES MEDIAS ET DES TELECOMMUNICATIONS « MED TELECOM » qui exploite la licence de la radio « MOSAIQUE Fm ».

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer à partir du Jeudi 14 Avril 2022 à 10H00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING sis au Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis-Tunisie, les Termes de Référence contre le paiement d'un montant de 200 DT non restituable.

La date limite de remise des offres est fixée à Jeudi 12 Mai 2022 à 17H00.

d'une étude d'impact une année après la publication du présent décret dans le but d'une amélioration régulière du télétravail ». Il en découle une étude d'impact qui devra se faire une année après la publication du présent décret présidentiel!

14- Ainsi conçue, l'étude d'impact devra se faire en aval de la mise en œuvre du télétravail et dans l'année qui suit son application. Elle aura pour objectif d'évaluer en vue de l'amélioration du télétravail des agents publics en Tunisie. Paradoxalement et à bien vouloir confronter ladite étude d'impact au sens de cet article avec la notion même d'étude d'impact, on serait amené à émettre des réserves quant à la faisabilité même de cette étude. Celle-ci devant se faire en amont du projet et non en aval.(10)Le législateur tunisien aurait d'ailleurs gagné à mettre en place une étude d'impact préalable à la mise en œuvre du télétravail. Il aurait alors mieux évalué les difficultés qui risquent de freiner la réalisation du télétravail. Le législateur aurait mieux apprécié les capacités logistiques et techniques de l'administration tunisienne à accueillir et réellement le télétravail. Il aurait mieux interrogé la politique législative en matière de numérisation et surtout le programme de réalisation progressive de cette dernière. Le télétravail des agents publics aurait dû être rattaché au programme national de numérisation et n'y aurait pas échappé. Maintenant qu'il y échappe et viendrait devancer ledit programme, nombreuses sont les limites qui s'y attachent et qui rendent le télétravail des agents publics un processus marqué par un manque de visibilité regrettable.

B - La faisabilité du télétravail ou lorsque le présentiel doit impérativement l'emporter

15-Il est tout d'abord à souligner que le décret présidentiel n°2022/310 accorde à l'agent de l'Etat autorisé au télétravail les mêmes faveurs que celui qui travaille en présentiel (15). Le décret présidentiel ne serait pas moins sans traduire la méfiance du législateur quant à ce mode dérogatoire du travail. La période d'essai, la possibilité de retirer l'autorisation du télétravail et le risque d'une perturbation du cours normal de l'administration ainsi que le risque de réduction du rendement de l'agent de l'Etat sont autant d'indices révélateurs de cette méfiance. Ils sont tous prévus par l'article 9 du décret présidentiel. Au terme de cet article, «l'agent public peut être soumis à une période d'essai qui ne dépasse pas trois mois lorsqu'il s'agit d'une première demande de télétravail.

Il est possible de mettre fin à l'autorisation du télétravail lorsqu'il s'avère une perturbation du cours normal de l'administration ou une réduction du rendement de l'agent ». L'agent public est alors appelé à reprendre le travail à titre présentiel. Réellement, le télétravail va tenir d'une expérience qui peut être heureuse ou malheureuse. L'échec du télétravail serait pour le législateur une fin envisageable qui appelle au retour au travail en présentiel! En termes économiques, il serait fatal pour l'établissement public dont le fonctionnement a été perturbé. Des dommages et des manques à gagner seraient donc à enregistrer. L'agent public serait alors couvert par la technique du télétravail qui lui aurait joué un mauvais tour. Son stage serait ou non concluant au vu de la technique du travail et non de ses capacités à s'y mettre ! En cas de manquement à ses obligations professionnelles ou de retards répétés, l'agent public en période d'essai ne risque rien sauf à se voir retirer l'autorisation du télétravail. L'administration publique aurait en revanche à subir les inconséquences d'un télétravail qui se voulait d'emblée risqué, faute de techniques sophistiquées et de formations poussées de l'agent public. Bref, faute de préalables techniques et de logistiques suffisamment garanties. Se pose alors la question de savoir pourquoi courir le risque alors qu'il est évident ? Pourquoi ne pas avoir eu à travailler sur une limitation au maximum possible de ce risque avant de mettre en place le présent décret présidentiel ?

16- Maintenant que le décret présidentiel tient d'une réalité, le législateur devrait intervenir en amont pour contourner les inconséquences de son choix pris en amont. Il devrait veiller à une garantie réelle des conditions techniques et logistiques de la mise en œuvre du télétravail. Ce ne serait pas évident vu la complexité du processus général de numérisation de l'administration tunisienne. Aussi, la meilleure façon de contourner ces risques serait-il d'activer ce processus de numérisation et d'en faire une des priorités du législateur tunisien. Le législateur devrait rattraper en amont ce qu'il a manqué en amont. Mais serait-ce sa mission alors qu'il légifère pour un état d'exception s'accommodant de pouvoirs limités et exceptionnels?.

N.B.Z.
Professeure à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.
Avocate près la Cour de cassation
Secrétaire générale de l'Alliance internationale des femmes avocates près de Genève

(1) Le Grand Larousse, Paris 1995/Proverbes.
(2) Sur une étude d'ensemble des décrets-lois rendus en période de Covid-19, voir Najet Brahmi Zouaoui, Lecture dans la législation spéciale Covid-19 in Covid-19, La Tunisie abasourdie, Collection Leaders 2020, p.325 et suivantes
(3) Le procès pénal à distance a été retenu par le législateur tunisien dans le décret-loi du 27 avril 2020. Le 2 mai 2020, le ministre de la justice a supervisé le premier procès à distance en Tunisie.
(4) Sur une lecture d'ensemble des mesures d'exception, voir Najet Brahmi Zouaoui, Le décret présidentiel n°2021/117 relatif aux mesures exceptionnelles : Le droit est à l'épreuve, Leaders News du 26 septembre 2021.
(6) Titre 1 du décret présidentiel
(7) Titre 2 du décret présidentiel
(8) Titre 3 du décret présidentiel
(9) Titre 4 du décret présidentiel
(10) Étude d'imact,Wikipidia.
(11) Article 4 du décret présidentiel n°2021/310.

Tourbet-el-Bey

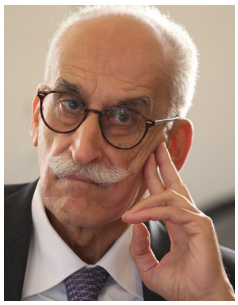

• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

■ Vue ancienne (1913) sur Tourbet-el-Bey et la rue qui porte son nom

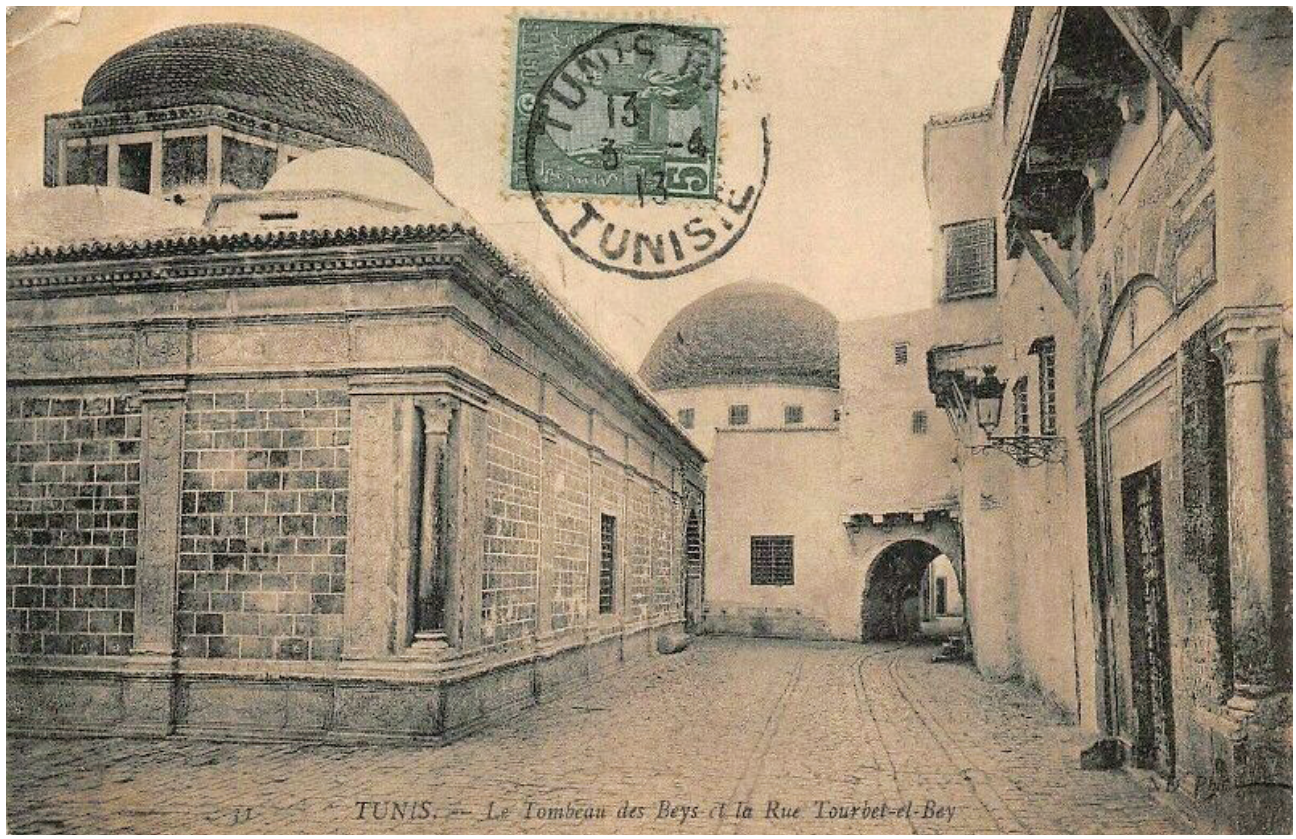

L'accession des beys husseïnites au pouvoir en 1705 eut lieu dans un contexte agité, marqué par une guerre avec Alger et une sourde hostilité entre les différents pouvoirs politico-militaires locaux. De sorte que Husseïn Bey puis ses successeurs, soucieux de se protéger contre une éventuelle sédition de la milice des janissaires dont les effectifs étaient logés dans la médina, se gardèrent bien de résider à Tunis même mais, plus prudemment, dans la cité fortifiée du Bardo, située à proximité.

Au plan architectural, les symboles du pouvoir beylical étaient cependant très présents dans la capitale. Il y avait bien sûr l'édification de monuments religieux et d'utilité publique tels que les mosquées, les médersas, les fontaines, les fondouks, ainsi que les casernes où, sous Hammouda Pacha (1782-1814), furent regroupés les janissaires jusque-là disséminés dans la ville. La présence de la dynastie elle-même était signalée à la Kasbah par le palais connu sous le nom de Dar-el-Bey, aujourd'hui siège du gouvernement.

L'autre monument emblématique de la famille beylicale est le Tourbet-el-Bey. Situé dans la partie sud de la médina, cet imposant monument, un des rares à être doté d'une façade en pierre appareillée et sculptée, ainsi que d'un ensemble de coupoles de style ottoman, attire le regard des promeneurs sans qu'ils sachent toujours sa vocation historique. Le mot tourba (ou tourbet ou encore sous la forme répandue dans l'espace ottoman « turbet ») signifie un tombeau funéraire destiné à un personnage et à sa famille. La tourba pouvait affecter la forme d'une enceinte à ciel ouvert ou d'un monument plus ou moins imposant. Jadis, on employait les vocables de raoudha, de maqâm, qubba ou encore maqbara pour désigner les lieux d'inhumation qui étaient souvent situés dans l'enceinte de la zaouia d'un saint comme celle, particulièrement vénérée, de Sidi Mahrez pour les émirs de la dynastie hafside (XIIIe-XVIe s.).

L'usage qui consistait à enterrer les morts à l'intérieur de la cité se perpétua après la conquête ottomane de 1574, lorsque Tunis vit s'ériger des tombeaux de dignitaires tels que la tourba du puissant dey Youssouf, voisine de sa mosquée de la rue Sidi Ben Ziyad) ou encore celle de son successeur Othman Dey ; puis sous les beys mouradites (1637-1702), le tombeau familial dans l'enceinte de la mosquée construite au XVIIe siècle par Hammouda Pacha I. Une étude exhaustive de ces sépultures a été réalisée par l'historien Ahmed Saadaoui et le lecteur pourra la consulter avec profit. Notons aussi que des tourbas familiales, généralement sous la forme d'un périmètre clos, furent constituées à des époques anciennes à l'extérieur des remparts, notamment dans divers cimetières tels Sidi Yahyâ, Sidi Ahmed Sakkâ, El Gorjânî et, bien entendu, au Djellaz.

Avant d'aborder la présentation du monument qui nous intéresse ici, il convient de signaler que la médina de Tunis, outre Tourbet-el-Bey, abrite deux autres sépultures consacrées à Husseïn Bey Ben Ali et à sa famille. L'une est la tourba-zaouia de Sidi Kacem el-Sbâbtî. Conformément à l'usage en vogue à l'époque, cette tourba, incorporée à la tombe d'un saint personnage, fait partie d'un ensemble architectural créé en 1139/1727 composé également d'une mosquée (el Jâmi' el-jadîd), d'une médersa pour l'hébergement des

■ La salle des pachas avec ses coupoles de style ottoman et ses tombes de marbre recouvertes de tissus de soie et velours brodés et les étendards de soie brodés de versets coraniques. On distingue au fond, à la droite de la fenêtre, la tombe en bois du Chérif Hassan (photo INAA, 1974-75)

■ Salle des pachas. Tombe de Ali Pacha Bey. Au premier plan, tombe de Hammouda Pacha Bey. photo (INAA1974-75)

étudiants et un hammam. Ce complexe se trouve dans l'actuelle rue des Teinturiers. L'autre tourba, connue sous le nom de Tourbet-el-Fillârî, jouxte une autre médersa, et fut la première construite sous le règne de Husseïn Bey en 1122/1710. Cette tourba se situe aujourd'hui dans le voisinage immédiat de Tourbet-el-Bey

A ces tombeaux proprement husseïnites, il faut ajouter la Tourbet-el-Bâchâ construite par Al Pacha, le neveu et ennemi de Husseïn Bey et de ses fils. Situé à proximité de la Grande mosquée Zitouna, ce beau monument, construit en 1752, représente un bel exemple architectural et décoratif tunisien.

Revenons à présent à notre Tourbet-el-Bey. Lors de mes premières recherches en 1974, j'avais noté que la confusion entre ce monument et la Tourbet el Fillâri voisine avait induit en erreur certains historiens modernes à cause de la mention faite par Husseïn Khouja et Mohamed Saâda, deux chroniqueurs contemporains du règne de ce bey, de la construction par Husseïn d'un tombeau dans le quartier où se situe aujourd'hui Tourbet-el-Bey. Corroborant l'affirmation des deux chroniqueurs, le cheikh Hammouda Ben Abdelaziz, le laudateur de Ali Bey, écrit

■ Tourbet-el-Bey (peinture de Hédi Cahia)

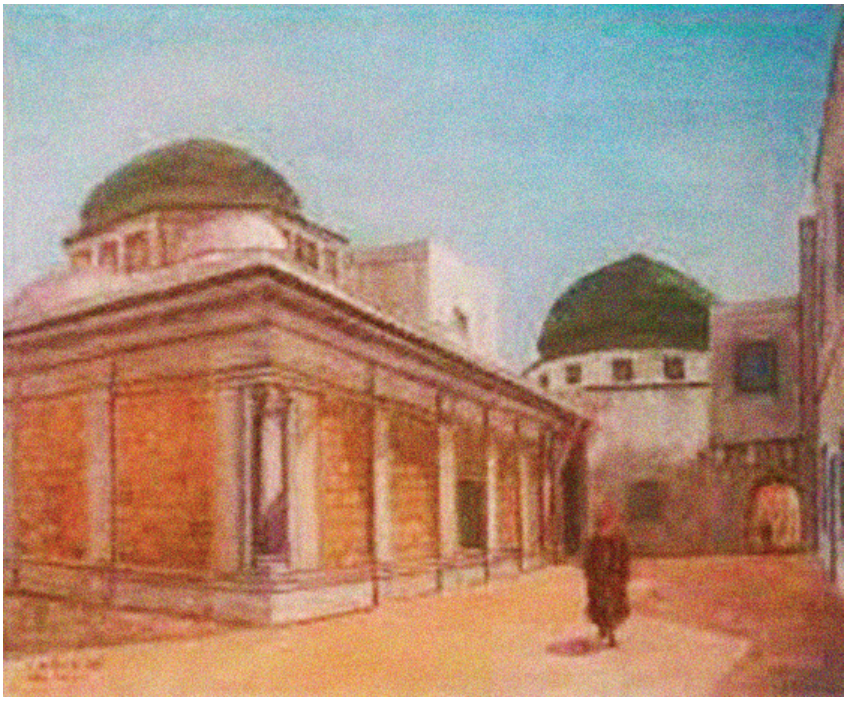

dans son Kitâb-el-Bâchî : «*le bey Husseïn, ayant édifié une médersa à sâbât 'Ajjam, décida de construire à proximité une tourba dont il voulut faire sa dernière demeure. Mais, une fois la mosquée el Jâmi' el-jadîd et son ensemble construits, dont la tourba-zaouia de Sidi Kacem el-Sbâbtî, le bey décida de réserver sa première tourba à ses épouses.*» De fait, les visiteurs peuvent constater que Tourbet- el-Fillârî ne compte que des tombes de femmes. Mieux encore, les trois inscriptions commémoratives fixées sur les façades de cet édifice mentionnent explicitement le fondateur (Husseïn) et la date de la construction (1122/1710).

Soulignons, à ce propos, que lorsque Husseïn Ben Ali, le fondateur de la dynastie, tué et décapité en 1745, lors

■ Tombe de la mère de Hammouda Pacha. (Photo INAA)

■ Salle des princes et des ministres. Au premier plan: tombes de Mohamed-el- Aziz Bou Attour et Mhammed Djellouli. (INAA, 1975)

■ Salle des pachas. Tombe de Husseïn II (1824-1835). première tombe dotée d'un cippe surmonté d'une chéchia au lieu du turban ottoman (INAA, 1975)

de la rébellion de son neveu Ali Pacha près de Kairouan, sa tête fut ramenée à Tunis et enterrée à Sidi Kacem el-Sbâbtî. Son fils Mohamed- El Rachîd, qui régna de 1756 à 1759, est lui aussi enterré à Sidi Kacem.

Tourbet-el-Bey est donc l'œuvre d'Ali Bey. La richesse architecturale et du décor plaide en ce sens, car au temps de Husseïn, la tendance était à l'austérité alors que, sous le règne de son fils Ali, la splendeur était à l'ordre du jour. Il s'agissait pour ce prince d'égaler, voire de dépasser, la politique de grandeur de son cousin et ennemi Ali Pacha, vaincu en 1756.

Toutefois, il est surprenant de ne pas trouver sur le monument une inscription commémorative. Il semble qu'elle ait disparu lors des nombreux travaux d'extension de la tourba au long des XVIIIe, XIXe et XXe siècles, ce qui rend malaisé une datation précise. Ce qui est certain, c'est que la construction est antérieure à 1191/1777, date de la première inhumation. De plus, en consultant les registres de l'Etat, nous avons trouvé mention d'une femme préposée à l'entretien des lieux dès 1190/1776. Une fois le monument achevé, Ali Bey, conformément aux usages, constitua en fondations perpétuelles des domaines fonciers dont les revenus étaient affectés à la tourba et aux personnes à son service.

Voyons à présent qui est enterré à la tourba. Selon un usage qui recommandait de bénéficier de la baraka d'un saint homme, le premier mort qui, en 1191/1777, y fut enterré est un certain Chérif Hassan, vénéré par les premiers Husseïnites. Sa tombe, signalée par un coffre en bois décoré, se trouve dans la salle consacrée aux beys titulaires du trône, dite «bayt el bâchâwât» (salle des pachas). C'est dans cette salle que sont enterrés Ali Pacha Bey, mort en joumâda 1196/ mai 1782, puis ses successeurs Hammouda en ramadan 1229/ septembre 1814, Othman en mouharram 1230/ décembre 1814, Mahmoud en rajab 1239/mars 1824, et Husseïn II, mort en mouharram 1251/ mai 1835. La tombe de ce pacha bey fut la première à être surmontée non plus d'un turban à la turque mais d'une chéchia, devenue le couvre-chef accompagnant les nouveaux uniformes de l'armée. A sa mort, Mustafa lui succède jusqu'à son décès survenu en rajab 1253/juin 1837. Ahmed Pacha bey, premier titulaire du grade ottoman de mouchîr (équivalent de maréchal), prince qui inaugura l'ère des réformes et des difficultés financières endémiques, meurt en ramadan 1271/juin 1855 ; puis, en safar 1276/septembre 1859, Mhammad, sous le règne duquel est proclamé la charte dite du Pacte fondamental (1857). En dhou el qi'da 1299/octobre 1882, Sadoq Pacha Bey s'éteint après un règne calamiteux et violemment répressif malgré la promulgation de l'éphémère constitution de 1861 et marqué par l'occupation française le 12 mai 1881.

Toujours dans la salle des pachas, allait être enterré Ali III en rabîi I 1320/juin 1902. Mais si son successeur Mohamed-el-Hédi Pacha Bey fut, bien entendu, inhumé en rabîi I 1324/mai 1906, dans la tourba, sa tombe se trouve dans une autre salle, peut-être dans le but de créer un espace clos réservé à sa famille restreinte. Avec Mohamed-el-Nasser en dhou el qi'da 1340/juillet 1922, la salle des pachas retrouve son caractère exclusif ainsi qu'à la mort de Mohamed-el-Habib en ramadan 1347/février 1929. Quant à Ahmed Pacha Bey qui régna de 1929 à juin 1942 (joumada II 1361), il est le dernier souverain enterré à Tourbet-el-Bey.

En effet, son successeur, Mohamed-el-Moncef, ardent nationaliste, fut déposé par la France lors de l'entrée des Alliés à Tunis en mai 1943, et déporté en Algérie puis en résidence surveillée à Pau où il mourut en 1948. Ses funérailles solennelles et populaires rompirent avec les usages de la monarchie beylicale puisque, à partir du port de Tunis où avait accosté le navire qui ramenait ses cendres, le cortège avait emprunté un boulevard extérieur (qui porte aujourd'hui son nom) jusqu'au cimetière du Djellaz, situé en bordure du faubourg de Bab el Jazîra. Il n'est pas sûr que cela fût la dernière volonté de Sidi el-Moncef. Il semble, en effet, que le parti du Néo-Destour et le syndicat Ugtt, aient voulu souligner la dimension populaire du défunt monarque. Le successeur de Moncef

Palais de Kasr-Saïd. Funérailles de Mohamed-el-Habib Bey, Ahmed,nouveau monarque,donne le signal de la levée du corps en direction de la Kasbah. (Coll.de l'auteur).

Bey, Mohamed-El-Amîne, monté sur le trône en1943, puis devenu à l'indépendance en mars 1956 «*Possesseur du Royaume de Tunisie*», jusqu'à la proclamation de la république, le 25 juillet 1957, fut enterré discrètement, à sa mort survenue en octobre 1961, au cimetière de Sidi-Abdelaziz à La Marsa.

Tourbet-el-Bey, ayant été conçue comme une sépulture familiale, on y trouve, évidemment, de nombreuses tombes de princes et princesses husseïnites réparties en 7 salles. Des dignitaires mamelouks– qui étaient en général mariés à des princesses, figurent également parmi les personnes inhumées. Leurs tombes se trouvent dans deux patios. Ainsi de Mustafa Saheb-Ettabâa, mort en chaoual 1277/mai 1861), personnage considérable que l'on appelait volontiers «*cheikh al dawla*» (le doyen de l'Etat). Originaire de Géorgie, gendre du pacha bey Mustafa, il était aussi le beau-frère du mouchîr Ahmed et des dignitaires mamelouks Mustafa Bach-Agha et Mustafa Khaznadar. Ce dernier, tant décrié par l'historiographie coloniale et tunisienne contemporaine, originaire de Grèce, fut le premier à porter officiellement le titre de « al wazîr el akbar », Premier ministre. Tombé en disgrâce en 1873, sous la pression du groupe des réformistes conduit par son gendre Khérédine, il mourut à Tunis en 1295/1878 et fut enterré à Tourbet-el-Bey.

Ce mausolée présente, en outre, l'originalité d'abriter les tombes de quatre Premiers ministres de souche tunisienne et sans liens matrimoniaux avec la famille husseïnite. La première est celle de Mohamed-el-Aziz Bou Attour. Appartenant à une famille originaire de Sfax depuis longtemps au service de la dynastie, cet érudit formé à la Zitouna fut premier secrétaire de la chancellerie, ministre puis Premier ministre de 1882 à sa mort survenue le 14 février 1907.

L'autre tombe est celle de Mhammed Djellouli. Appartenant à l'aristocratie caïdale, il succéda à El-Aziz Bou Attour comme bâch-kâteb et ministre de la Plume puis comme Premier ministre jusqu'à sa mort survenue le 10 juin 1908. Le troisième haut dignitaire est Youssef Djaït, appartenant à la bourgeoisie tunisoise et formé, lui aussi, à la Zitouna. Il exerça la dignité de Premier ministre de 1908 à sa mort en octobre 1915. La quatrième et dernière tombe est celle du Premier ministre Mustafa Denguizli. Issu d'une famille tunisoise d'ascendance turque, il fut un des premiers élèves du Collège Sadiki envoyés à Paris poursuivre ses études. Cheikh-el-Médina en 1911, ministre de la Plume en 1915, il est nommé wazîr akbar en 1922 (lorsque Taïeb Djellouli fut démis de ses fonctions durant la crise entre la Résidence générale et le Palais beylical) jusqu'à sa mort survenue en 1926.

Il convient de noter que la présence des tombes de ces hauts dignitaires ne procédait pas d'une règle préétablie. Elle est le résultat d'un cas exceptionnel. En effet, le cheikh Mohamed-el-Aziz Bou Attour demeura Premier ministre durant vingt-cinq ans, à telle enseigne que les princes - qui l'appelaient Bâbâ el wazîr- le considéraient comme une sorte de chef de famille en second. Aussi, à sa mort, Mohamed-el-Nasser, alors bey régnant, insista-t-il pour qu'il soit enterré à Tourbet-el-Bey au milieu de «ses frères et fils husseïnites», selon l'expression du souverain. Ses trois autres homologues décédèrent, comme lui, durant l'exercice de leurs fonctions; tous les autres Premiers ministres tunisiens moururent après s'être retirés de la vie publique et furent enterrés dans leurs tourbas familiales.

Au caractère monumental de Tourbet-el-Bey, correspondait le cérémonial des obsèques beylicales. En vertu du principe selon lequel un pacha-bey

Les dignitaires religieux priant pour le repos de l' âme du défunt,place de la Kasbah. Obsèques du Pacha Bey Mohamed-El Habib,12 février 1929 (Coll.de l'auteur)

ne doit être enterré que par un pacha-bey, les funérailles n'avaient lieu qu'une fois le prince héritier ou «bey du Camp» (bey el-amhâl) intronisé. Les funérailles, placées sous sa haute autorité, pouvaient alors être organisées avec toute la solennité requise. Pour les périodes les plus anciennes de la dynastie, nous ne connaissons pas dans le détail le protocole funéraire. Ce que nous en disent les chroniques, c'est que la mort d'un bey, d'un prince ou d'une princesse donnait lieu à une série d'affranchissement d'esclaves, et l'on pouvait voir, dans le cortège funèbre, des hommes exhibant au bout d'une pique les certificats de leur délivrance. Cette manifestation ostentatoire fut supprimée par Ahmed Bey en 1837, celui-là même qui, cinq plus tard, en 1842, allait abolir l'esclavage.

Ce que nous savons avec précision, c'est qu'à la fin du XIXe siècle, les funérailles se déroulèrent désormais selon un protocole dûment établi. Première étape, le cercueil du défunt, recouvert d'un ample châle en cachemire sur lequel on pose le grand uniforme avec les décorations et la chéchia aux insignes de mouchîr, est transporté dans un corbillard, appelé Qâbâq, du lieu du décès au palais de Kasr-Saïd où l'on procède à la toilette mortuaire. Ensuite, de Kasr-Saïd, le nouveau bey, accompagné de tous les princes du sang et des dignitaires, donne l'ordre au cortège de se diriger vers la place de la Kasbah à la hauteur de Tourbet Lâz (du nom d'un dey du XVIIe siècle, el-Hâj Mohammad Lâz). Lorsque le convoi, suivi par la foule et salué le long du parcours par des gardes beylicaux rendant les honneurs, arrive à la Kasbah, le bey est déjà sur place, entouré du résident général, des ministres, des princes, des dignitaires religieux et des diplomates étrangers.

Le cercueil est aussitôt posé sur une haute civière, le na'ch. Les magistrats du chara', les imams de la Zitouna et du Bardo s'alignent alors pour réciter la prière pour le repos du défunt à l'issue de laquelle ils présentent leurs condoléances au bey. Ensuite, les personnalités officielles saluent le souverain. Puis, le cortège prend la direction de Tourbet-el-Bey ; le nouveau possesseur du trône l'accompagnant uniquement jusqu'à la grande porte du Dar-el-Bey pour recevoir les condoléances des notables et se retirer. En effet, selon le protocole, un souverain ne se rend jamais à la tourba, à l'exception de Mohamed-el-Hédi Bey qui, en 1902, tint à accompagner la dépouille d'Ali III, son prédécesseur et père.

Une fois à la tourba, et avant la mise en terre du défunt, le général de la Garde retire les insignes de mouchîr, et les joyaux que constituaient les nichân-s du Sang, d'el-'Ahd et d'el-Iftikhâr modèle Ahmed Bey, ainsi que la plaque de Grand-Croix de la Légion d'honneur aux armes du Second empire offerte par Napoléon III en 1860. On retire aussi le sabre, les médailles commémoratives ainsi que les boucles de la ceinture dans lesquelles sont enchâssées deux émeraudes. Ces objets, signes distinctifs du détenteur du pouvoir beylical, sont remis au nouveau bey. Aux héritiers du défunt on remettait les autres décorations et le grand uniforme. Au lendemain des obsèques, une récitation du Coran et de la Bourda de l'imam Al Boussayrî à la gloire du Prophète est faite durant quarante jours autour de la tombe. Les visites traditionnelles telles que le fark sont rendues par les habitants aux proches parents à la tourba même.

Classée monument historique en mars 1912, Tourbet-el-Bey qui, depuis l'abolition de la monarchie, a perdu sa vocation de tombeau de la famille husseïnite, a été restaurée à diverses reprises puis constituée en musée. Parfois négligé, cet édifice à haute valeur historique et architecturale pâtit d'un environnement urbain historiquement passionnant mais déclassé.

Med.A.B.A

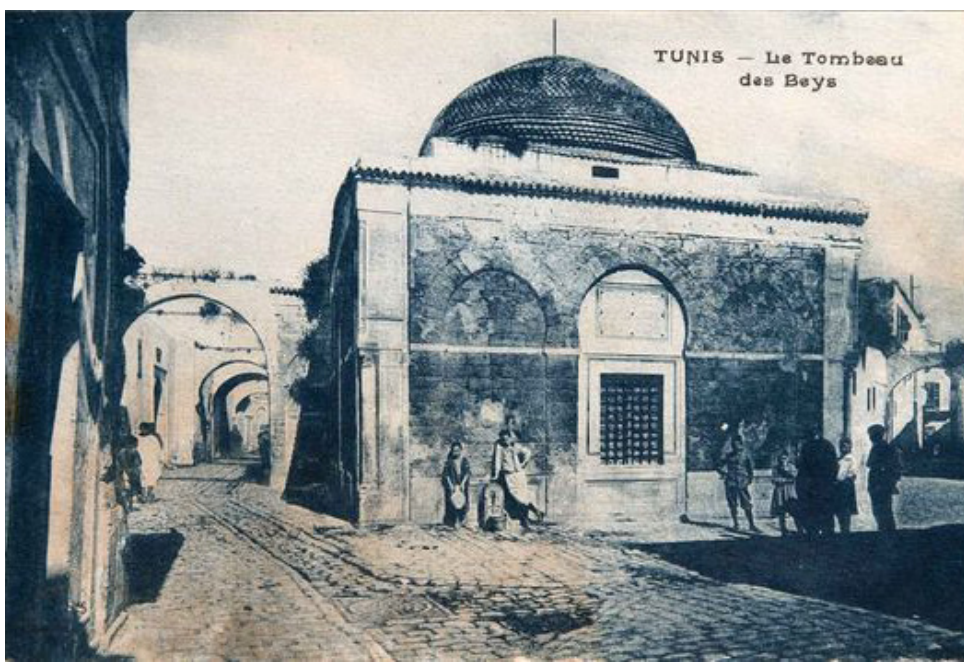

Tourbet-el-Fillârî, située dans l'actuelle rue Tourbet-el-Bey, construite en 1710 par Husseïn Bey I. (La carte postale indique par erreur «le tombeau des beys.»)

• Par Dr Spiro Ampélas

Mémoires d'un Grec de Sfax

Pleinement Méditerranéen, Grec de sang, Français de tête et Tunisien de cœur

Qu'est-ce qu'avoir été Grec à Sfax, dans la Tunisie des années 1950, celles qui précédèrent et suivirent en 1956 l'indépendance du pays ? Né en 1944, ce temps a été pour moi celui de l'enfance et du début de l'adolescence. En 1958, je devais quitter Sfax pour des études en France. Par la suite j'y retournerai en vacances, jusqu'au départ définitif de mes parents pour la Grèce en 1969.

Reprenant l'expression de l'historien Habib Kazdaghli, dans son étude *«Les frontières de l'identité : la triple appartenance des Grecs de Tunisie, XVII^e^-XX^e^ siècle»*, je dirais qu'être Grec alors en Tunisie se caractérisait par le sentiment d'une triple appartenance, grecque, française et tunisienne.

L'appartenance grecque

Elle était évidente pour l'enfant qui naissait dans une famille grecque. C'était mon cas, puisque mes deux parents étaient grecs, mais ce n'était pas la règle, car il y avait aussi beaucoup de couples mixtes, notamment dans ma famille. Dès son plus jeune âge, les principes d'éducation et les usages familiaux le faisaient se sentir différent de ses camarades non grecs. Cette différence subtile était, il faut bien le reconnaître, souvent accompagnée d'un sentiment de fierté des origines, inculqué par la famille. Le glorieux passé de la Grèce y était fréquemment évoqué (l'Antiquité, la guerre d'Indépendance, la campagne d'Albanie de 1940 contre l'envahisseur fasciste…).

Mais les deux principaux marqueurs de l'identité grecque, à Sfax, étaient la religion et le rapport à la *«Mère Patrie»*. La religion (ici dans son sens étymologique : *«ce qui relie»*) était célébrée à l'Eglise Orthodoxe grecque des Trois Hiérarques. Une grande partie de la Communauté s'y retrouvait pour les baptêmes, les mariages et les enterrements, plus encore pour la messe du dimanche et enfin pour les offices et processions de la Semaine Sainte de Pâques, qui étaient l'acmé de la vie communautaire. Les offices grecs sont très impressionnants pour un petit enfant, à commencer par son baptême, par immersion ! Chants byzantins, icônes dorées, vêtements chamarrés, odeur des cierges et de l'encens, pain et vin de la communion, tous les sens sont mis à contribution pour l'impressionner et marquer durablement sa mémoire. L'église est souvent bondée, les offices sont longs. Rien à voir avec la brièveté et le recueillement des liturgies catholiques ou protestantes ! On entre, on sort, on s'observe, on papote. A la sortie, on échange des nouvelles, on traite des affaires, on se dispute, parfois… Vie familiale et vie religieuse étaient profondément intriquées. C'était particulièrement le cas chez nous où mon grand-père maternel, André Rogopoulos, président de la Communauté de Sfax pendant des décennies, veillait avec son épouse Alexandra au respect scrupuleux des traditions grecques.

La Nation était représentée par un Consulat de Grèce. Tous les ans, la Communauté se rassemblait autour du consul honoraire d'alors, M. Coutouzis, le 25 mars, pour la Fête nationale. Les enfants étaient vêtus d'habits traditionnels (fustanelle plissée des evzones pour les garçons). Ils brandissaient fièrement de petits drapeaux grecs bleus et blancs, récitaient des poèmes. On chantait l'hymne national d'une patrie inconnue de la plupart, mais magnifiée, mythifiée. Les liens avec la *«Mère Patrie»* se matérialisaient de Pâques à octobre par l'arrivée saisonnière des caïques de pêcheurs d'éponges venus de Grèce. Il y avait aussi, toute l'année, les vieux cargos qui chargeaient dans le port du minerai de phosphate à destination du Pirée. Les escales duraient plusieurs jours en ce temps-là. Les équipages venaient à l'église, étaient invités dans les familles. Ils apportaient des nouvelles, nous offraient de l'ouzo et des cigarettes, des loukoums pour les enfants… et parfois la possibilité d'embarquer pour la Grèce. Parmi tous les pays de la Diaspora, la Tunisie est géographiquement le plus proche, mais il fallait tout de même à cette époque quatre jours de navigation inconfortable sur ces rafiots pour atteindre le pays tant rêvé. Je l'ai vécu plusieurs fois. Que de souvenirs inoubliables pour les enfants que nous étions!…

La langue grecque se pratiquait diversement selon les familles. Le bilinguisme n'était pas la règle et le français prédominait dans les foyers mixtes. La majeure partie des Grecs de Sfax étaient d'origine modeste, peu instruits. Moins *«francisés»* qu'à Tunis, ils parlaient plus ou moins et comprenaient le grec courant, le plus souvent sans le lire ou l'écrire. Ces années-là nous n'avions pas d'école grecque. Seul le pope (nous disions le curé) nous dispensait une fois par semaine des rudiments de grec démotique et de catéchisme. A l'église, la langue byzantine était peu compréhensible. La *«katharévoussa»*, langue savante, encore de règle dans l'enseignement supérieur grec. Mon père, médecin, l'utilisait pour ses lettres, ce qui nous les rendait plutôt hermétiques. Il faut évoquer enfin la persistance étonnante dans les familles d'Hydra du parler local albanais (*«arvanitika»*), employé par les grand-mères pour parler entre elles sans être comprises, alors qu'il n'était plus pratiqué dans l'île.

L'origine géographique

Les Grecs de Sfax se répartissaient en deux grands groupes, le plus souvent concurrents en affaires et opposés en politique.

Ceux originaires d'Hydra, de nationalité grecque, citoyens du royaume de Grèce, pour la plupart royalistes et conservateurs. Ceux du Dodécanèse (principalement de Kalymnos) qui avaient été sujets ottomans jusqu'en 1912, puis italiens. Ils l'étaient à leur arrivée à Sfax où la loi de 1923 leur avait permis de devenir français avec facilité. Progressistes, ils avaient été partisans de Vénizélos, homme politique grec de l'entre-deux-guerres, opposé à la royauté. La rivalité entre ces deux clans a eu des répercussions fréquentes dans la vie de la Communauté, notamment lors des élections du bureau.

La nourriture enfin était un important marqueur de notre identité. On mangeait souvent grec dans nos familles. Feuilles de vigne farcies, tarama, moussaka, soupe d'agneau pascale étaient très appréciés. Mais dans la Tunisie pluriculturelle d'autrefois, ces plats côtoyaient chez nous les couscous, bricks, raviolis maison, gratins dauphinois et… choucroute, pour ne citer que quelques exemples.

Pourquoi l'appartenance française ? Bien sûr la France était la puissance coloniale protectrice et on pourrait évoquer chez les Grecs une part d'opportunisme. En réalité, il faut tenir compte du prestige encore considérable à l'époque de la *«patrie des Droits de l'Homme»*. Mon grand-père aimait à répéter *«un homme libre a deux patries : son pays et la France»*. Resté de nationalité hellénique jusqu'à sa mort à Sfax, parfaitement arabophone, enfant de la Tunisie où il était arrivé à six ans, il affichait sa francophilie tout en déclarant fièrement *«moi, je ne vends pas mon drapeau !»*. Mon père, naturalisé comme tous les Kalymniotes, avait servi dans l'armée française en 1940 et 1943. Nous étions dans l'après-guerre. Les deux étaient fervents admirateurs de De Gaulle. Mais la raison la plus importante était que nous allions tous à l'école française, où nous retrouvions nos camarades juifs, musulmans et chrétiens, avec qui nous échangions dans cette langue commune. C'est l'enseignement français qui a modelé définitivement nos jeunes esprits.

L'appartenance à la Tunisie

Tous les Grecs de Sfax étaient des migrants qui avaient fui la pauvreté pour chercher une vie meilleure qu'ils ont trouvée en Tunisie. Ils se sont sentis accueillis par ce pays et ses habitants dont ils étaient proches culturellement. Cette proximité était en partie liée à un passé commun de domination ottomane qui a laissé de nombreuses traces, par exemple dans la musique, souvent très proche, et la nourriture. Ils connaissaient le kadaïfi, le baklava, le halva, le loukoum, et trouvèrent en arrivant ces mêmes mots turcs pour désigner ces pâtisseries communes aux deux peuples.

Sfax et les îles Kerkennah regorgeaient de produits de la mer dont raffolaient ces insulaires que l'on désignait souvent du sobriquet de *«Grecs salés»*. Le commerce de l'éponge était alors florissant. L'accès facile aux ports français leur ouvrait les portes du marché mondial. Il faut bien reconnaître qu'ils bénéficiaient du statut privilégié d'Européens dans un pays colonisé, mais ils n'étaient ni colons ni

véritablement colonialistes, même si, comme pour beaucoup alors, le bilan du Protectorat leur paraissait au total globalement positif. Les Grecs de Sfax entretenaient de très bons rapports aussi bien avec les Tunisiens autochtones, musulmans ou juifs, qu'avec toutes les diverses communautés de la ville. Dans les années 1950, je pense pouvoir dire que nous jouissions pour la plupart d'une qualité de vie privilégiée et qu'aucun de nous ne pensait qu'il aurait un jour à quitter cette ville, ce beau pays où il se sentait si bien…

Et aujourd'hui ?

La Communauté grecque de Sfax a disparu (à une exception près…). Deux raisons principales : le déclin du commerce de l'éponge naturelle, accéléré par une épidémie qui en a fait disparaître les bancs pendant plus d'une décennie et la nécessité de poursuivre ailleurs des études supérieures pour les plus jeunes. Ces causes ont été bien relevées par Habib Kazdaghli dans plusieurs publications et Antonis Chaldaios dans son ouvrage: *«Histoire de la Communauté grecque de Tunisie»* (en grec) dont j'ai fait la traduction française. La plupart des Grecs de Sfax se sont dirigés vers la France, en général sans la connaître, la nationalité française leur ouvrant droit à une aide au *«rapatriement»* ! D'autres ont fait le choix de la Grèce, malgré les difficultés d'adaptation qu'ils ont dû surmonter parfois dans cette *«Mère Patrie»* idéalisée.

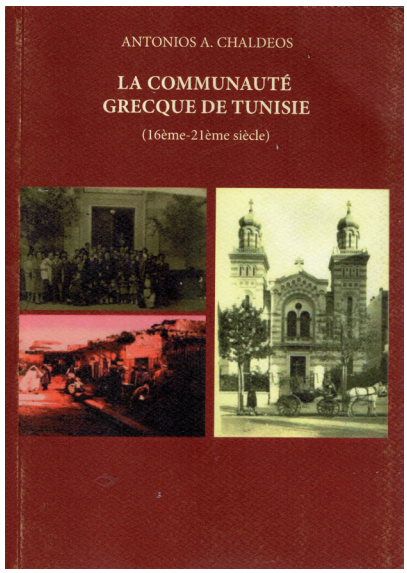

Il n'y a plus de consulat grec à Sfax, depuis longtemps. Seule persiste aujourd'hui l'église des Trois Hiérarques, actuellement fermée. Erigée en 1892, elle a abrité le culte grec orthodoxe pendant près de cent ans. Sa toiture menaçant de s'effondrer, elle a été récemment sauvée de justesse, grâce à l'intervention active de Mgr Mélétios, évêque de Carthage.

Au total

Si l'on retrouve chez tous les Grecs de Sfax, hier comme aujourd'hui, ce sentiment de triple appartenance, la proportion relative de chacune de ces trois composantes était différente pour chaque individu et a pu varier avec le temps. Mon père, arrivé à Sfax à l'âge de trente ans, était manifestement plus *«grec»* que ma mère, qui y était née et s'en trouvait plus « francisée » et même « arabisée » (elle parlait et lisait l'arabe tunisien). Lui s'adressait à nous plutôt en grec, elle, en français. Mais l'identification est le résultat également d'un choix de l'individu qui peut varier selon l'âge et les circonstances de sa vie (Schnatter). Finalement, le nombre d'ancêtres de telle ou telle nationalité est moins important que la volonté de s'affirmer ou non comme membre d'un groupe (Kaurinkoski).

Pour ce qui me concerne, né en Tunisie, après avoir étudié et travaillé en France, j'ai voulu accomplir le rêve qui m'habitait de venir vivre en Grèce, pour y chercher mes racines, dans le souvenir des

■ Dr Jean Ampélas (1906-1986)

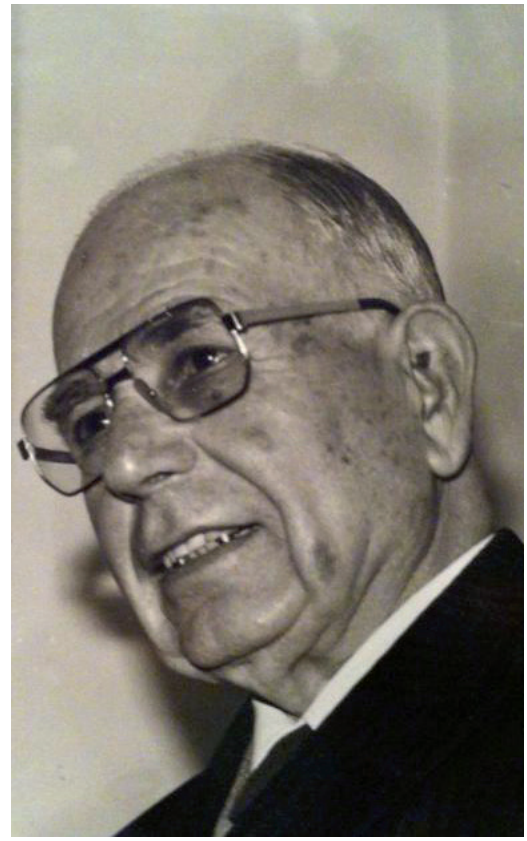

vacances d'autrefois. Le *«droit du sang»* m'a accordé la nationalité et j'ai choisi l'île de Lesbos pour ses millions d'oliviers, comme à Sfax. Par la suite, j'ai découvert que Barberousse, proclamé *«sultan de Tunis»* en 1534, était grec et natif du petit village de Paléokipos, à deux pas d'ici !…

Sous mes yeux scintille la mer qui baigne mes trois patries…La contemplant, je me sens pleinement Méditerranéen, Grec de sang, Français de tête et Tunisien de cœur !

S.A.

Texte présenté par l'auteur par visioconférence, le vendredi 11 mars 2022, lors de la journée d'études organisée par le laboratoire du patrimoine de la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de Manouba sous le thème : «Tunisie-Grèce».

• Par Ammar Mahjoubi

Paganisme et croyances

C'est dans les inscriptions chrétiennes du début du IVe siècle qu'apparaît, pour la première fois, le nom «pagani» (païens), un terme de la langue parlée qui, dans l'usage quotidien, désignait soit des «civils» que le baptême n'avait pas enrôlés parmi les «soldats du Christ», soit des paysans. Les «pagani» étaient donc des incroyants qui ne participaient pas au combat qui éclairait la vision chrétienne de l'existence. Les chrétiens forgèrent aussi le mot «paganisme» qui, arbitrairement, attribuait aux païens un système doctrinal, alors qu'à présent, les historiens définissent plus exactement la religion païenne par un ensemble de rites, d'actes cultuels.

Les païens accomplissaient des rites, des gestes méticuleux ; ils n'étaient pas tenus d'adhérer à des croyances révélées, n'étaient pas exhortés à la foi et se contentaient d'offrir aux dieux libations et victimes animales. Il n'y avait pas non plus un concept païen d'« hérésie». «*Hairesis*» désignait en latin une école de pensée et non pas une doctrine fausse ou pernicieuse, et s'appliquait aux enseignements de différentes écoles philosophiques, ou même à certaines écoles de médecine.

Les païens eux-mêmes mettaient l'accent sur les gestes rituels de leurs dévotions. Au temps des persécutions, ce que les juges des tribunaux romains exigeaient des chrétiens accusés d'impiété envers les dieux, c'était de s'acquitter, par le sacrifice, de la geste cultuelle sans autre exigence, sans même invoquer les croyances inhérentes. Actes jugés suffisants pour s'assurer «*la paix des dieux*». «*Ceux qui ne sont pas des adeptes de la religion romaine, qu'ils observent les cérémonies religieuses romaines*» (Acta Cypriani, I,1), écrivaient en 257 au proconsul de la province africaine les deux empereurs régnants. Le mot «*religio*», dans ce texte, signifiant la crainte révérencielle présente dans tous les cultes et s'opposant à «*superstitio*», qui dénonce la crainte excessive et injustifiée. Mais «*l'idée même d'action (l'accomplissement de l'acte du sacrifice) implique intention, motivation ou dessein et un certain rapport à la croyance, même si ce n'est pas sous une forme forte, à la manière chrétienne*» (Robin Lane Fox, Païens et Chrétiens, Presses Universitaires du Mirail, p. 34).

Il y avait trop de cultes, trop de dieux, trop de mystères, mais sans aucun signe de concurrence dans la quête des adhésions, et on pouvait accumuler les assurances religieuses sans se sentir pour autant en sécurité. Le païen pouvait aussi adhérer à un seul dieu, tenu pour son protecteur particulier, mais il ne se convertissait pas à un seul dieu ; et malgré la multiplicité des cultes, il ne montrait aucun désarroi devant la variété des choix. Par contre, le désarroi portait l'empreinte du christianisme, comme la concurrence pour s'adjoindre des convertis était uniquement la préoccupation des philosophes. La diversité permettait aussi au païen d'expliquer son infortune par l'erreur et par le péché : il avait peut-être négligé une divinité et provoqué sa colère !

Y a-t-il eu une dérive païenne vers le monothéisme, s'est-on souvent demandé? Des hymnes, des amulettes, des dédicaces gravées notamment sur les pierres précieuses, qui rendaient hommage à un seul dieu, ont été invoqués. Ce style d'invocation était devenu fréquent à partir du Ier siècle, en particulier dans le culte de Sérapis avec les formules «Unique Sérapis», «Heliosérapis», «Zeus Hélios Sérapis». Le dieu était ainsi honoré comme une divinité suprême à laquelle étaient subordonnées des divinités de moindre envergure. Il en était de même pour les cultes d'Artémis à Ephèse, d'Asclépios à Pergame et d'Isis tout particulièrement; dans «*L'âne d'or*», le roman d'Apulée, Lucius prend conscience, progressivement, qu'Isis est sa divinité protectrice ineffable et suprême, ce qu'elle ne lui révèle qu'au terme des péripéties, nombreuses, de leur relation. Tout cela, cependant, n'équivalait nullement à un monothéisme, car il n'excluait aucunement le culte rendu à d'autres dieux ; le dieu suprême n'empêchait pas l'adoration de ses subordonnés. La pluralité et la coexistence restèrent donc la marque des divinités païennes, depuis l'époque d'Homère jusqu'au règne de Constantin, même si des membres de la classe instruite exprimaient à leur égard un scepticisme auquel, pourtant, prévalait l'argument de la tradition. L'ancienneté des traditions était «un lieu commun récurrent de la littérature païenne, des orateurs d'Athènes de l'époque classique, au discours de Libanios «Au nom des temples», composé en 386. (Robin Lane Fox, Presses Universitaires du Mirail, p. 31).

Sans doute est-il difficile de traiter globalement du paganisme, car vaste et divers était le monde romain. Mieux vaut donc, en ce qui concerne l'Empire romain, aborder les cultes païens à l'échelle des provinces ou, même, à l'échelle des régions; et l'époque du IIe siècle, depuis la fin du règne d'Hadrien jusqu'à la fin de la dynastie des Sévères (de 138 à 235), semble la plus féconde en renseignements. Pour s'en tenir aux principes généraux, sachons que tout Romain, en naissant fils de citoyen ou en ayant reçu le droit de cité romaine, adhérait à la religion publique, avec le culte de Rome, et celui de la triade capitoline (Jupiter, Junon et Minerve) protectrice de l'Urbs, la Ville par excellence. La religion publique comprenait aussi le culte de certains empereurs défunts et divinisés, ainsi que la dévotion vouée aux dieux protecteurs de chaque cité. De leur côté, les cités pérégrines, qui n'avaient pas, ou pas encore obtenu le statut de municipe ou de colonie, jouissaient d'une autonomie religieuse presque sans limites. Elles avaient donc, elles aussi, comme celles qui bénéficiaient de ces statuts, leurs dieux, leurs prêtres et leurs traditions religieuses.

Les citoyens romains étaient aussi des pères de famille attentifs à l'observance quotidienne du culte domestique, à la vénération des dieux protecteurs de leur foyer ; aux âmes des ancêtres et aux esprits tutélaires de la famille, ce culte était rendu par le «*pater familias*» et sa descendance dans la chapelle du «*Lararium*», présente dans chaque maison. Selon leurs occupations, les citoyens participaient souvent aussi à d'autres cultes, ceux que célébraient les associations religieuses de leur profession, ou ceux qui avaient été introduits par les communautés étrangères de leur cité ; afin d'y expérimenter, éventuellement, d'autres formes de vie religieuse, comme celles des dieux orientaux ou des religions à

mystères. Ainsi tout habitant de l'Empire, à l'exception des juifs et, plus tard, des chrétiens, professait plusieurs croyances; ce qui n'excluait nullement les recours aux services des prophètes et des charlatans, nombreux et divers, constamment établis dans chaque cité. Polythéistes et ritualistes, les religions du monde romain étaient aussi strictement communautaires, et chaque communauté y avait son panthéon propre. Mais ces païens, ces Grecs et ces Romains comme aussi, avant eux, les Egyptiens croyaient-ils, vraiment, en leurs dieux ? On connaît le scepticisme de la classe instruite. *«Pour quiconque avait été éduqué conformément à la philosophie grecque classique, la foi est le plus bas degré de la connaissance… l'état d'esprit des gens sans éducation»* (E. R. Dodds, Les Grecs et l'irrationnel, 1965, p. 120-121). On sait aussi que sous toute orthodoxie se cachent, presque toujours, de nombreux incroyants. Mais il ne faut pas perdre de vue, pour autant, que l'histoire des religions est difficile et, comme dit Veyne, il ne faut pas être trop voltairien et il ne faut pas, non plus, avoir la foi du charbonnier.

Pour les Egyptiens, le Pharaon était à la fois un homme et un dieu ; un être humain que les dieux jugent après sa mort. Il devenait alors Osiris, mais son cadavre momifié était jugé par le même Osiris. De son vivant, il était visible, alors que les dieux sont invisibles ; il était mortel, alors que les dieux sont immortels et appartiennent, ontologiquement, à une autre échelle de la connaissance que celle des êtres et des objets réels. Veyne a relevé que les égyptologues ont pris de façon générale l'habitude de majorer la divinité du Pharaon, en retenant surtout les textes officiels et les formules liturgiques; alors que d'autres textes bémolisent ce culte, comme *«Le conte du paysan»*, lequel montre un fellah qui, en demandant justice au Pharaon, lui rappelait en ces termes le devoir d'équité : *«Tu n'as pas écouté ma plainte, j'irai donc me plaindre au dieu des morts.»* Ce qui montre que les Egyptiens pouvaient tenir leur maître pour un être surhumain, divin même, avoir pour lui des sentiments immodérés de soumission et de vénération, mais qui n'en demeuraient pas moins distincts des sentiments qu'inspirait un dieu comme Osiris.

De même, les Romains «croyaient » à l'apothéose de l'empereur défunt, et des milliers d'inscriptions latines affirment qu'il a été déifié ; mais Veyne reprend une remarque révélatrice de Nock, qui avait noté que jamais aucun ex-voto n'a été adressé à aucun empereur. Aucun ex-voto de reconnaissance pour l'accomplissement d'un vœu n'est attesté, à l'adresse de l'empereur défunt, alors que des milliers d'inscriptions sont autant d'ex-voto adressés à une multitude de dieux. Lorsqu'un Romain avait besoin d'un dieu véritable, il ne s'adressait jamais aux empereurs divinisés, jamais à un être qui avait appartenu à son monde, qui aurait pu être visible à ses yeux, qui était mortel, alors que les dieux sont immortels et, généralement, invisibles aux humains ; les dieux appartiennent à un autre horizon ontologique. Le Romain pouvait donc éprouver pour l'empereur des sentiments très forts, mais qui ne le sont pas autant que ceux qu'éveille en lui l'idée d'un dieu immortel, d'un dieu véritable. Il pouvait tenir l'empereur pour un être surhumain, capable même d'accomplir des miracles ; mais si qualifier un mortel de divin est facile, le tenir pour un dieu est une autre affaire. De toute façon, l'empereur défunt ou le pharaon de son vivant étaient dieux parce qu'ils étaient ou avaient été souverains, et ils n'étaient pas souverains parce qu'ils étaient dieux. D'ailleurs, le passage des sentiments de dévotion à l'égard de l'empereur régnant, à sa divinisation et à son adoration, n'était permis qu'aux provinciaux. Dans la métropole romaine et en Italie, par contre, les empereurs refusaient, de leur vivant, le culte de leurs sujets italiens. Ce culte impérial, dans la province africaine par exemple, n'est attesté que par des vestiges architecturaux. Avec son aspect officiel et conventionnel, il dénote chez les notables des cités provinciales une humilité affectée envers le souverain, sans jamais correspondre à une croyance populaire.

A.M.

RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

NABEUL HAMMAMET
100.0 FM

CAP BON GRAND TUNIS
104.1 FM

FM
MOBILE
WEB
PODCASTS

@RadioMedTunisie
RadioMedTN
Radio Med

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!

GET IT ON Google Play

Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie
www.radiomedtunisie.com
(+216) 72 32 85 00
(+216) 72 32 85 60
marketing@radiomedtunisie.com

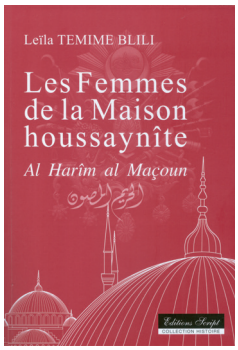

Les femmes de la Maison houssaynîte Al Harîm al Maçoun
Par Leila Temime Blili
Éditions Script, avril 2021, 300 pages

Les femmes de la Maison houssaynîte

Voyage au cœur de Al Harîm al Maçoun

On est bien loin d'un roman à l'eau de rose, nourri d'un imaginaire fertile, aux odeurs d'encens et aux évocations érotiques. Leila Temime Blili bat en brèche dans son livre *Les femmes de la Maison houssaynîte - Al Harîm al Maçoun* (Éditions Script), tant de mythes pour rétablir des vérités peu connues. En spécialiste d'histoire sociale et d'histoire de la famille, auteure d'une thèse de doctorat d'Etat intitulée *« Parenté et pouvoir dans la Tunisie houssaynite »*, soutenue en 2006, elle n'a cessé d'explorer le cœur même de ce haut lieu de pouvoir qu'est Al Harîm. S'appuyant sur une riche bibliographie, elle nous introduit dans *«ce monde clos et protégé, complexe, ordonné et hiérarchisé, loin de l'image lascive vulgarisée par l'orientalisme pictural»*. *«Je ne suis pas romancière,* nous confie Leila Temime Blili*. Pas d'imagination, aucun écart par rapport aux faits dûment recoupés».*

C'est le troisième tome de sa trilogie *Sous le toit de l'Empire*, initiée en 2012, avec la parution du tome 1 intitulé *La Régence de Tunis 1535-1666*. Il a été traduit en anglais par Margaux Fitoussi et Anna Boots, et publié par The American University in Cairo Press, New York, 2021. Le tome 2, sous le titre *de Deys et Beys de Tunis 1666-1922*, est paru en 2017, aux Éditions Script.

Une institution complexe

«Instrument de pouvoir», «clé de voûte de la construction identitaire de la dynastie», les harems, au-delà de l'aspect ludique, assurent par la procréation une fonction essentielle de renouvellement des générations destinées à perpétuer le règne de la famille houssaynîte. Véritable institution avec ses propres codes, règles de fonctionnement, intrigues et influence, elle est complexe à décrypter, surtout

avec la succession des beys et de leurs descendants, la multiplication des mariages, répudiations et veuvages et les dissensions et exclusions.

«Ce livre, écrit Leila Temime Blili en préface, essaye de reconstituer les harems des beys à travers les mariages, les concubinages et les alliances et de comprendre en quoi les femmes ont pu peser sur la légitimation de la Maison houssaynîte qui gouverne, rappelons-le, au nom de l'empire ottoman et qui est tenue, de ce fait, d'en respecter les normes sociales.» Tout au long de 273 pages, d'un récit captivant, adossé aux faits historiques, et d'une écriture raffinée, elle démontre comment les femmes des beys ont été «une source de légitimation» de leurs pouvoirs.

Une galerie de portraits exceptionnelle
L'ouvrage s'articule autour de deux grandes parties. La première, intitulée *«Les harems bien protégé»*, passe en revue les mariages et alliances au temps

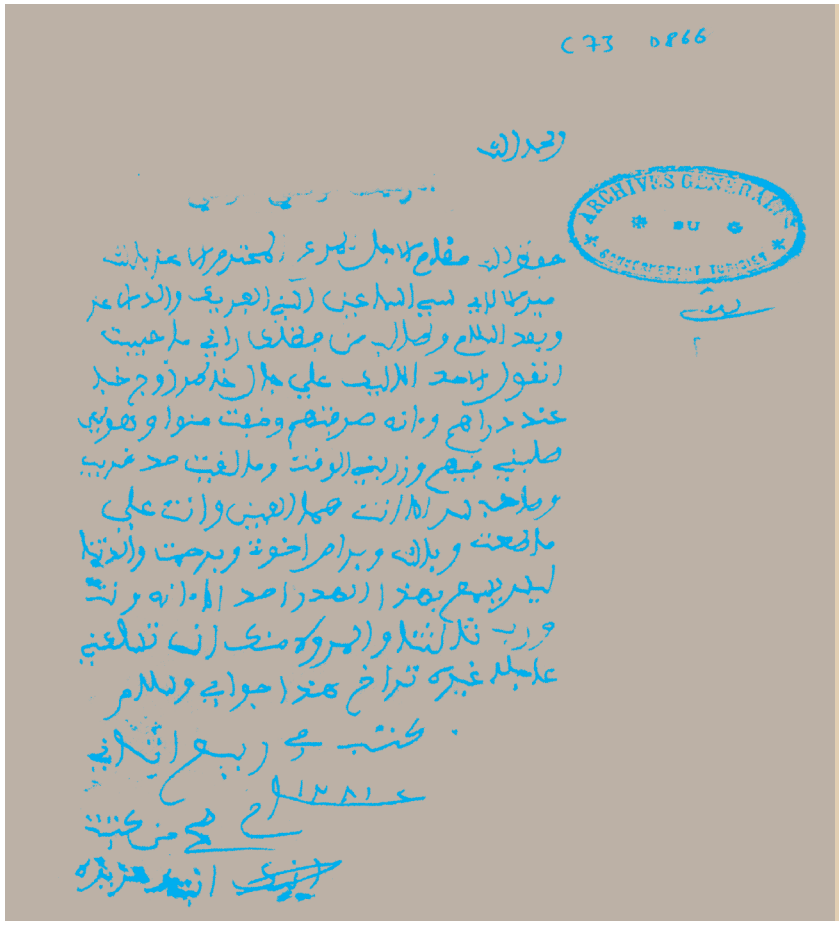

de la fondation (1705-1740), présente La Maison de 'Ali Bâcha (1735-1756), décrit comment le harem s'ottomanise avec le temps des Géorgiennes (1756-1814), explique les stratégies successorales, et évoque le concubinage légal et les Mamlouks.

La seconde partie, intitulée «Le temps des femmes libres 1814 -1827, est également bien fournie. Leila Temime Blili brosse une galerie de portraits de femmes éminentes, remontant à leurs interférences avec l'exercice du pouvoir, racontant l'ostentation des cérémonies de mariage, détaillant la hiérarchie au sein des harems, leurs ordres et leurs désordres, et analyse l'impact du retour en force des femmes circassiennes, favorisé par Kmar bayya Sahibat al dawla. Évoquant la pente glissante de la Maison beylicale, elle traite des mutations continues vers le repli sur soi, jusqu'au règne du dernier souverain houssaynîte, Lamine Bey.

De l'austérité et de la charité à l'opulence et les intrigues

Dans ce récit passionnant, le lecteur découvre tout un univers, et une sociographie édifiante. Houssayn bin 'Ali, le fondateur de la dynastie, tenait à la modestie, voire l'austérité. En 1710, son harem ne comptait que onze femmes, entre épouses première et deuxième, fille aînée, ses deux concubines légales et celles qui sont à leur compagnie. Sa résidence était sans faste, modestement meublée, aménagée en lieu rustique et pieux, où cohabite sa famille. Respectueux du peuple, et très pieux, il était très économe et encourageait les siens à faire preuve de charité et d'exemplarité, instituant des habous en fondation d'utilité au profit des démunis. Cette austérité sera bientôt oubliée.

Le palais du Bardo s'agrandira rapidement, tout comme celui de la Kasbah. Le harem comptera, selon certaines sources, 40 femmes et leurs servantes, donnant un total de mille deux cents femmes, rapporte l'auteure, mentionnant qu'une autre source évoque 93 femmes du bey, bien que toutes ne lui soient pas destinées. A l'époque, tous les membres de la famille beylicale devaient résider au sein même du palais. Le harem était composé des épouses, concubines légales, mères, sœurs, brus, filles, petites-filles et nièces…

Ce n'est que plus tard que des princes et des gendres étaient autorisés à disposer de leurs propres résidences en dehors du palais. On découvrira alors la multiplication de petits palais au Bardo, à la Manouba, puis en banlieue nord de Tunis.

Le complot des femmes

Des scènes pittoresques sont évoquées, comme celle du mariage d'un enfant bey, Mohamed Bey, à l'âge de … 8 ans, en janvier 1717, avec la fille du dey Gâra Mustafa, ou encore les fastueuses autres cérémonies de mariage. On découvre aussi les détails du «*complot des femmes*», attribué à quatre femmes qui ont suscité et financé le rétablissement de la légitimité dynastique, après le décès de Hammouda Pacha, le 15 septembre 1814. C'est ainsi que 'Othman bey, son successeur, a été assassiné ainsi que ses deux fils, le 20 décembre 1814, et que Mahmoud bey fut intronisé le lendemain même. Ou encore des idylles, comme celui de Kabboura, fille de Houssayïn II, mariée à l'âge de 16 ans au ministre Houssayïn bâcha Mamlouk en 1821, avec un jeune mamlouk Marie-Édouard Vantini, alias Youssef.

Sans verser dans des détails croustillants et des secrets d'alcôve, l'auteur décrit avec précision le rôle des eunuques, le statut des mamlouks, les mariages établis longtemps exclusivement entre descendants de beys et de mamlouks. Elle évoque les rares mariages avec des filles d'oulémas et de grands notables de Tunis, et décrit l'impact de l'esclavage, son abolition et sa restauration exclusive pour le bey. Une analyse soutenue, à partir de faits établis et de récits avérés, et une évocation intime de la vie du harem, si complexe, si compliquée, avec ses moments de bonheur et bien d'autres.

Tout n'est guère luxe et volupté comme on pourrait le croire. Le harem, délaissé par Sadok Bey, connaîtra la misère, voire la famine. Puis, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les restrictions imposées en 1918 par le Protectorat réduiront considérablement les effectifs et les allocations budgétaires. La fin du harem s'accentuera rapidement, pour s'éteindre avec l'abolition de la monarchie, le 25 juillet 1957, et l'instauration de la République.

Portrait

La militante, l'historienne

Leila Temime Blili est professeure émérite à l'Université de la Manouba, spécialiste d'histoire sociale et d'histoire de la famille.

Née au Bardo où elle poursuit ses études primaires, avant d'entrer à la rue du Pacha jusqu'au baccalauréat obtenu en 1969.

Entre 1969 et 1974, elle poursuit des études d'histoire à la faculté des Lettres et des Sciences humaines du 9-Avril où elle participe activement au mouvement étudiant, en tant que membre des corporations d'histoire. Elle participe également au mouvement de février 1972, avant de rejoindre le mouvement clandestin Perspectives /al Amil al Tounsi. En novembre 1973, elle est arrêtée par la police politique et passe avec des dizaines de camarades plus de deux mois dans les locaux de la sûreté de l'Etat. Libérée en janvier 1974, elle est élue avec Laroussi al Gharbi comme première représentante des étudiants au conseil scientifique de la Faculté. Cette élection, malgré sa légalité, lui vaut une nouvelle arrestation en février 1974 et un transfert à la prison des femmes de la Manouba jusqu'à la fin de juin 1974. Elle comparaît avec d'autres camarades devant la cour de sûreté de l'Etat et fut condamnée à un an de prison avec sursis.

Empêchée de s'inscrire pour la préparation d'un DEA, elle réussit, grâce à l'aide d'un de ses professeurs français, à s'inscrire à la Sorbonne pour la préparation d'un mémoire sur *«la Fédération communiste de Tunisie 1920-1922 : un effort précoce de tunisification»*. Ce mémoire sera soutenu après l'obtention du passeport en 1976.

Pendant onze ans, Leila Temime Blili enseigne l'histoire-géographie dans plusieurs lycées, tout en préparant sa thèse de 3e cycle intitulée *«Structure et vie de famille à Tunis à l'époque précoloniale et coloniale 1874-1930»*, soutenue en 1986.

En 1988, elle est recrutée à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba où elle passe sa carrière d'enseignante-chercheuse.

En 2006, elle obtient son doctorat d'Etat, le titre de sa thèse étant *«Parenté et pouvoir dans la Tunisie houssaynite»*.

Mme Blili a été professeure invitée dans plusieurs universités, Alger, Rabat, Istanbul, Paris, Sicile, Prague.

Mme Blili est engagée dans des actions féministes et dans la société civile. Elle est présidente d'une association culturelle, Marsa-culture. Elle fut la conseillère de l'exposition *«l'Eveil d'une Nation»*.

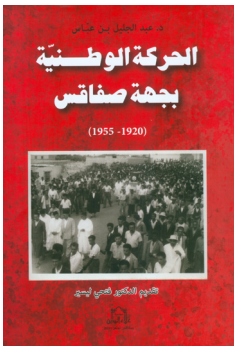

Le Mouvement national dans la région de Sfax, 1920-1955
Par Abdeljelil Ben Abbès
Edition Librairie Aleaddine, 400 pages, 35 DT

Des révélations inédites sur le mouvement national dans la région de Sfax

C'est la monographie qui a jusque-là manqué à la restitution de toute une action d'ensemble menée à Sfax et sa région, en lutte contre le protectorat, au cours de la première moitié du siècle dernier. Divers témoignages ont été publiés, notamment ceux de Hamed Zeghal, Ahmed Chtourou, Abdelmajid Chaker, Mohamed Baccour, Habib Achour, Abdelaziz Bouraoui, et autres militants. Des universitaires ont traité certains de ses aspects à travers des articles, monographies et thèses. Mais, c'est la première fois qu'un chercheur se livre à un large panorama, puisant dans des sources de première main, adoptant une démarche scientifique rigoureuse. Abdeljelil Ben Abbes, maître-assistant à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Sfax, reconstitue dans son livre *Histoire du mouvement national dans la région de Sfax, 1920-1955* des pièces significatives d'un récit qui a manqué. Fruit de ses recherches en Tunisie et en France, cet ouvrage reprend sa thèse de doctorat dirigée par le professeur Fethi Lassir et soutenue en mars 2011, sous la présidence du professeur Hédi Timoumi.

Un livre d'histoire, mais aussi un récit passionnant, avec des révélations inédites, des vérités jamais dites, des documents consultés pour la première fois, notamment aux fonds des archives françaises. A sa lecture, on apprend beaucoup, on change de regard et on comprend mieux le patriotisme qui a animé une région et nourri le mouvement national.

Au-delà du politique

Spécialiste en histoire politique, Abdeljelil Ben Abbes est parti à la recherche d'une «*spécificité politique sfaxienne*», analogue à celle sociale locale. Le choix des deux balises historiques pour la période choisie n'est pas fortuit : 1920, date de la constitution du premier parti politique en Tunisie, le parti destourien, et 1955, le début de la crise de l'indépendance, avec la signature, le 3 juin 1955, de la convention générale entre la Tunisie et la France. Tout au long de ces 35 ans, Sfax a été au cœur du mouvement national.

Sans se limiter à sa dimension politique, ce mouvement couvre pour l'auteur l'ensemble des autres activités, à savoir associatives, culturelles, journalistiques et syndicales. Ce large champ a ainsi permis de mettre en valeur le rôle des associations théâtrales, musicales et culturelles, de la presse nationaliste locales, et du mouvement syndical, en appui aux partis du Destour et du Néo-Destour.

Et sans se limiter à la ville de Sfax et sa proche banlieue, l'auteur porte ses recherches à Jbeniana, la Skhira et d'autres localités de la région.

Un accès exceptionnel à des sources précieuses

Pour conduire ses recherches, Abdeljelil Ben Abbes a dû multiplier les sources. D'abord des entretiens avec des militants qui ont vécu cette époque, notamment Ahmed Chtourou, cheikh Mohamed Drira, Mohamed Baccour, Mohamed Hentati, Abdelaziz Bouraoui, et d'autres. Aussi a-t-il accédé aux documents laissés par un illustre militant, en l'occurrence Youssef Khemakhem, et à de précieuses archives. Il s'agit des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, de l'Institut supérieur d'histoire du mouvement national et des archives diplomatiques du Quai d'Orsay conservées à Nantes.

L'abondance de la matière consultée, certes peu facile à traiter intégralement, a offert une documentation très riche et très précise, renseignant particulièrement sur des aspects très peu connus. Les différents rapports de police, des contrôleurs civils et des résidents généraux ont consigné à chaud des évènements et des attitudes éclairant cette période.

Les coulisses de l'action militante

L'ouvrage a été structuré en trois grandes parties. La première traite de l'activité politique à Sfax entre les deux guerres : des origines à l'ancrage. On y suit la multiplication des associations

culturelles, la création de la section du parti destourien, sa base sociale, sa propagande, et son interaction avec les causes nationales et islamiques. La scission des néo-destouriens marquera un grand tournant sous le leadership de Hédi Chaker. Sfax a été tout au long de cette période au cœur du mouvement national, pesant de tout son poids dans les décisions du bureau politique du Néo-Destour, recevant fréquemment la visite de ses leaders, Habib Bourguiba, Mongi Slim, Salah Ben Youssef. Elle était également courtisée pour sa contribution substantielle au financement du parti.

La deuxième partie du livre est consacrée au mouvement national à Sfax de la Seconde Guerre mondiale à 1951, date de la Note française du 15 décembre 1951, de Robert Schuman, affirmant la pérennité des liens du Protectorat. Alors que la troisième et dernière partie évoque le tournant des années cinquante et l'accès à l'indépendance. Tout y passe : détails des réunions et des prises de position, conflits internes, course au leadership, constitution de cellules de résistance et actions de sabotage, assassinats de part et d'autre, collaboration, et ferme lutte politique sur tous les fronts. L'auteur met également en exergue la contribution des étudiants et des femmes, revient sur la lutte entre Bourguiba et Ben Youssef, le congrès du Néo-Destour à Sfax, et autres aspects déterminants.

Tout au long de plus de 400 pages, le lecteur découvre une galerie de portraits de chefs politiques et d'autres acteurs significatifs de la scène sfaxienne, avec force détails et des documents à l'appui. Ces portraits révèlent des traits de caractère peu connus et restituent la vérité, somme toute relative, quant aux actions militantes accomplie ou faussement revendiquées. Parfois des détails croustillants ne manquent pas, mais en chercheur rigoureux, l'auteur ne s'attarde que sur l'essentiel. Les différentes mentions insérées au sein du récit sont édifiantes. Dans un tableau détaillé, on trouve les principales attaques militaires des forces belligérantes durant la Seconde Guerre mondiale, à partir du 28 novembre 1942, avec la mention de la date, des évènements et des dégâts. Le tableau des actions de sabotage entreprises dans la région de Sfax à partir du 22 janvier 1952 ne manque pas aussi de détails : la date, la nature de l'opération et l'estimation de ses dégâts. Ou encore la composition des différentes délégations sfaxiennes dépêchées à Tunis, notamment celle auprès du Bey, le 12 août 1952.

Qui a fait quoi ?

Les annexes sont d'une grande utilité. L'auteur mentionne une riche documentation archivistique, précisant la localisation de chaque document et synthétisant son contenu. Il y a également inscrit différentes publications universitaires ainsi que des travaux non encore publiés et des articles de presse. Deux index viennent s'y ajouter : des noms et des lieux cités. Fourmillant de détails soigneusement agencés, dans un récit rigoureux et structuré, cette histoire documentée du mouvement national dans la région de Sfax (1920-1952) s'avère une plateforme utile pour les chercheurs et un récit passionnant pour les lecteurs. Tous changeront de regard sur Sfax et ses leaders à cette époque, à la lecture du livre. Que de mythes sont battus en brèche, que de vrais militants patriotiques sont demeurés quasi-inconnus !

L'auteur, Abdeljelil Ben Abbes, a su forger, au-delà de cette «dense monographie», une approche scientifique innovante dans le traitement du mouvement national tunisien. La démarche méthodologique adoptée pourrait servir à l'étude d'autres régions durant la même période considérée et élargir ainsi devant les historiens de vastes champs de recherche.

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

الحبيب الصيد

... في حديث الذاكرة

Volume : **492 pages** • **Album photos 68 pages** • Format : **15 x 23 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... x **38 DT** **Total** .....

10 exemplaires et plus ..... x **35 DT** **Total** .....

Offre spéciale — **Dix** exemplaires et plus **35 DT** (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

L'Assurance en Tunisie
Les grands moments d'un secteur
Par Tunis Re
2022, 160 pages

L'assurance en Tunisie

A la découverte de grands moments d'un secteur

Ce livre manquait bien à la bibliothèque tunisienne. Après *Une brève histoire de la Bourse de Tunis* sous la plume de Hamza Knani (Editions Leaders), le lecteur peut désormais découvrir *L'assurance en Tunisie, les grands moments d'un secteur.* On doit cet ouvrage à Tunis Re qui a pris soin de le concevoir, l'élaborer et le publier, à l'occasion de la célébration de son quarantième anniversaire.

« Cet ouvrage «*L'Histoire de l'Assurance en Tunisie*», écrit en préface Lamia Ben Mahmoud, directeur général de Tunis Re, créera chez certains peut-être

un peu de nostalgie. Il nous permettra non seulement de réfléchir sur ce que nous devons à ceux qui nous ont précédés, mais aussi et surtout de nous inspirer du passé pour assurer l'avenir de notre secteur. Ce recueil nous parle à la fois du présent et du passé. En le parcourant, on identifie ce qui demeure inchangé, on reconnaît les pionniers, on constate la transformation du métier et on mesure l'évolution du secteur depuis la fin du XIXe siècle à ce jour. C'est un trait d'union entre le passé et le présent : leur rencontre constitue certes des repères pour mieux aborder l'avenir!»

A quand remonte l'émergence de l'assurance moderne et de la réassurance en Tunisie ? Comment le secteur a-t-il évolué sous le protectorat français et puis s'est-il relancé à l'aube de l'indépendance? Retour sur la privatisation, les grandes réformes et la modernisation. Et comment faire face aux nouveaux défis ? Autant de thématiques développées dans la première partie de l'ouvrage. La seconde partie passe en revue le parcours accompli par Tunis Re en quarante ans. Réassureur solide et résilient, la compagnie revient à ses origines et au contexte qui avait marqué sa constitution, retrace son évolution, présente ses indicateurs, confirme son engagement d'entreprise citoyenne, et ouvre son livre d'or, comprenant de nombreux témoignages de ses partenaires.

«Y avait-il des assurances en Ifriqiya au Moyen Âge et dans la régence de Tunis à l'époque moderne? », s'interroge le Pr Mohamed-El Aziz Ben Achour. Il explique les différents obstacles relevés, ainsi qu'une réticence pour des considérations religieuses. *«On sait que c'est dans un tel contexte,* écrit-il, *que le pays entra rapidement dans une situation de mise en dépendance dont l'aboutissement fut l'occupation étrangère en 1881. Sous le protectorat, les compagnies d'assurances françaises et autres eurent pignon sur rue mais la population tunisienne y demeura assez réfractaire. Ce n'est qu'à partir des années dix-neuf cent soixante, et la politique de développement économique, de prêts bancaires et du caractère obligatoire donné à certaines polices d'assurance telle que celles des automobiles que le recours à ce service se développa et permit progressivement un essor remarquable de ce secteur économique et financier.»*

■ Inauguration du siège de la STAR

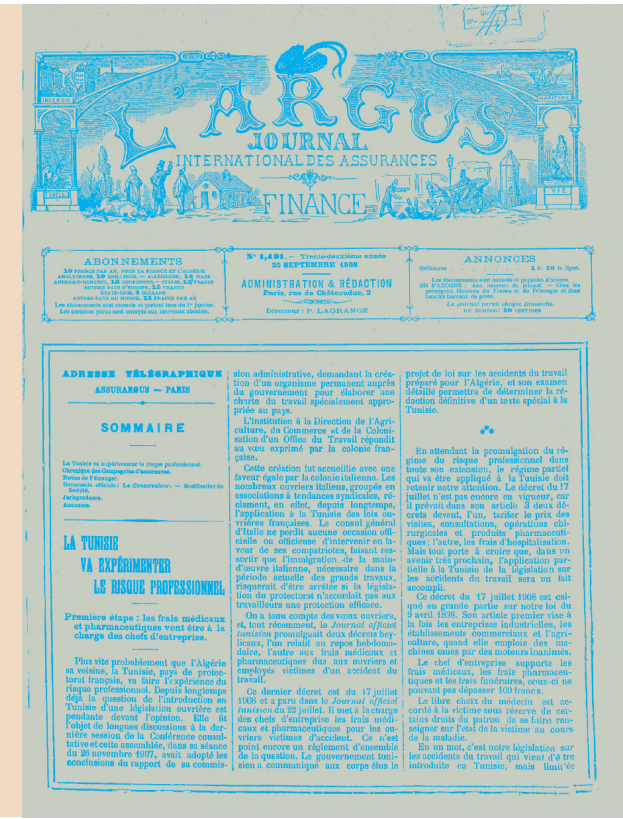

L'ARGUS
JOURNAL INTERNATIONAL DES ASSURANCES
FINANCE

ABONNEMENTS

ADMINISTRATION & RÉDACTION
Paris, rue de Châteaudun, 3
Directeur : P. LAGRANGE

ANNONCES

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ASSURARGUS — PARIS

SOMMAIRE

LA TUNISIE VA EXPÉRIMENTER LE RISQUE PROFESSIONNEL

Première étape : les frais médicaux et pharmaceutiques vont être à la charge des chefs d'entreprise.

Plus vite probablement que l'Algérie sa voisine, la Tunisie, pays du protectorat français, va faire l'expérience du risque professionnel. Depuis longtemps déjà, la question de l'introduction en Tunisie d'une législation ouvrière est pendante devant l'opinion. Elle fit l'objet de longues discussions à la dernière session de la Conférence consultative et cette assemblée, dans sa séance du 20 novembre 1907, avait adopté les conclusions du rapport de sa commission administrative, demandant la création d'un organisme permanent auprès du gouvernement pour élaborer une charte du travail spécialement appropriée au pays.

L'institution à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation d'un Office du Travail répondit au vœu exprimé par la colonie française.

Cette création fut accueillie avec une faveur égale par la colonie italienne. Les nombreux ouvriers italiens, groupés en associations à tendances syndicales, réclament, en effet, depuis longtemps, l'application à la Tunisie des lois ouvrières françaises. Le consul général d'Italie ne perdit aucune occasion officielle ou officieuse d'intervenir en faveur de ses compatriotes, faisant ressortir que l'immigration de la main-d'œuvre italienne, nécessaire dans la période actuelle des grands travaux, risquerait d'être arrêtée si la législation du protectorat n'accordait pas aux travailleurs une protection efficace.

On a tous compté des vœux ouvriers, et, tout récemment, le *Journal officiel tunisien* promulguait deux décrets beylicaux, l'un relatif au repos hebdomadaire, l'autre aux frais médicaux et pharmaceutiques dus aux ouvriers et employés victimes d'un accident du travail.

Ce dernier décret est du 17 juillet 1908 et a paru dans le *Journal officiel tunisien* du 22 juillet. Il met à la charge des chefs d'entreprise les frais médicaux et pharmaceutiques pour les ouvriers victimes d'accident. Ce n'est point encore un règlement d'ensemble de la question. Le gouvernement tunisien a communiqué aux corps élus le projet de loi sur les accidents du travail préparé pour l'Algérie, et son examen détaillé permettra de déterminer la rédaction définitive d'un texte spécial à la Tunisie.

***

En attendant la promulgation du régime du risque professionnel dans toute son extension, le régime partiel qui va être appliqué à la Tunisie doit retenir notre attention. Le décret du 17 juillet n'est pas encore en vigueur, car il prévoit dans son article 3 deux décrets devant, l'un, tarifer le prix des visites, consultations, opérations chirurgicales et produits pharmaceutiques ; l'autre, les frais d'hospitalisation. Mais tout porte à croire que, dans un avenir très prochain, l'application partielle à la Tunisie de la législation sur les accidents du travail sera un fait accompli.

Ce décret du 17 juillet 1908 est calqué en grande partie sur notre loi du 9 avril 1898. Son article premier vise à la fois les entreprises industrielles, les établissements commerciaux et l'agriculture, quand elle emploie des machines mues par des moteurs inanimés.

Le chef d'entreprise supporte les frais médicaux, des frais pharmaceutiques et les frais funéraires, ceux-ci ne pouvant pas dépasser 100 francs.

Le libre choix du médecin est accordé à la victime sous réserve de certains droits du patron de se faire renseigner sur l'état de la victime au cours de la maladie.

En un mot, c'est notre législation sur les accidents du travail qui vient d'être introduite en Tunisie, mais limitée

Hommage à

• Par Janine Gdalia

Annie Goldmann

L'intellectuelle féministe tunisoise

Tout d'abord, je voudrais vous saluer tous et vous dire mon émotion d'être parmi vous, à Tunis, ma ville natale, pour ce moment exceptionnel, celui d'un hommage à Annie Goldmann, intellectuelle féministe tunisoise dont les enfants ici présents ont voulu offrir à la Bibliothèque nationale (BN) un ensemble d'ouvrages de la bibliothèque d'Annie sur les femmes. Mes remerciements très sincères au Professeur Habib Kazdaghli, ancien doyen, actuellement directeur du laboratoire de recherche sur le patrimoine à la faculté de Manouba, qui a initié cette action, à Nadia El Ouerghemmi, directrice du bureau de la Fondation Rosa-Luxembourg qui en a été partenaire, Mme Raja Ben Slama, professeur et directrice de la Bibliothèque nationale, qui accueille ce fonds, à Rabâa Ben Achour de l'association «*Nous Tous*».

J'ai connu et fréquenté la B.N. quand elle était au Souk el Attarine. J'adorais ce lieu, maison typique arabe avec sa cour et ses galeries mais visiblement c'était trop petit ou ça l'est devenu. Là vous êtes dotés d'un merveilleux bâtiment spacieux, fonctionnel ! Mabrouk, comme on dit chez nous. C'est sans doute un hasard, mais il est heureux, que nous nous trouvions dans cette salle Tahar-Haddad, penseur, syndicaliste musulman du début du 20e siècle qui fut à l'origine de l'idée d'égalité entre hommes et femmes en Tunisie, qui avait établi un ensemble de propositions. Bourguiba les mit en œuvre dès son arrivée au pouvoir par le biais d'un décret beylical et qui a fait de la femme tunisienne un modèle d'émancipation pour les femmes du monde arabo musulman.

Annie, mon aînée de quelques années

C'était mon aînée de quelques années et de ce fait, cet écart fait que nous ne nous étions jamais croisés à Tunis. Elle était déjà à Paris quand j'intégrai le lycée Armand-Fallières dont elle a été également l'élève. Nous nous sommes donc rencontrées à Paris dans les années 70/80. Bien évidemment, je savais qui elle était et son important travail sur le cinéma. Elle a été pionnière et a fondé, pourrait- on dire, la sociologie du cinéma. «*Considérant le cinéma comme incarnant la société nouvelle. Non pas parce qu'il est une source et un agent de l'histoire mais parce que ses images appellent à une recherche sociologique propre sur leur portée*», comme l'explique Marc Ferro avec qui elle travailla pendant plus de 20 ans à l'Ehess. Je savais aussi qu'elle avait été la femme de Lucien Goldmann - grande figure intellectuelle parisienne d'origine roumaine. J'ouvre une parenthèse biographique nourrie des informations familiales sur Annie et Lucien Goldmann.

Sa rencontre avec Lucien Goldmann

Annie Taieb, alors étudiante en droit, se rendait chaque année quelques semaines à Paris pour passer ses examens puis par la suite s'y installa pour entreprendre des études de psychologie. Au cours de ses séjours, elle rencontre Goldmann, universitaire brillant Juif, rescapé de la Shoah, marxiste convaincu. Exclu dans sa Roumanie natale de l'Union de la jeunesse communiste en 1934, organisation clandestine, il passe à l'université de Vienne où il suit les cours d'Adler. Réfugié suisse en 1942, il fut l'assistant de Piaget et participe à ses recherches jusqu'en 1945 où il s'établit à Paris et entre au Cnrs. Il sera un brillant théoricien, il fut directeur à l'Ehess, introduisit le marxisme comme grille de lecture de la littérature. Sociologue de la littérature, à l'image de Lukacs qu'il considérait comme son maître. Parmi ses nombreuses publications, on peut citer «*Le dieu caché, études sur la Vision Tragique dans les Pensées de Pascal et le théâtre de Racine*» (Gallimard 1955), «*Sociologie du Roman*» (Gallimard 1963) qui s'opposait à la traditionnelle critique universitaire et positiviste. Nous ne développons pas davantage mais ceci me paraît essentiel dans l'itinéraire intellectuel d'Annie. Philosophe, psychologue proche de Jean Wahl, il assurait un séminaire de psychologie à laquelle Annie s'était inscrite.

■ Annie à Tunis (1953)

■ Juliette (première femme avocate) et Hylda Smadja (mère d'Annie). Filles de Mardochée (Circa 1930?)

■ Annie et son père Maurice Taieb (1952)

■ Annie et sa mère (1953, Tunis ?)

La romance Annie Taieb et Lucien Goldmann

Là nous entrons dans la romance ; Annie Taieb et Lucien Goldmann tombent amoureux. Lui beau, exilé à l'itinéraire riche et complexe, témoignant d'une grande puissance de pensée, ne pouvait qu'impressionner Annie. Mais il ne l'a pas été moins par la jeunesse séduisante d'Annie, sa vivacité et sa curiosité intellectuelle et son charme «oriental», beauté juive séfarade au regard de velours, joyeuse et avide de savoirs pleine de vie. L'histoire ne fut pas si simple cependant. Comment en effet Annie allait-elle convaincre ses parents de la laisser épouser un homme âgé de plus de vingt ans qu'elle, universitaire certes mais fauché, juif certes mais ashkénaze et loin de toute pratique rituelle ?

Le «combat» fut rude si je puis dire, mais forte de ses sentiments et de ses convictions, Annie parvient par sa ténacité à convaincre sa mère et son père céda. Ils se marièrent en 1956. Hélas, Goldmann meurt trop tôt en 1970, à 57 ans, laissant Annie veuve avec 2 enfants, Michel 12 ans et Philippe 6 ans et un chagrin incommensurable.

Annie avait auparavant publié sa thèse en 1969 et c'est naturellement que Marc Ferro lui proposa alors de rejoindre son laboratoire «*Cinéma et Histoire*» à l'Ehess où elle fit toute sa carrière. Annie affronte cette douloureuse situation où le travail devient un secours et un recours. Tout en élevant ses enfants, aidées de sa mère, son père décéda en 1956 quelques mois après son arrivée en France. Elle publie sa thèse «Cinéma et Société» chez Denoël en 1971 et poursuit ses recherches. Dans ces années-là, la question de l'émancipation des femmes se pose avec acuité en France et dans le monde. L'Unesco déclara l'année 1974 comme Année internationale de la Femme. Des groupes féministes s'étaient constitués et si Annie ne s'inscrit pas dans des courants «établis», elle ne participe pas moins aux groupes de femmes qui cherchent à élaborer une société nouvelle.

Les Filles de Mardochée, histoire d'une émancipation féminine

Elle publie en 1979 *Les Filles de Mardochée*, histoire familiale d'une émancipation, également chez Denoël. Le point de départ de cette saga familiale qui démarre en 1874 est le mariage d'Elise avec un précurseur, un homme féministe avant la lettre. Formée politiquement

et intellectuellement par son mari, Elise est une femme heureuse. Dans la génération suivante, Juliette, sous l'influence de son, père devient en 1920 la première femme avocate au Barreau de Tunisie. Cependant, par son mariage, elle réintègre le rôle traditionnel de la femme, à la fois soulagée, pas très facile d'assumer cette singularité, mais avec regrets. Annie, troisième génération, hérite de deux expériences. Elle s'inspire toujours du message de son grand-père pour dépasser ces expériences et parvenir à la réalisation de soi, toujours en devenir.

Récit d'un partage avec Annie

Nous nous sommes rencontrées à cette période. Ensemble nous avons participé à la préparation d'un colloque initié par Jacques Hassoun, psychanalyste et écrivain, sur *«les Cultures juives et méditerranéennes»*. Ce colloque s'est tenu à Beaubourg au début des années 80 qui a été publié sous ce titre en recueil. Parallèlement, nous faisions ensemble l'expérience des radios libres. J'avais été co-fondatrice de l'une d'entre elles, et avec Annie, Chochana Bokobza, Paula Jacques et quelques autres, nous nous lancions dans cette passionnante aventure. Depuis, j'ai l'impression que nous ne nous sommes pas quittées. Nous avions plusieurs amis communs et une complicité est née très vite. C'est autour des femmes et de la Tunisie que nous nous retrouvions ; Annie avait déjà publié Rêves d'amour perdus. En analysant les grands romans du XIXe, Eugénie Grandet, Madame Bovary, l'Education sentimentale, Bel-ami, une Vie, l'Assommoir, etc., Annie Goldman souligne la morale bourgeoise qui ressort de ces textes quant aux personnages féminins cantonnés et figés. Sous cet angle, l'étude de ces romans permet d'analyser les mécanismes de la réification des rapports entre hommes et femmes.

Par ailleurs, notre intérêt pour le statut des femmes devait nous conduire à nous interroger sur le rôle des femmes juives. Dans le sillage de l'année internationale des femmes en 1975, nous avions organisé des rencontres, des manifestations autour des femmes et nous nous interrogions sur le paradoxe du statut de la femme juive qui devait connaître la loi, la transmettre et pourtant conservait un statut sinon d'infériorité du moins de femme soumise à l'autorité du mari ou du père. Ce qui certainement rencontre un écho sur le statut des femmes dans l'islam. Ainsi nous est venue l'idée de ce livre, Le judaïsme au féminin publié en 1985 aux éditions Lattès.

Ce projet nous a amenées à nous voir très régulièrement pour faire le point sur nos recherches respectives et nos travaux. Ça a été un moment très riche où ce côtoiement chez l'une ou l'autre souvent chez moi -car j'avais un enfant encore jeune- a développé une sororité profonde.

Une aventure collective

Nous avions le goût de l'aventure et d'une certaine provocation. Pas pratiquantes ni même croyantes, nous nous lancions dans un travail que seule une curiosité intellectuelle justifiait mais nous avons constaté ensuite que cette curiosité était suffisante pour interroger ce qui faisait problème dans le statut des femmes juives. Je dois dire que ce livre, s'il insurgeait contre les hommes de foi, rencontra beaucoup de succès chez les autres, les femmes en particulier, car notre livre a fait la

■ **Annie (Paris, 1970 ?)**

couverture d'hebdo comme le Nouvel Obs ou le Point car en fait Dieu était-il misogyne ? Question qui reste d'actualité.

Le cheminement avec Annie Goldman ne s'est pas interrompu pour autant. Nous restions très proches autour de la culture méditerranéenne et tunisienne en particulier. Une association - la Kahena - fut créée pour valoriser ce patrimoine et des rencontres régulières avaient lieu. Albert Memmi avait ouvert la voie mais d'autres jeunes écrivains se pointaient comme Marco Koskas -dont le Balace Bounel fit grand effet ou encore Les Memoires d'une jeune fille illettrée de Katia Rubinstein sur la Tunisie. Michel Boujenah répétait son premier spectacle et nous avions assisté à son premier filage dans un lieu improbable. Il devait remporter le succès que vous

Annie et son mari Lucien Goldmann (1966)

connaissez tous. Notre amitié et notre affection ne se démentiront jamais.

L'entrée de Naim Kattan dans vie d'Annie

Par bonheur un jour où j'avais rendez-vous avec un ami écrivain irako-canadien j'ai demandé à Annie de m'accompagner au Flore, haut lieu germanopratin de nombres d'intellectuels outre la Coupole ou le Select à Montparnasse. C'était Naim Kattan. Annie m'a accompagnée et toujours pressée, je les ai laissé poursuivre leur conversation devant rentrer chez moi. Et ils furent charmés et séduits l'un et l'autre et ainsi j'avais réuni deux amis chers.

Annie et son compagnon Naim Kattan (Paris Circa 2000)

Naim Kattan, écrivain reconnu avait publié au Québec une trentaine d'ouvrages, essais, recueils de nouvelles, romans dont certains le furent par la suite auprès d'éditeurs en France comme Adieu Babylone publié chez Julliard mais aussi un essai Le réel et le Théâtral publié en 1970, préfacé par Jean Grosjean puis repris en poche chez Gallimard. Cet Essai qui comparait l'approche différente au théâtre de la culture occidentale, issue de la Grèce et des cultures juives et orientales, réflexion qui reste me semble-t-il d'actualité.

Son œuvre a reçu de nombreux prix littéraires et Naim Kattan de nombreux titres honorifiques en France, au Canada et dans d'autres pays.

Ayant quelques années plus tard, choisi de vivre à Montpellier nous nous retrouvions toutes les deux ou tous les trois régulièrement deux fois par an. Naim était heureux de me raconter sa vie à Montréal où il avait dirigé le Conseil des Arts du Canada et où il publiait pratiquement chaque année un livre. Annie de son côté me parlait de ses publications de ses émissions de radio qu'elle a poursuivi quasiment jusqu'au bout. Même quand elle s'absentait pour aller au Canada, environ trois mois chaque année, elle enregistrait un certain nombre d'émissions où elle donnait des interviews exigeantes et fines avec de nombreux auteurs pour son émission consacrée aux essais. Notre amitié passait toujours par de longs échanges intellectuels mais aussi sur nos vies personnelles, familiales. Les confidences que l'on peut se faire dans la proximité affective Et sur les valeurs que nous partagions.

Dernière rencontre avec Annie

La dernière fois que j'ai vu Annie c'était quelques mois avant sa mort. Nous étions au bar du Lutétia qu'appréciait beaucoup Naim. Naim avait pris la décision de vivre complètement à Paris avec Annie et de ne plus se partager avec le Canada. Annie commençait à être fatiguée sans toutefois que nous en soyons trop alarmés. Son cancer semblait stationnaire mais il s'avéra par la suite qu'il redémarra de manière foudroyante … Elle devait en mourir le 21 juin 2020, premier jour de l'été. Et Naim lui survécut une année à peine. Annie rayonnait par sa joie de vivre, de partager. C'est dire si sa disparition, leur disparition m'ont touchée. Je perdais en Annie une confidente, une amie chère avec qui je partageais tant de choses.

Ses enfants et petits-enfants ne m'étaient pas inconnus même si je les avais peu croisés. Car au-delà de l'approfondissement de nos connaissances, la vie familiale était au cœur de nos préoccupations. J'ai suivi leur évolution de même qu'elle s'enquerrait de celle de mon fils ici présent. C'est un peu une histoire de famille qui nous réunit ici. Je voudrais dire à ses enfants et beaux enfants, à ses petites filles toute mon affection.

J.G.
Auteure, poète.

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Raouf Menjour

Mémoire de basketteur

Cent ans de basket en Tunisie

Volume : **164 pages** • Format : **23 x 27,5 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... **x 80 DT Total**

10 exemplaires et plus ..... **x 60 DT Total**

Offre spéciale : Dix exemplaires et plus 60 DT (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Hommage à

• Par Mourad Daoud

Jean-Paul Fitoussi

L'économiste, le penseur

C'était un enfant de La Goulette, un de ceux qui ne l'ont jamais quittée même s'ils ont gagné le monde. Jean-Paul Fitoussi, économiste de renom parmi les grands, n'est plus. Il s'est éteint vendredi 15 avril à Paris, à près de 80 ans. Economiste et penseur de la société, docteur d'Etat en sciences économiques et agrégé, professeur à Sciences Po, il avait présidé pendant vingt ans l'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce).

Des Fitoussi, les plus anciens se souviendront sûrement de Max, son grand-oncle, volleyeur international de l'équipe de Tunisie. Jean-Paul, lui, a brillé dans le macrocosme de l'économie mondiale. Une fois son baccalauréat obtenu au lycée Carnot, il part en France poursuivre ses études à la faculté des sciences économiques de Strasbourg dont il devient doyen à seulement 32 ans. Commence alors un parcours exceptionnel d'universitaire et de haut fonctionnaire. De Florence à Los Angeles, en passant par Rome, il s'impose en référence de la pensée keynésienne, tissant des amitiés et des liens non pas seulement parmi les plus influents mais dans toutes les sphères qu'il côtoie tant son bon conseil et son humilité étaient appréciés.

A l'hommage qui lui a été rendu en 2013 à Sciences Po Paris, dont il avait présidé le conseil scientifique, la présence d'éminentes personnalités comme le président François Hollande et cinq prix Nobel a témoigné de la haute reconnaissance portée à ce monsieur.

Toujours, et surtout durant les années 90 et 2000 lorsqu'il avait présidé l'Observatoire français des conjonctures économiques et a

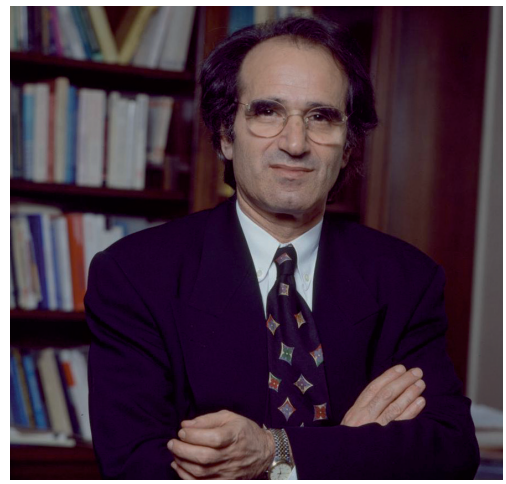

conseillé les Premiers ministres de la France, la Tunisie a compté Jean-Paul parmi ses meilleurs soutiens. Sa Tunisie, il l'aimait. Il aimait sa douceur, son huile d'olive et son thon proustien qui réveillait en lui des réflexes d'enfance.

Avec sa femme Annie Zaira, amour de jeunesse et compagne d'une vie (née Krief à Tunis), ils ont su transmettre le goût pour ces saveurs à leurs enfants Lisa et David. A ceux-ci et à ses quatre petits-enfants, nous présentons nos condoléances. Mais également à la Tunisie qui perd un fils et à La Goulette de la belle époque qui disparaît un peu plus à chaque fois qu'un de ses enfants nous quitte.

M.D.

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها

ناجي الزعيري

سماح مفتاح

خليفة بن سالم

صباح الورد

FOLLOW US

Billet

• Par Habib Touhami

La question islamiste après le 25 juillet 2021

L'installation le 25 juillet 2021 d'une forme de proconsulat, suivie quelques semaines après par la dissolution d'une ARP dominée par Ennahdha, a donné à penser que Kaïs Saïd s'est résolu à mettre fin à l'hégémonie de l'islamisme politique en Tunisie. Rien n'est moins sûr. A supposer que les prochaines élections législatives aboutissent à une réduction substantielle de la représentation parlementaire des courants islamistes, l'influence culturelle et cultuelle de l'islamisme ne sera pas endiguée pour autant. Au cours des cinquante dernières années, la société tunisienne n'a fait que perdre continuellement en sens critique et en ouverture d'esprit ce qu'elle a gagné progressivement en régression mentale et sociétale. Même pour ceux qui ne votent pas en faveur des courants islamistes, la remise en cause de la peine de mort ou de l'égalité de l'héritage entre sexes reste un sujet tabou ou un plafond de verre indépassable. C'est dire ! Comme partout ailleurs dans beaucoup de pays arabo-musulmans, l'islamisme politique en Tunisie a émergé à la faveur de l'échec économique et social de l'expérience socialiste. Les divers courants islamistes ont trouvé dans cet échec l'occasion de détourner en leur faveur le désarroi suscité par la confrontation des sociétés musulmanes à la modernité occidentale et sa domination culturelle et économique. Le slogan *«l'islam est la solution»* né à cette occasion est devenu une idéologie à lui seul dispensant les uns et les autres de poser et de se poser les bonnes questions.

Puisqu'il suffit de mobiliser les masses autour d'un projet social et politique fondé sur la conduite *«sanctifiée»* du *«salaf»* pour emporter l'adhésion populaire, pourquoi chercher ailleurs un autre thème de campagne. De la démocratie à l'occidentale, il n'en a jamais été sincèrement question, ni chez les islamistes ni chez les diverses factions de la gauche et c'est pour cette raison que la conversion tardive des uns et des autres à la démocratie n'apparaît que comme tactique, sans plus.

Comme chacun sait, les islamistes haïssent la Nation, ciment de la Tunisie moderne pourtant. Ils lui préfèrent la *«Umma»* qui constitue pour eux un horizon spatial et géographique plus large, plus conforme aux exégèses développées sur l'unité des musulmans même si cette unité est fantasmagorique. En substituant le mot *«watania»* au mot *«khawmia»* dans l'appellation de certaines sociétés nationales, le régime de Ben Ali ouvrit la boîte de Pandore. A chaque concession supplémentaire qu'il fit aux islamistes, ceux-ci ont répondu par la surenchère jusqu'à ce qu'on arrive aux plasticages, aux complots et aux meurtres. Plus que la démocratie, la Constitution, le mode de scrutin ou les structures intermédiaires, la référence à la Nation était et reste encore aujourd'hui la ligne de crête qui sépare les islamistes des autres. Projet social équitable et Nation rassembleuse constituent au fond le vrai barrage et le seul contre l'islamisme. De cela Kaïs Saïd n'a apparemment pas conscience. Son discours à ce propos reste vague et alambiqué. On ne sait d'ailleurs toujours pas s'il a pour objectif l'affaiblissement de l'islamisme électoral ou l'éradication de l'islamisme politique. Autrement dit la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si KS voit en Ennahdha et ses *«dépendances»* un adversaire politique qu'il faut réduire ou un adversaire idéologique qu'il faut combattre ? Même si la situation socioéconomique ne s'y prête guère et même si d'autres urgences s'imposent au pays, répondre clairement à cette question est capital pour l'avenir de la Nation et la paix sociale et civique.

H.T.